MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

HISWA/CA
PHASAO/C

DIRECTION DE LA STATISTIQUE AGRICOLE















ENQUÊTE STATISTIQUE AGRICOLE (ESA)

RESULTATS DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2024-2025

Avec le financement du projet PHASAOC et l'assistance technique de la FAO à travers l'initiative 50x2030

50x2030 DATA-SMART AGRICULTURE

Avril 2026



MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

HISWA/CA PHASAO/C

DIRECTION DE LA STATISTIQUE AGRICOLE

ENQUÊTE STATISTIQUE AGRICOLE (ESA)

RESULTATS DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2024-2025

AVRIL 2026

50x2030 DATA-SMART AGRICULTURE



PREFACE

La transformation structurelle de l'agriculture béninoise ne peut se concevoir sans une base de données statistiques solides, dynamiques et conformes aux standards internationaux. Ce rapport de l'enquête statistique agricole 2024-2025 incarne la volonté du Gouvernement du Bénin de moderniser le pilotage du secteur par l'exploitation des évidences scientifiques pour la prise de décision. L'enquête statistique agricole 2024-2025 s'inscrit dans cette démarche.

Cette opération de grande envergure s'inscrit dans le cadre de l'appui de la Banque mondiale au renforcement des systèmes statistiques nationaux à travers le Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (PHASAOC). Elle constitue le premier cycle de l'initiative internationale 50*2030, pilotée par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Sa réalisation concrète est le fruit d'un partenariat exemplaire avec l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Démographique (INStaD). En effet, l'INStaD, qui pilote grâce au financement de la Banque Mondiale, a apporté un appui technique et financier déterminant pour la réussite de cette collecte nationale.

Grâce à cette synergie entre la Direction de la Statistique Agricole, la FAO, la Banque Mondiale et l'INStaD, nous disposons aujourd'hui d'indicateurs précis sur les exploitations du secteur ménage et hors-ménage. Je salue cet effort conjoint qui dote notre pays d'un outil de décision de premier ordre pour atteindre nos ambitions à l'horizon 2030.

Je tiens à saluer tout particulièrement le leadership et l'abnégation des cadres de la Direction de la Statistique Agricole (DSA) qui, en véritable chef d'orchestre de cette opération complexe, ont su transformer une vision stratégique en une réalité tangible pour le développement de notre nation.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche



AVANT-PROPOS

La réalisation de l'enquête statistique agricole 2024-2025 répond à une exigence technique fondamentale : celle de produire des indicateurs précis pour l'élaboration des comptes nationaux, le suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD) et du PDDAA. Ce rapport présente les résultats exhaustifs du premier cycle de collecte sous le nouveau paradigme de l'initiative 50*2030.

Le succès opérationnel de cette enquête repose sur le leadership conjoint de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Démographique (INStaD) et de la Direction de la Statistique Agricole. À travers le pilotage du projet PHASAOC, financé par la Banque Mondiale, l'INStaD a mobilisé les ressources financières nécessaires pour garantir une mise en œuvre technique et opérationnelle par la Direction de la Statistique Agricole (DSA) ce qui a permis une couverture exhaustive et une rigueur scientifique sans faille autour de cette opération. Cette collaboration étroite a permis d'intégrer des thématiques transversales cruciales telles que la gestion durable des terres, le foncier rural et la sécurité alimentaire des ménages.

La qualité de ce rapport témoigne de l'expertise et de l'engagement des équipes de la Direction de la Statistique Agricole (DSA), dont le pilotage rigoureux de ce premier cycle jette les bases d'un système d'information agricole renouvelé. Les données ainsi produites offrent une assise scientifique solide pour le suivi des performances du secteur et l'évaluation éclairée de nos politiques publiques.

Le Directeur de la Statistique Agricole



REMERCIEMENTS

La Direction de la Statistique Agricole exprime sa profonde reconnaissance aux partenaires institutionnels, techniques et financiers ayant contribué au succès de cette enquête nationale d'envergure. Nos remerciements les plus vifs s'adressent :

- À l'**Institut National de la Statistique et de l'Analyse Démographique (INStaD)**, pour son leadership dans le pilotage du **Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (PHASAOC)** et son expertise technique constante tout au long du processus ;
- À la **Banque Mondiale**, pour le financement déterminant du **PHASAOC**, moteur financier de cette campagne statistique ;

À l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (**FAO**), pour le pilotage global de l'initiative **50*2030** et l'assistance technique de haut niveau fournie aux équipes pays ;

- Aux Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (**DDAEP**) pour l'accompagnement constant et la proximité des services statistiques ;
- A la Direction de la Production Végétale (**DPV**), la Direction de l'Élevage (**DE**) et la Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances (**DPAF**) pour leur collaboration technique et leur appui institutionnel.
- À l'ensemble du personnel de la Direction de la Statistique Agricole et des services départementaux, pour leur coordination exemplaire ;
- Aux superviseurs, enquêteurs et éditeurs pour leur dévouement et leur professionnalisme dans des conditions parfois exigeantes.

Une mention spéciale de gratitude est adressée aux **chefs d'exploitations agricoles**, aux ménages ruraux et aux responsables des exploitations du secteur hors-ménages. En acceptant de répondre à nos questionnaires et en ouvrant leurs exploitations à nos équipes, ils ont fait preuve d'un sens civique exemplaire, permettant ainsi de construire l'avenir de l'agriculture de notre pays.

Fort de cette première expérience réussie, la Direction de la Statistique Agricole réaffirme sa vocation à produire des statistiques agricoles fiables et régulières, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du développement. Elle demeure pleinement mobilisée pour faire de la donnée agricole un levier durable au service des ambitions du Bénin.

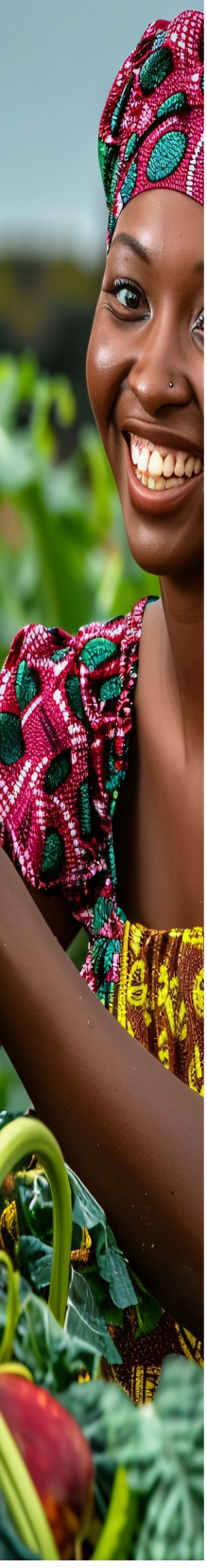

TABLE DES MATIERES

PREFACE ii
AVANT-PROPOS iii
REMERCIEMENTS iv
TABLE DES MATIERES v
LISTE DES GRAPHIQUES vii
LISTE DES TABLEAUX ix
LISTE DES CARTES x
SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS xi
RESUME EXECUTIF xii
1. INTRODUCTION 1
1.1. Objectifs de l'enquête 3
1.2. Thématiques couvertes 3
1.3. Composantes de l'enquête 4
2. CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES 8
2.1. Caractéristiques générales des exploitations agricoles 8
2.1.1. Superficie moyenne exploitée, nombre total et moyen de parcelles par exploitation 8
2.1.2. Taille de l'exploitation 14
2.1.3. Activités de l'exploitation 18
2.1.4. Tenue de la comptabilité 19
2.1.5. Temps et moyens de transport 21
2.2. Caractéristiques sociodémographiques des ménages agricoles 23
2.2.1. Responsables d'exploitation et niveau d'instruction 23
2.2.2. Age moyen et tranche d'âge 25
2.2.3. Niveau d'instruction des actifs agricoles du secteur ménage selon le sexe et par département 26
2.2.4. Structure par âge des actifs agricoles selon le sexe et par département 28
2.2.5. Ménages agricoles membres d'une association paysanne 30
2.2.6. Ménages agricoles et formation technique spécialisée 32
2.2.7. Ménages agricoles bénéficiaires des appuis projet/programme 33
3. SUPERFICIE, RENDEMENT ET PRODUCTION 35
3.1. Superficies emblavées au cours de la campagne 2024-2025 35
3.1.1. Cultures annuelles 35
3.2. Production et rendement 43
3.2.1. Production des cultures annuelles 43
3.2.2. Production des cultures par secteur selon la saison 50
3.3. Utilisation de la production 53
3.3.1. Les céréales 54
3.3.2. Les racines et tubercules 55
3.3.3. Les légumineuses 56
3.3.4. Les légumes 57
4. PRATIQUES AGRICOLES ET INFRASTRUCTURES 59
4.1. Pratiques de la jachère 59
4.2. Pratiques culturales liées aux entretiens des cultures 60
4.3. Pratique d'utilisation des semences 62
4.4. Utilisation des engrais et des pesticides 63
4.5. Infrastructures et équipements agricoles 63
5. PERTES AGRICOLES 65



TABLE DES MATIERES

6. FONCIER RURAL ET MODE DE FAIRE VALOIR 67

6.1. Statut foncier et sécurisation des terres 67

6.2. Modes de faire-valoir 74

7. MESURES DE GESTION DURABLE DES TERRES SUR LES EXPLOITATIONS 75

7.1. Pratiques des mesures de gestion durable des terres et d'adaptation au changement climatique par les exploitations au niveau des départements 76

7.2. Mesure de Gestion Durable des Terres sur les parcelles et d'Adaptation au Changement Climatique 79

7.3. Adoption des mesures de gestion durable des terres et d'adaptation au changement climatique sur les parcelles au niveau des départements 79

8. SECURITE ALIMENTAIRE ET RESILIENCE DES MENAGES AGRICOLES 81

8.1. Score de Consommation Alimentaire des ménages agricoles (SCA) 81

8.2. Indice de Sécurité Alimentaire des ménages agricoles (ISA) 82

8.3. Indice de Stratégie de Survie (ISAME) des ménages agricoles 84

8.4. Indice de la Capacité de Résilience (ICR) des ménages agricoles 85

9. INDICATEURS DE QUALITE 87

CONCLUSION 88

ANNEXES 91

Annexe 1 : Indicateurs de qualité des superficies emblavées ..... a

Annexe 2 : Indicateurs de qualité de la production agricole ..... d

Annexe 3 : Indicateurs de qualité des superficies exploitées ..... g

Annexe 4 : Equipe de pilotage : Travaux de terrain ..... h

Annexe 5: Equipe du traitement, analyse et rédaction du rapport i

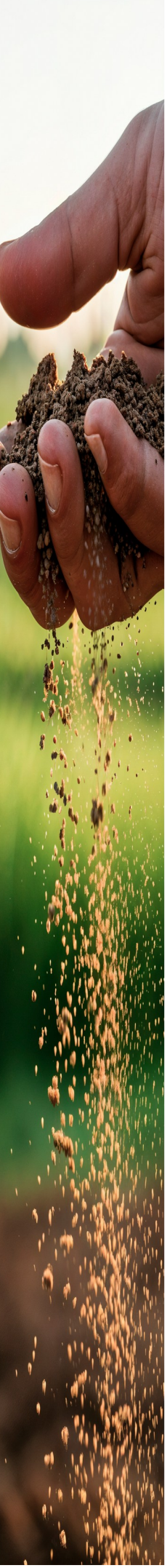

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Superficie moyenne (ha) de parcelle exploitée par exploitant, par département et selon le sexe du chef de ménage 9

Graphique 2 : Proportion des parcelles détenues par sexe et par département 13

Graphique 3 : Proportion (%) des exploitations agricoles du secteur ménage selon le type d'activité et par département 18

Graphique 4 : Répartition des exploitations agricoles selon l'état de tenue de la comptabilité (%), par type d'exploitation et par département 20

Graphique 5 : Répartition (%) des exploitations agricoles selon l'état de tenue de la comptabilité, par type d'exploitation et par PDA 21

Graphique 6 : Répartition (%) des exploitants agricoles selon le temps mis pour aller au champ par département 22

Graphique 7 : Répartition (%) des exploitants agricoles selon le mode de transport pour aller au champ par département 23

Graphique 8 : Répartition (%) des responsables d'exploitation du secteur ménage selon leur niveau d'instruction, par sexe et par département 24

Graphique 9 : Répartition (%) des responsables d'exploitation du secteur ménage selon leur niveau d'instruction, par sexe et par PDA 24

Graphique 10 : Age moyen et tranche d'âge du responsable des exploitations agricoles du secteur ménage par département 25

Graphique 11 : Age moyen et tranche d'âge des actifs agricoles des exploitations agricoles du secteur ménage selon le sexe et par département 28

Graphique 12 : Répartition des chefs ménages par sexe et proportion de ceux qui sont membres d'une association paysanne par département 31

Graphique 13 : Répartition (%) des Responsables d'exploitations agricoles du secteur ménage ayant suivi une formation technique spécialisée par département 32

Graphique 14 : Proportion (%) des ménages agricoles ayant bénéficié d'appui projet/programme selon le sexe de chef de ménage et par département 34

Graphique 15 : Evolution des superficies (ha) des groupes de cultures annuelles sur les cinq (5) dernières campagnes agricoles 36

Graphique 16 : Evolution des superficies (ha) de céréales sur les cinq (5) dernières campagnes 37

Graphique 17 : Evolution des superficies totales (ha) de céréales sur les cinq (5) dernières campagnes agricoles 37

Graphique 18 : Evolution des superficies de légumineuses sur les cinq (5) dernières campagnes agricoles selon la variété de cultures 38

Graphique 19 : Proportion des superficies de légumes 40

Graphique 20 : Proportion (%) des superficies exploitées au cours de la campagne agricole 2024-2025 par département 41

Graphique 21 : Proportion (%) des superficies emblavées au cours de la campagne agricole 2024-2025 selon la saison agricole 42

Graphique 22 : Evolution des productions et des rendements de maïs de 2020/2021 à 2024/2025 45

Graphique 23 : Evolution des productions et des rendements de riz de 2020/2021 à 2024/2025 45

Graphique 24 : Evolution des rendements d'igname de 2020/2021 à 2024/2025 47

Graphique 25 : Evolution des rendements du manioc de 2020/2021 à 2024/2025 47

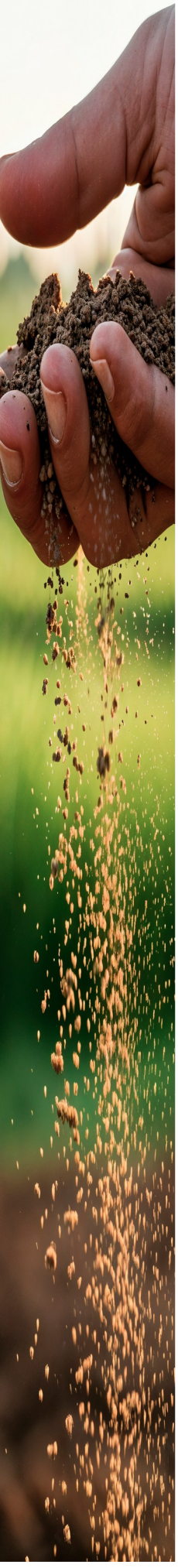

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 27 : Répartition des niveaux d'utilisation de la production des cultures (%) 53
Graphique 28 : Répartition de la production de céréales selon l'utilisation (%) 55
Graphique 29 : Répartition de la production de racines et tubercules selon l'utilisation (%) 56
Graphique 30 : Proportion (%) des exploitations agricoles pratiquant la jachère par département 59
Graphique 31 : Proportion (%) des exploitations agricoles utilisant les types de semences par type d'exploitation 62
Graphique 32 : Proportion (%) des exploitations agricoles utilisant des pesticides/herbicides, des engrais minéraux et organiques par type d'exploitation 63
Graphique 33 : Proportion (%) des exploitations agricoles ayant des infrastructures d'irrigation et des ou abris hauts 64
Graphique 34 : Répartition (%) des principales causes de pertes durant la récolte pour les cultures principales 66
Graphique 35 : Proportion (%) des individus/parcelles ayant un document de propriété ou de présomption de propreté par genre et par département 69
Graphique 36 : Proportions des parcelles ayant fait l'objet des mesures de Gestion Durable des Terres et d'Adaptation au Changement Climatique 79
Graphique 37 : Proportions (%) des parcelles ayant fait l'objet de mesure de Gestion durable des terres et d'adaptation au changement climatique par département 80
Graphique 38 : Score de Consommation Alimentaire (SCA) des ménages agricoles par département 81
Graphique 39 : Score de Consommation Alimentaire (SCA) des ménages agricoles par PDA 82
Graphique 40 : Indice de Sécurité Alimentaire (ISA) des ménages agricoles par département 83
Graphique 41 : Indice de Sécurité Alimentaire (ISA) des ménages agricoles par PDA 83
Graphique 42 : Indice des Stratégies de Survie (ISAME) des ménages agricoles par département 84
Graphique 43 : Indice des Stratégies de Survie (ISAME) des ménages agricoles par PDA 85

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Superficie moyenne (ha) de parcelle exploitée par exploitant, et par PDA selon le sexe du chef de ménage 10
Tableau 2 : Nombre total et nombre moyen de parcelles exploitées par type d'exploitation et par département 11
Tableau 3 : Nombre total et nombre moyen de parcelles exploitées par type d'exploitation et par PDA 12
Tableau 4 : Nombre total et nombre moyen de parcelles exploitées par PDA et selon le sexe du chef de ménage 13
Tableau 5 : Superficie moyenne exploitée (ha) par type d'exploitation, par département et par quintile de ménages agricoles 16
Tableau 6 : Superficie moyenne exploitée (ha) par type exploitation, par PDA et par quintile de ménages agricoles 17

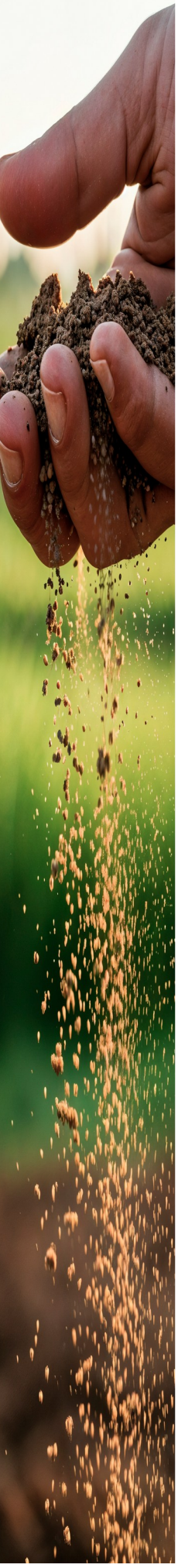

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 7 : Proportion (%) des exploitations agricoles du secteur ménage selon le type d'activité et par PDA 19

Tableau 8 : Age moyen et tranche d'âge du responsable des exploitations agricoles du secteur ménage par PDA 26

Tableau 9 : Répartition des actifs agricoles du secteur ménage selon leur niveau d'instruction (%) par département 27

Tableau 10 : Age moyen et tranche d'âge des actifs agricoles des exploitations agricoles du secteur ménage par PDA 30

Tableau 11 : Répartition des chefs ménages par sexe et proportion de ceux qui sont membres d'une association paysanne par PDA 31

Tableau 12 : Répartition (%) des Responsables d'exploitations agricoles du secteur ménage ayant suivi une formation technique spécialisée par PDA 33

Tableau 13 : Proportion (%) des ménages agricoles ayant bénéficié d'appui projet/programme selon le sexe de chef de ménage et par PDA 34

Tableau 14 : Evolution des superficies de racines et tubercules sur les cinq (5) dernières campagnes agricoles 39

Tableau 15 : Répartition des superficies exploitées par département selon la saison agricole au cours de la campagne 2024-2025 41

Tableau 16 : Répartition des superficies emblavées par PDA selon les saisons agricoles au cours de la campagne 2024-2025 43

Tableau 17 : Evolution des productions de céréales de la campagne 2019/2020 à la campagne 2024/2025 44

Tableau 18 : Evolution des productions de racines et de tubercules de la campagne agricole 2019/2020 à la campagne agricole 2024/2025 46

Tableau 19 : Evolution des productions de légumineuses de la campagne agricole 2019/2020 à la campagne agricole 2024/2025 48

Tableau 20 : Evolution des productions des principales cultures du groupe des légumes de 2019/2020 à 2024/2025 50

Tableau 21 : Production des cultures par secteur selon les saisons au cours de la campagne agricole 2024/2025 52

Tableau 22 : Répartition de la production des légumineuses selon l'utilisation (%) 57

Tableau 23 : Répartition de la production des légumes selon l'utilisation (%) 58

Tableau 24 : Proportion (%) des exploitations agricoles suivant les pratiques culturales liées aux entretiens des cultures par département 61

Tableau 25 : Taux de perte par culture pendant et après récolte au Bénin 65

Tableau 26 : Proportion (%) des individus/exploitation ayant un document de propriété ou de présomption de propreté par secteur et par département 68

Tableau 27 : Proportion (%) des individus/exploitations ayant des types de document de propriété ou de présomption de propreté par type d'exploitation et par département 70

Tableau 28 : Proportion des personnes disposant des types de document de propriété ou de présomption de propreté par genre et par département 72

Tableau 29 : Proportion (%) des parcelles exploitées selon le mode de faire valoir (direct vs indirect) par type d'exploitation 74

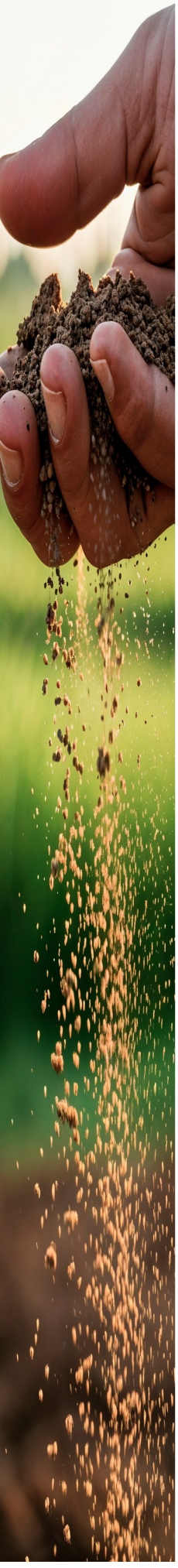

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 30 : Proportions (%) des exploitants agricoles ayant appliqué des mesures de Gestion durable des terres et d'adaptation au changement climatique 75
Tableau 31 : Proportions (%) des exploitants pratiquant des mesures de gestion durable des terres et d'adaptation au changement climatique par département 77
Tableau 32 : Indice de la Capacité de Résilience (ICR) des ménages agricoles par quintile et par Département 86
Tableau 33 : Indice de la Capacité de Résilience (ICR) des ménages agricoles par quintile et par PDA. 86

LISTE DES CARTES

Carte 1: Répartition spatiale des ménages enquêtés 7
Carte 2: Superficie moyenne (ha) des parcelles exploitées par exploitant et par communes 10
Carte 3: Nombre moyen de parcelles exploitées par commune 14
Carte 4: Proportion (%) des individus ayant un document de propriété ou de présomption de propriété par PDA 73
Carte 5: Proportion (%) des exploitants pratiquant des mesures de Gestion Durables des Terres et d'adaptation aux changements climatiques 78



SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AC :	Agriculture de Conservation
ACC :	Adaptation aux Changements Climatiques
ADC :	Attestation de Détention Coutumière
AFI :	Agroforesterie et Forêt Individuelle
AR :	Attestation de Recasement
CA :	Certificat Administratif
CES :	Conservation des Eaux et des Sols
CNS :	Conseil National de la Statistique
DCSFM :	Direction de la Coordination Statistique, de la Formation et de la
DDAEP :	Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la
DSA :	Direction de la Statistique Agricole
EHCVM :	Enquête Harmonisée des Conditions de Vie des Ménages
ESA :	Enquête Statistique Agricole
ESA-CORE :	Module central de l'Enquête sur les Statistiques Agricoles
FAO :	Food and Agricultural Organization
FIDA :	Fonds International de Développement Agricole
GIFS :	Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols
IAE :	Intégration Agriculture Élevage
ICR :	Indice de la Capacité de Résilience des Ménages
INStaD :	Institut National de la Statistique et de la Démographie
ISA :	Indice de Sécurité Alimentaire
ISAME :	Indice de Stratégie d'Adaptation basée sur les Moyens d'Existence
MEF :	Ministère de l'Economie et des Finances
ODD :	Objectifs de Développement Durable
PA :	Production Animale
PDDAA :	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en
PHASAOC :	Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en
PND :	Programme National de Développement
PNIASAN :	Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimen-
PSDSA :	Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole
PV :	Production Végétale
SCA :	Score de Consommation Alimentaire
TF :	Titre Foncier
ZDA :	Zone de Dénombrement Agricole

RÉSUMÉ EXECUTIF

L'Enquête Statistique Agricole (ESA) de la campagne agricole 2024-2025, conduite par la Direction de la Statistique Agricole (DSA) avec l'appui du projet PHASAOC et de l'initiative 50x2030 s'inscrit dans un contexte national et international marqué par une volonté affirmée de disposer de statistiques agricoles actualisées et fiables pour éclairer les politiques de développement du secteur.

L'ESA vise à produire des informations statistiques exhaustives, fiables et comparables sur les activités agricoles au Bénin, afin d'améliorer la mesure des agrégats macroéconomiques, des indicateurs du secteur agricole et des indicateurs de suivi des ODD et du PDDAA. Ainsi, quatre (04) cycles d'enquêtes sont prévus sur la période de 2024-2027 avec un module de base (CORE) répété chaque année et des modules thématiques rotatifs qui permettent de couvrir progressivement l'ensemble des dimensions du secteur agricole.

L'édition 2024 de l'ESA s'est déroulée dans l'ensemble des 77 communes du Bénin et a concerné à la fois les exploitations agricoles du secteur ménage et celles du secteur hors ménage (les fermes modernes ou entreprises agricoles). L'enquête a couvert les produits végétaux et d'élevage et a mis en œuvre, pour cette édition, les modules ESA-CORE et PERTES conformément aux outils méthodologiques de l'Initiative 50x2030.

Un sondage à deux degrés a permis de fixer l'échantillon pour ce qui concerne le secteur ménage. Ainsi, au premier degré, les Zones de Dénombrement Agricole (ZDA) ont été tirées dans la base des ZDA constituée lors de la phase de cartographie/énumération du Recensement National de l'Agriculture (RNA). Au deuxième degré, les unités secondaires (US) que sont les ménages agricoles des ZDA tirées au premier degré, ont été sélectionnées. Le tirage des ZDA est proportionnel à leur taille (nombre d'exploitants agricoles) à l'intérieur des communes avec une stratification en Production Végétale (PV) uniquement, en Production Animale (PA) uniquement, et en PA et PV à la fois, soit quinze (15) US par commune à l'aide d'un tirage aléatoire simple de façon proportionnelle dans chaque strate. Pour le secteur hors ménage, le tirage a été systématique. Sur la base du plan d'échantillonnage, un total de 11 055 exploitants dans 737 ZDA ont été échantillonnés. L'échantillon a couvert la grande saison et la petite saison du Sud et du Centre et la saison unique du Nord.

Pour assurer efficacement la collecte de données, cinq (05) formulaires numériques ont été développées sur *Survey Solutions* et administrés : (1) « Caractéristiques des exploitations et post-emblavure » ; (2) « Tracking, pose et exploitation des carrés » ; (3) « Post-récolte » ; (4) « Caractéristiques des fermes modernes » et (5) « Fermes modernes ».

RÉSUMÉ EXECUTIF

Des mesures parcellaires ont été par ailleurs effectuées sur un sous-échantillon constitué de 15 parcelles par ZDA (soit environ 30 % des parcelles), tirés de façon aléatoire via une application développée sous STATA. Les parcelles mesurées ont systématiquement accueilli un carré de rendement, à l'exception de celles consacrées aux cultures pérennes.

A l'issue des travaux de traitement et d'analyse des données collectées, les résultats de l'ESA, édition 2024 révèle que la superficie moyenne de parcelles exploitée par exploitant, tous secteurs confondus au Bénin s'établit à 4,1 ha pour un nombre moyen/exploitant de 2,9 parcelles. Près de la moitié des exploitations agricoles du secteur ménage (47 %) pratiquent un modèle mixte, associant production végétale et production animale, traduisant une logique de diversification des activités agricoles. Toutefois, l'enquête met également en évidence une faiblesse majeure en matière de gestion. En effet, plus de 96 % des exploitations ne tiennent aucune comptabilité.

Sur le plan sociodémographique, les résultats indiquent que près de six hommes sur dix (58,1 %) et plus de huit femmes sur dix (83,7 %), responsables d'exploitations dans le secteur ménage n'ont jamais été scolarisés. Par ailleurs, l'âge moyen des responsables d'exploitation est estimé à 45 ans. Plus des trois quarts (77 %) ont dépassé le seuil des 35 ans, tandis que les jeunes de moins de 25 ans ne représentent qu'une faible proportion, à peine 3,7 % de l'ensemble. Sur les actifs agricoles (toute personne âgée de quinze ans et plus et qui exerce une activité agricole, que ce soit à temps plein ou à temps partiel), l'âge moyen national est estimé à 37 ans, avec une légère différence selon le sexe, 36 ans chez les femmes contre 38 ans chez les hommes. Environ la moitié (50%) des actifs se situent dans la tranche d'âge 25 à 44 ans. Au niveau national, l'enquête révèle que seulement 13,9 % des ménages agricoles sont membres d'une association paysanne et que 5,7 % déclarent avoir bénéficié d'un appui provenant d'un projet ou programme, avec une légère supériorité pour les ménages dirigés par des hommes (5,9 %) par rapport aux ménages dirigés par des femmes (4,1 %). Par ailleurs, l'accès à une formation technique spécialisée demeure extrêmement limité parmi les responsables d'exploitations agricoles du secteur ménage. Seulement 1,2 % en ont bénéficié, avec une répartition de 1,4 % chez les hommes contre à peine 0,3 % chez les femmes.

Au cours de la campagne agricole 2024-2025, période de réalisation de l'ESA, édition 2024, les céréales, toutes variétés confondues, présentent les plus grandes superficies occupées de cultures (2 138 520 ha). Elles sont suivies des légumineuses (1 081 372 ha) et des racines et tubercules (508 080 ha). Toutefois, en termes de production, les racines et tubercules réalisent une meilleure performance.

RÉSUMÉ EXECUTIF

La quantité produite s'élève à 7 865 372 tonnes, contre 7 851 764 tonnes lors de la campagne précédente. Cette progression, bien que modeste, représente une hausse de 0,17 %. Les céréales comprenant le maïs, le riz, le sorgho, le petit mil et le fonio, ont succédé avec une production totale estimée à 2 809 092 tonnes, toutes variétés confondues, contre une production de 2 737 481 tonnes la campagne dernière. Par rapport à la production de la campagne passée, la production de céréales de 2024-2025 a réalisé un bond de 2,62%. La campagne agricole 2024-2025 a enregistré une progression remarquable au niveau des légumineuses. La production totale s'établit à 962 082 tonnes, contre 680 331 tonnes lors de la campagne précédente soit un taux d'accroissement significatif de 13,78 %.

Sur les pratiques agricoles, l'enquête révèle qu'au Bénin, environ une exploitation sur deux a recours à la jachère. Dans le secteur hors ménage, cette pratique reste marginale, ne concernant généralement pas plus de 20 % des exploitations. Les pratiques telles que la préparation du sol (83,2 %) et le sarclage/herbicidage (94,6 %) sont les plus courantes, réalisées par plus de huit exploitations sur dix. Elles sont suivies par l'épandage d'engrais (28,3 %) et les traitements phytosanitaires (19,0 %), qui restent moins répandus, avec des contrastes au niveau départemental. Sur l'utilisation des semences, la majorité des exploitations du secteur ménage s'appuient sur les semences locales (93,8 %) pour les cultures annuelles. L'utilisation exclusive de semences améliorées reste marginale (0,8 %), tandis que 5,4 % combinent les deux types. Pour les cultures pérennes, la tendance est similaire, 83,3 % des exploitations ont uniquement recours aux semences locales, 15 % utilisent des semences améliorées et 1,6 % associent les deux. Dans le secteur hors ménage, 62,7 % des exploitations recourent exclusivement aux semences améliorées pour les cultures annuelles, tandis que seulement 10,4 % privilégient les semences locales. Pour les cultures pérennes, la proportion est encore plus marquée, avec 83,3 % des exploitations qui utilisent des semences améliorées. Une proportion notable combine les deux types de semences (26,9 % pour les cultures annuelles et 16,7 % pour les pérennes). En matière d'utilisation des engrais, dans le secteur ménage, près de 65,6 % des exploitations déclarent utiliser des engrais minéraux et 93,8 % recourent aux engrais organiques. Dans le secteur hors ménage, les proportions sont inversées : 89,8 % utilisent des engrais minéraux, contre 65,4 % pour les engrais organiques. L'usage des pesticides et herbicides demeure relativement modéré et assez homogène entre les deux secteurs : 53,0 % des exploitations du secteur ménage et 51,5 % du secteur hors ménage y ont recours. Par rapport au statut foncier et à la sécurisation foncière, les résultats mettent en évidence un secteur agricole béninois caractérisé par une sécurisation foncière limitée, avec seulement 15,8 % des parcelles possédant un document de propriété ou de présomption de propriété.

RÉSUMÉ EXECUTIF

Cette insécurité est particulièrement prononcée dans le secteur ménage (14,0 %) par rapport au secteur hors ménage (86,0 %), et varie considérablement d'un département à l'autre. Par ailleurs, seulement 14,3% des parcelles exploitées par les hommes disposent de document de propriété ou de présomption de propriété contre 12,3% pour celles exploitées par les femmes. Au Bénin, la grande majorité des parcelles (71,4%) sont exploitées en héritage. Ce mode de faire-valoir direct est le plus courant dans le secteur ménage, représentant 86,5 % des parcelles, contre 6,9 dans le secteur hors ménage. Les achats de terres restent un mode secondaire pour le secteur ménage, représentant 8,2 % des parcelles contre 90,8% pour le secteur hors ménage.

Les modes indirects tels que l'emprunt et le fermage sont plus fréquents dans le secteur ménage (10,2 % et 1,3 %) que dans le secteur hors ménage (3,2 % et 0 %).

Sur les mesures de gestion durables des terres, au plan national, 74,1% des exploitants agricoles déclarent avoir pratiqué au moins une mesure de gestion durable des terres. Les mesures de Gestion Intégrée de Fertilité des Sols (GIFS) apparaissent globalement plus répandues, touchant 61,9% des exploitations du secteur ménage et 62,8% des exploitations dans le secteur hors ménage. En revanche, les pratiques d'Agroforesterie et Forêt Individuelle (AFI) ainsi que de Conservation des Eaux et des Sols (CES) restent faibles, avec des proportions respectives de 11,2 % et 15,2 %, indépendamment des secteurs.

En 2024, les indicateurs relatifs à la sécurité alimentaire mettent en évidence une situation globalement acceptable pour une majorité de ménages agricoles au Bénin. À l'échelle nationale, 64,2 % des ménages agricoles présentent un score de consommation alimentaire jugé acceptable, contre 25,6 % en situation limite et 10,2 % avec une consommation pauvre. Quant à l'indice de sécurité alimentaire, seuls 24,1 % des ménages agricoles sont en sécurité alimentaire, tandis que près de la moitié (48,5 %) se trouvent en situation limite, près d'un quart (24,5 %) en insécurité modérée, et 2 % en insécurité sévère. Par ailleurs, l'indice de stratégie de survie qui mesure le degré de recours des ménages à des mécanismes d'adaptation face aux difficultés d'accès à la nourriture révèle que plus de deux tiers (67,6%) des ménages agricoles n'ont recours à aucune stratégie, tandis que 32,4 % mobilisent des stratégies de stress, de crise ou d'urgence.





INTRODUCTION

La Direction de la Statistique Agricole (DSA) réalise chaque année L'Enquête Statistique Agricole (ESA). L'ESA 2024 s'inscrit dans un contexte national et international marqué par une volonté affirmée de disposer de statistiques agricoles actualisées et fiables pour éclairer les politiques de développement du secteur. Elle prend toute sa pertinence dans un contexte agricole marqué par de nombreux défis dont les plus importants sont liés aux changements climatiques, à l'insécurité alimentaire persistante, à la faiblesse des rendements, au besoin de mécanisation, à l'accès limité au financement.

Le secteur agricole béninois évolue aujourd'hui dans un environnement en profonde mutation, marqué par de multiples défis structurels et conjoncturels. Ceux-ci influencent directement la performance du secteur, la sécurité alimentaire nationale et la contribution de l'agriculture à la croissance économique.

Les effets du changement climatique se manifestent de plus en plus fortement à travers des perturbations des régimes pluviométriques, une augmentation de la fréquence des séquences sèches et des inondations, ainsi qu'une dégradation progressive de la fertilité des sols. Ces phénomènes entraînent une baisse de la productivité agricole et accentuent la vulnérabilité des ménages ruraux dont les moyens d'existence dépendent majoritairement des ressources naturelles.

Parallèlement, les enjeux de sécurité alimentaire et nutritionnelle se font plus pressants dans un contexte de croissance démographique rapide. L'augmentation constante des besoins alimentaires, conjuguée à la variabilité climatique, met à rude épreuve les capacités nationales de production et de distribution des denrées, exposant ainsi une partie de la population à l'insécurité alimentaire.

Sur le plan économique, les contraintes d'accès au financement constituent un frein majeur au développement du secteur. De nombreux exploitants agricoles, en particulier les petits producteurs, rencontrent des difficultés à mobiliser les ressources nécessaires pour investir dans les technologies modernes de production, de conservation et de transformation. Cette limitation affecte la productivité, la compétitivité et la durabilité des exploitations.

Le défi de la modernisation du secteur reste également prégnant. L'agriculture béninoise demeure faiblement mécanisée, dépendante des intrants importés et peu structurée autour de chaînes de valeur intégrées. Cette situation réduit la capacité du pays à tirer pleinement parti de son potentiel agricole et à mieux valoriser ses produits sur les marchés locaux et internationaux.

Enfin, la nécessité d'améliorer les rendements agricoles et de diversifier les productions s'impose comme une priorité stratégique. Une telle orientation permettrait de renforcer la résilience économique du pays, de stabiliser les revenus agricoles, et de réduire la dépendance croissante vis-à-vis des importations alimentaires.

Dans ce contexte, la disponibilité de données statistiques fiables, à jour et représentatives constitue un levier stratégique pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques agricoles et alimentaires.

C'est pour répondre à ce besoin que le Programme annuel des Enquêtes Statistiques Agricoles (ESA) a été renforcé à travers le Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (PHASAOC) et l'Initiative 50x2030.
Les éditions 2024 à 2027 programmées dans le cadre du PHASAOC sont mises en œuvre au Bénin par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD).
L'Initiative 50x2030**,** portée par la Banque mondiale, la FAO et le FIDA, accompagne les pays dans la production de données agricoles de qualité, utiles au suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD), de l'Agenda 2063, du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) et des politiques nationales telles que le PND 2018-2025 et le PSDSA 2025.

Conformément à la planification initiale, quatre cycles d'enquêtes sont prévus sur la période de 2024-2027. Pour l'édition 2024, la méthodologie anciennement utilisée a été rénovée avec l'introduction d'un module de base collecté chaque année et des modules thématiques rotatifs qui permettent de couvrir progressivement l'ensemble des dimensions du secteur. Cette nouvelle méthodologie a été validée par le Conseil National de la Statistique et a reçu le visa statistique n°17/2024/MEF/INStaD/DCSFM en date du 19 juillet 2024.

L'édition 2024 de l'ESA prend en compte plusieurs thématiques organisées en trois passages pour la couverture d'un module central (ESA-CORE) et les pertes agricoles.
La collecte des données a été réalisée sur toute l'étendue du territoire national au niveau des Zones de Dénombrement Agricoles (ZDA) sélectionnées après la formation des agents du 25 au 28 septembre 2024. Le lancement officiel est intervenu le 14 octobre 2024 dans toutes les communes, auprès des ménages agricoles [1] et des fermes modernes[2]. La période de collecte a duré deux mois dans le Nord (zone à contre-saison et à saison unique) et trois mois dans le Sud et le Centre (contre saison, première saison et deuxième saison).

La période de collecte a duré deux mois dans le Nord (zone à contre-saison et à saison unique) et trois mois dans le Sud et le Centre (contre saison, première saison et deuxième saison). Le traitement des bases de données a été réalisé avec l'appui technique de la FAO (Initiative 50x2030) au cours des deux premiers trimestres de 2025.

Les premiers résultats validés constituent l'objet du présent rapport.

1.1. Objectifs de l'enquête

L'objectif général de l'ESA 2024 est de produire des informations statistiques exhaustives, fiables et comparables sur les activités agricoles au Bénin afin d'améliorer la mesure des agrégats macroéconomiques, des indicateurs du secteur agricole et des indicateurs de suivi des ODD et du PDDAA.

De manière spécifique, l'enquête vise à fournir les données sur :

- la production des cultures annuelles[5]et pérennes[6];
- la production animale et les produits d'origine animale ;
- les stocks de produits agricoles et les consommations d'intrants ;
- les facteurs de conversion des unités de mesure locales ;
- les pertes agricoles et autres paramètres technico-économiques.

1.2. Thématiques couvertes

Les principales thématiques couvertes par l'ESA 2024 sont :

[1] Un ménage agricole est un ménage dans lequel un ou plusieurs membres ont une activité agricole soit à plein temps, soit à temps partiel

[2] Une ferme de type moderne est une exploitation où les rapports de travail entre personnes sont basés sur des règles bien définies en la matière et qui se caractérise par l'existence d'équipements et de matériels agricoles (tracteurs, attelages, etc.), l'utilisation d'une main-d'œuvre salariée, l'application des paquets techniques, la tenue de comptabilité et l'exploitation de grande superficie

[3] Ce sont des cultures dont l'arrosage ne provient pas uniquement des pluies. On y distingue généralement les cultures de décrue et les cultures irriguées.

[4] L'initiative 50x2030, lancée par la FAO en partenariat avec la Banque mondiale et le FIDA, vise à combler les lacunes en matière de données agricoles dans 50 pays à faible et moyen revenu d'ici 2030, en transformant les systèmes de données pour soutenir des décisions fondées sur des preuves en matière d'agriculture, de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire. Au Bénin, cette initiative fournit une assistance technique pour améliorer l'Enquête Statistique Agricole annuelle (ESA), en alignant les cycles d'enquêtes sur les modules 50x2030, couvrant des aspects comme les pertes agricoles, les revenus, la productivité et l'environnement

[5] Ce sont les cultures dont le cycle végétatif ne dépasse généralement pas une année. Elles sont parfois pratiquées plusieurs fois au cours de la même campagne agricole.

[6] Cultures ayant un cycle de végétation supérieur à un an et qui peuvent attendre plusieurs années avant d'être replantées.

- les superficies par culture annuelle (contre saison, première saison, saison unique, deuxième saison) et par cultures pérennes ;
- les rendements par culture (contre saison, première saison, saison unique, deuxième saison) ;
- les productions par culture (contre saison, première saison, saison unique, deuxième saison) ;
- la consommation d'intrants ;
- l'emploi et la main-d'œuvre des exploitations agricoles[7] (membres du ménage, entraide et main -d'œuvre rémunérée) ;
- les stocks paysans ;
- les effectifs de cheptel ;
- les pertes agricoles ;
- les autres paramètres technico-économiques des exploitations ;
- les facteurs de conversion pour les unités de mesure non standard.

Les informations recueillies portent sur les cultures annuelles et pérennes, les produits forestiers, ainsi que sur les exploitations modernes et non modernes.

1.3. Composantes de l'enquête

L'ESA comprend dix (10) composantes :

- Première saison (Sud et Centre) : données de réalisation de la première saison agricole ;
- Deuxième saison : (Sud et Centre) : données de réalisation de la deuxième saison agricole ;
- Saison unique (Nord) : données propres aux zones à une seule saison agricole ;
- Pertes agricoles : évaluation des pertes de récolte et post-récolte ;

[7]Une exploitation agricole est une unité économique de production agricole soumise à une direction unique et comprenant tous les animaux qui s'y trouvent et toute la terre utilisée entièrement ou en partie pour la production agricole, indépendamment du titre de possession, du mode juridique ou de la taille. La direction unique peut être exercée par un particulier, par un ménage, conjointement par deux ou plusieurs particuliers ou ménages, par un clan ou par une tribu, ou par une personne morale telle que société, entreprise collective, coopérative ou organisme d'Etat. L'exploitation peut contenir un ou plusieurs blocs, situés dans une ou plusieurs régions distinctes ou dans une ou plusieurs divisions territoriales ou administratives, à condition qu'ils partagent les mêmes moyens de production tels que la main-d'œuvre, les bâtiments agricoles, les machines ou animaux de trait utilisés pour l'exploitation

- Production animale : estimation du cheptel et des produits animaux (œufs, laits, viandes…) ;
- Secteur non-ménages : pour collecter les données auprès des fermes modernes et entreprises agricoles ;
- Prévisions de campagne : pour évaluer les intentions de production des exploitants agricoles pour la campagne à venir ;
- Contre saison : pour les données de réalisation de contre saison ;
- Production et utilisation des cultures pérennes : dont la collecte de données sera associée à celles de toutes les saisons afin de réduire le biais lié aux effets mémoires des exploitants ;
- Unités de mesure non standard : élaboration d'une table de conversion conforme à la méthodologie de l'EHCVM.

Encadré : Mise en œuvre de l'Enquête Statistique Agricole (ESA)

L'Enquête Statistique Agricole (ESA) édition 2024 s'est déroulée dans l'ensemble des 77 communes du Bénin. Elle a concerné à la fois les exploitations agricoles du secteur ménage et celles du secteur hors ménage (les fermes modernes ou entreprises agricoles) (figure 1). L'enquête a couvert les produits végétaux et d'élevage, et a mis en œuvre, pour cette édition, les modules ESA-CORE et PERTES conformément aux outils méthodologiques de l'Initiative 50x2030.

Les principaux indicateurs collectés portent sur :

- *la production (en tonnes) et les rendements (en kg/ha) des cultures annuelles et pérennes ;*
- *les indicateurs genre, avec une ventilation systématique par sexe des exploitants, notamment pour le suivi de l'ODD 5.a.1 ;*
- *les indicateurs de suivi du PNIASAN et de la Déclaration de Malabo ;*
- *les pertes post-récolte au niveau des exploitations agricoles.*

Plan de sondage et échantillonnage

Un sondage à deux degrés a été adopté pour le secteur ménage :

- *Premier degré : sélection des Zones de Dénombrement Agricoles (ZDA) ;*
- *Second degré : sélection des ménages agricoles à l'intérieur des ZDA.*

Le tirage des ZDA s'est effectué proportionnellement à leur taille (nombre d'exploitants agricoles) à l'intérieur de chaque commune, avec une stratification selon trois types d'activités agricoles :

- *Production végétale (PV) uniquement,*
- *Production animale (PA) uniquement,*
- *Production mixte (PA et PV).*

Pour chaque commune, 15 unités secondaires ont été tirées aléatoirement dans les différentes strates, de manière proportionnelle.

Pour le secteur non ménage, le tirage a été systématique.

Au total, 11 055 exploitants agricoles ont été retenus dans 737 ZDA. L'échantillon a couvert la grande et la petite saison dans le sud et le centre du pays, la saison unique dans le nord.

Le tirage a été réalisé sous STATA, selon les trois strates mentionnées (PA, PV, PA+PV), à raison de 15 exploitants par ZDA.

La formule de calcul de la taille minimale de l'échantillon par commune (n_o) a été appliquée, avec des ajustements à la hausse effectués localement pour une meilleure répartition du travail.

Sous-échantillon pour les mesures parcellaires

Un sous-échantillon de 15 parcelles par ZDA (soit environ 30 % des parcelles) a été constitué pour les mesures parcellaires (tracking) et la pose de carrés de rendement.

Les parcelles mesurées ont systématiquement accueilli un carré de rendement, à l'exception de celles consacrées aux cultures pérennes.

Le tirage des parcelles a été effectué aléatoirement via une application développée sous STATA.

Collecte des données et organisation institutionnelle

La collecte des données a démarré le 14 octobre 2024, pour une durée de deux mois dans le nord et trois mois dans le sud et le centre du pays.

La mise en œuvre de l'enquête a été assurée par la Direction des Statistiques Agricoles (DSA), avec l'appui technique :

- *des Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (DDAEP) ;*
- *de la FAO, à travers l'Initiative 50x2030 ;*
- *et de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD).*

Les questionnaires numériques, développés sur Survey Solutions, ont permis de collecter efficacement les données via les formulaires suivants :

- *Caractéristiques des exploitations et post-emblavure ;*
- *Tracking, pose et exploitation des carrés de rendement ;*
- *Post-récolte ;*
- *Caractéristiques des fermes modernes ;*
- *Fermes modernes (secteur non ménage).*

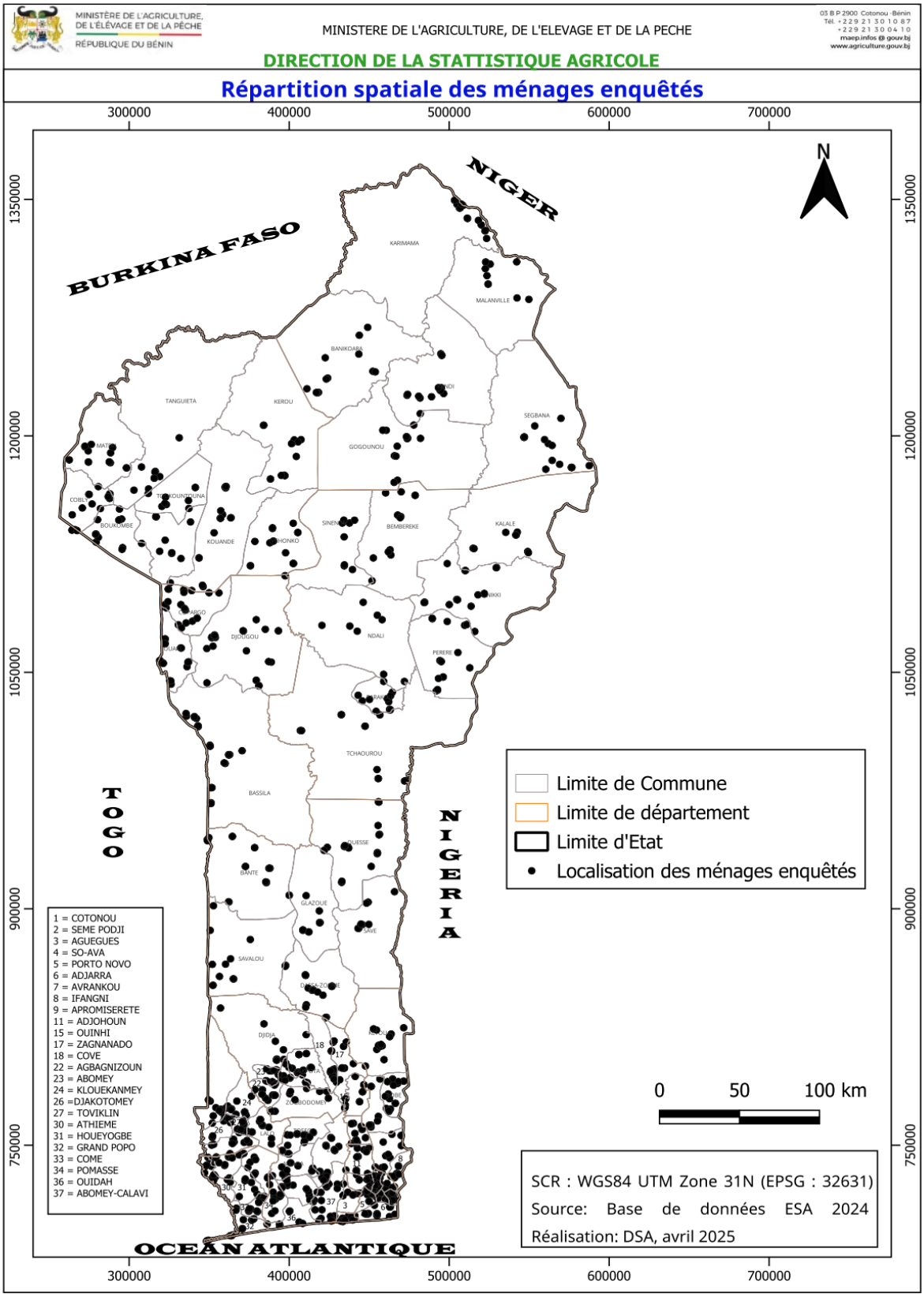

Carte1 : Répartition spatiale des ménages enquêtés

2. CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Cette section s'articule autour de deux volets : les caractéristiques générales des exploitations et les caractéristiques sociodémographiques des ménages agricoles.

2.1. Caractéristiques générales des exploitations agricoles

Cette sous-section présente les principales caractéristiques structurelles des exploitations agricoles enquêtées. Elle vise à donner un aperçu global de la configuration du tissu agricole béninois à travers l'analyse de la superficie exploitée[8], de la taille et des activités des exploitations, de la tenue de la comptabilité, ainsi que des moyens et du temps consacrés aux déplacements liés à la production agricole.

2.1.1. Superficie moyenne exploitée, nombre total et moyen de parcelles par exploitation

2.1.1.1. Superficie moyenne exploitée

Le graphique 1 met en évidence les disparités de genre et les différences régionales dans l'exploitation agricole au Bénin, à travers la superficie moyenne des parcelles[9] (ha) par exploitant. Globalement, il ressort : (i) une inégalité entre hommes et femmes dans l'accès à la terre, (ii) des disparités régionales marquées, avec le Nord du Bénin plus agricole et le Sud plus urbanisé, et (iii) une moyenne nationale estimée à 4,1 hectares par exploitant. Cette moyenne masque d'importantes disparités selon le sexe et la localisation géographique.

Les hommes exploitent, en moyenne, des superficies nettement plus importantes que les femmes dans tous les départements du pays. Au niveau national, la superficie moyenne est de 4,5 ha pour les hommes contre 2,0 ha pour les femmes, soit plus du double. Les départements du Nord (Alibori, Borgou, Atacora et Donga) affichent globalement les plus grandes superficies moyennes, traduisant une orientation agricole plus marquée et une disponibilité foncière accrue. Le département des Collines, situé au Centre, se distingue également avec une moyenne de 7,1 ha, supérieure à celle de la Donga

[8] Une superficie exploitée désigne l'ensemble des parcelles réellement utilisées pour des activités agricoles (parcelles de cultures pérennes, parcelles de cultures annuelles et parcelles en jachère)

[9] Une parcelle est une étendue de terre d'un seul tenant portant une seule culture ou une association de cultures semées en partie à la même décade. Dans le cas de cultures permanentes ou arbustives, une parcelle est composée d'arbres ayant le même âge. Par exemple, un champ de café ou de palmiers à huile comporte sur une partie des caféiers ou de palmiers à huile de 5 ans et sur une autre partie des caféiers ou de palmiers à huile de moins d'un an, suivant les concepts et définitions adoptés, nous sommes en présence d'un champ avec deux parcelles.

(2,6 ha), le Borgou (9,0 ha contre 4,9 ha) et les Collines (7,7 ha contre 3,9 ha). A l'inverse, dans les départements du Sud comme l'Ouémé (1,2 ha contre 1,1 ha) et le Littoral (0,1 ha pour les deux sexes), les différences sont quasi nulles, témoignant d'une forte urbanisation et d'une pression foncière élevée limitant l'accès aux terres agricoles.

Graphique 1: Superficie moyenne (ha) de parcelle exploitée par exploitant, par département et selon le sexe du chef de ménage

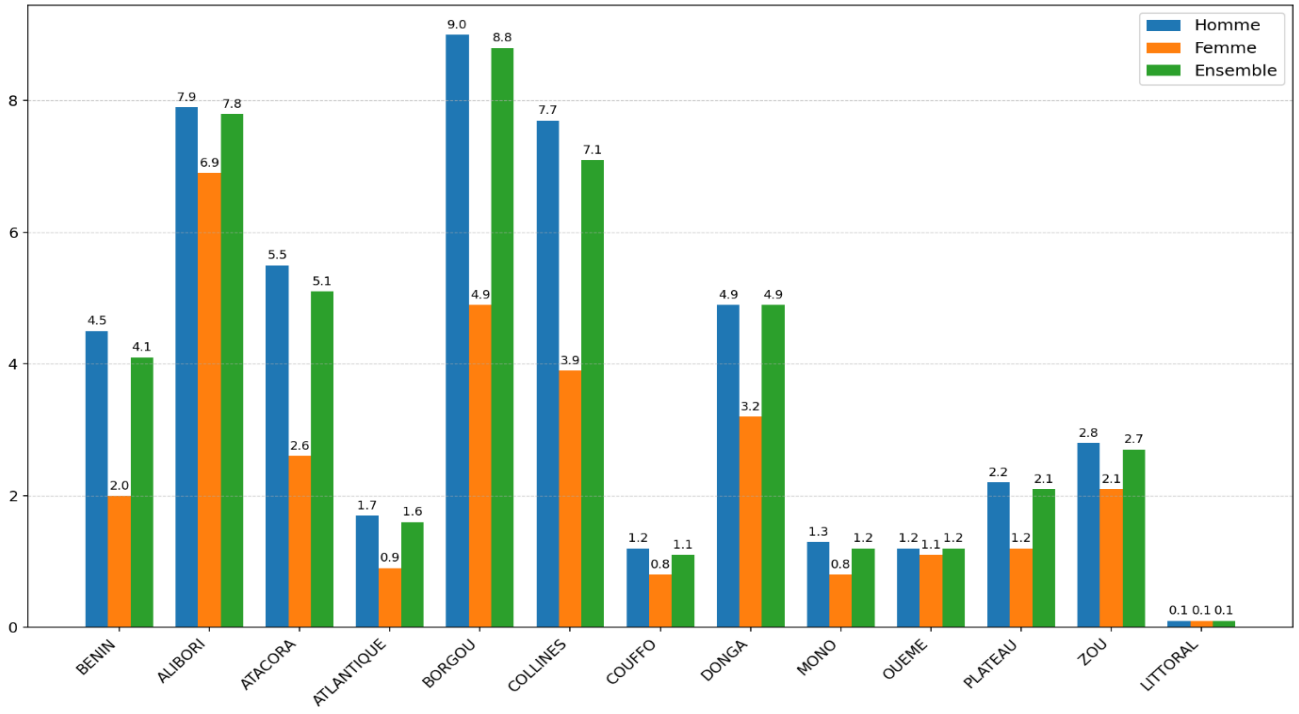

Dans les Pôles de Développement Agricole[10] (PDA), les mêmes tendances sont à noter sur le plan national. C'est ainsi que l'on observe que les superficies les plus élevées se retrouvent dans le PDA 2 (9,1 ha pour les hommes et 7,3 ha pour les femmes) et dans le PDA 4 (6,9 ha pour les hommes et 3,9 ha pour les femmes). Le PDA 1 présente également des valeurs élevées (6,7 ha pour les hommes et 3,3 ha pour les femmes), proches de celles du PDA 4.

Les plus faibles superficies se trouvent dans les PDA 5, 6 et 7, avec des moyennes inférieures à 2,2 ha pour les hommes et à 1,2 ha pour les femmes.

L'écart entre hommes et femmes est très marqué dans certains pôles (ex. PDA4 : 6,9 contre 3,9 ha), mais plus réduit dans le PDA2 (9,1 contre 7,3 ha).

[10] PDA 1 : Bassin du Niger (Karimama, Malanville) ; PDA 2 : Alibori Sud-Borgou Nord et 2KP (Kérou, Kouandé et Pehunco) ; PDA 3 : Atacora Ouest ; PDA 4: Borgou Sud-Donga-Collines et Djidja ; PDA 5 : Zou-Couffo ; PDA 6: Plateau ; PDA 7: Ouémé-Atlantique-Littoral-Mono

Tableau 1: Superficie moyenne (ha) de parcelle exploitée par exploitant, et par PDA selon le sexe du chef de ménage

Pôle de Développement Agricole	Masculin	Féminin	Ensemble
BENIN	**4,5**	**2,0**	**4,1**
PDA 1	6,7	3,3	6,5
PDA 2	9,1	7,3	9,0
PDA 3	3,0	2,0	2,9
PDA 4	6,9	3,9	6,6
PDA 5	1,8	1,0	1,6
PDA 6	2,2	1,2	2,1
PDA 7	1,3	0,9	1,2

La carte ci-après indique la superficie moyenne exploitée par exploitant et par commune :

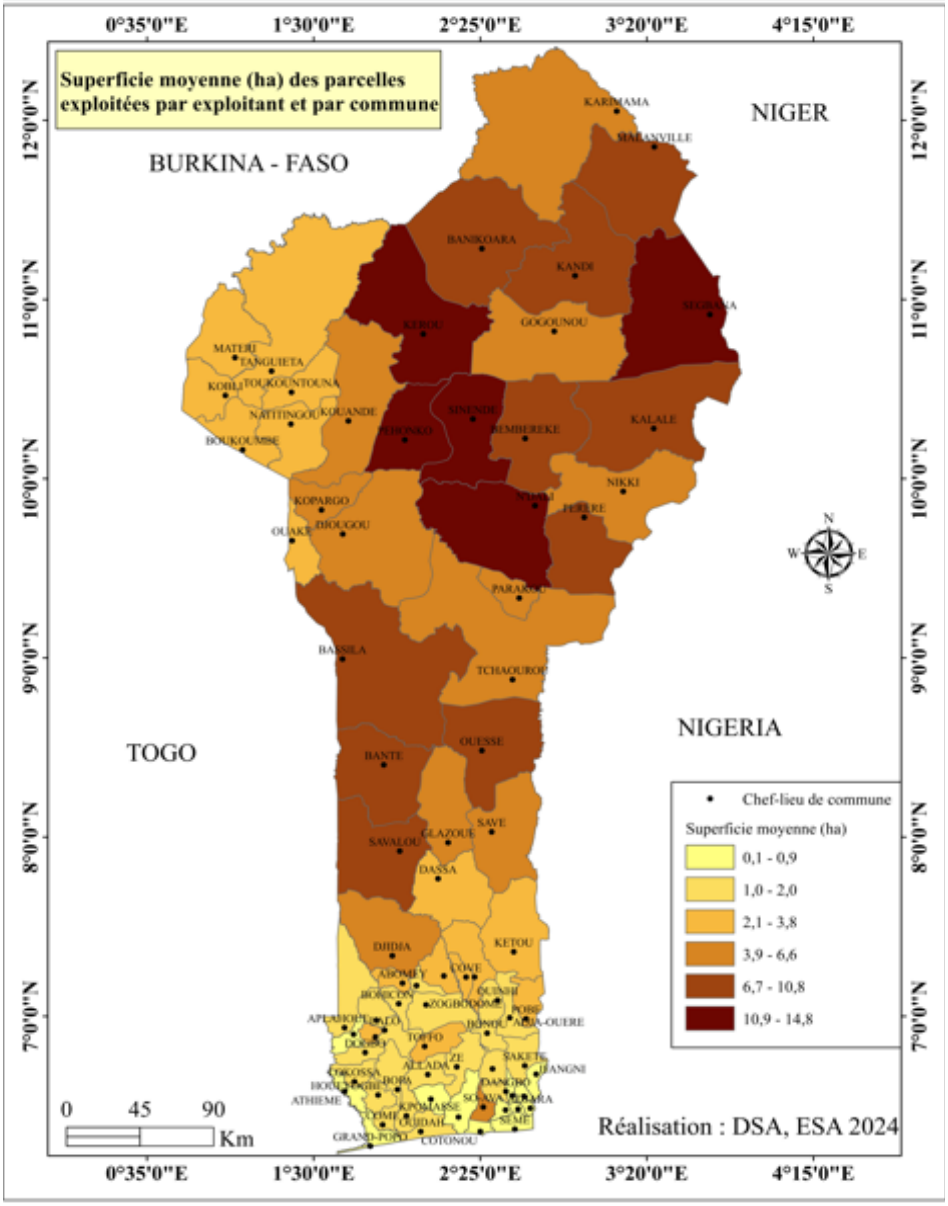

Carte 2: Superficie moyenne (ha) des parcelles exploitées par exploitant et par communes

2.1.1.2. Nombre total et moyen de parcelles exploitées par type d'exploitation

Le tableau 2 présente la répartition du nombre total et moyen de parcelles exploitées selon le type d'exploitation et par département. Il en ressort que le secteur ménage domine très largement le paysage agricole béninois, concentrant l'essentiel des parcelles exploitées dans tous les départements.

Les départements de l'Alibori, de l'Atacora, de la Donga, du Borgou et des Collines se distinguent par des nombres moyens de parcelles plus élevés, traduisant une activité agricole plus étendue. Dans le secteur ménage, la plupart des départements compte entre deux et trois parcelles en moyenne, tandis que certaines zones septentrionales (Alibori, Atacora, Donga) dépassent nettement cette moyenne.

En revanche, le secteur hors ménage, bien que marginal, présente ponctuellement des moyennes de parcelles élevées. C'est notamment le cas du département du Plateau où les exploitations comptent en moyenne 5,8 parcelles par exploitation, contre généralement 1 à 4 parcelles dans les autres départements. Dans l'ensemble, ces résultats confirment à la fois la prépondérance en effectif du secteur ménage dans l'agriculture béninoise, particulièrement en milieu rural, et la présence d'un secteur moderne encore marginal mais parfois caractérisé par des exploitations plus structurées (cas du Plateau).

Tableau 2: Nombre total et nombre moyen de parcelles exploitées par type d'exploitation et par département

	Secteur ménage		Secteur hors ménage		Ensemble des exploitations	
	Nombre moyen de parcelles exploitées	Nombre total de parcelles exploitées	Nombre moyen de parcelles exploitées	Nombre total de parcelles exploitées	Nombre moyen de parcelles exploitées	Nombre total de parcelles exploitées
BENIN	**2,9**	**2 585 641**	**3,5**	**279**	**2,9**	**2 585 920**
ALIBORI	4,2	396 271	1,0	3	4,2	396 274
ATACORA	3,7	344 538	1,8	11	3,7	344 549
ATLANTIQUE	2,1	194 844	3,4	24	2,1	194 868
BORGOU	3,4	302 403	2,3	14	3,4	302 417
COLLINES	3,3	290 391	2,6	13	3,3	290 404
COUFFO	2,5	245 319	4,1	49	2,5	245 368
DONGA	3,6	200 187	2,8	14	3,6	200 201
MONO	1,8	119 457	2,5	20	1,8	119 477
OUEME	2,7	129 520	4,0	8	2,7	129 528
PLATEAU	2,0	129 737	5,8	98	2,0	129 835
ZOU	2,5	232 500	3,4	24	2,5	232 524
LITTORAL	2,4	476	1,0	1	2,3	477

Le tableau 3 présente une ventilation du nombre moyen et total de parcelles exploitées par les exploitations agricoles, selon le type d'exploitation et les différents PDA du Bénin. Bien que les mêmes tendances aient été observées sur le plan national, certaines différences sont à noter d'un PDA à un autre. En effet, certains PDA comme le PDA 2 (4,4) et le PDA 1 (3,7) affichent des moyennes de nombre de parcelles exploitées nettement supérieures à la moyenne nationale.

Le PDA 4 se distingue par le volume le plus élevé de parcelles (714 283). Bien que marginal en volume, le secteur hors ménage présente des moyennes parfois très élevées, notamment au PDA 6 (6,3 parcelles par exploitation).

Tableau 3: Nombre total et nombre moyen de parcelles exploitées par type d'exploitation et par PDA

	Secteur ménage		Secteur hors ménage		Ensemble des exploitations	
	Nombre moyen de parcelles exploitées	Nombre total de parcelles exploitées	Nombre moyen de parcelles exploitées	Nombre total de parcelles exploitées	Nombre moyen de parcelles exploitées	Nombre total de parcelles exploitées
BENIN	**2,9**	**2 585 641**	**3,5**	**279**	**2,9**	**2 585 920**
PDA 1	3,7	93 695	1,0	1	3,7	93 696
PDA 2	4,4	575 452	1,3	5	4,4	575 457
PDA 3	3,2	209 851	1,7	5	3,2	209 856
PDA 4	3,3	714 259	3,0	24	3,3	714 283
PDA 5	2,4	418 349	3,9	54	2,4	418 403
PDA 6	2,0	129 737	6,3	88	2,0	129 825
PDA 7	2,1	413 630	2,9	53	2,1	413 683

2.1.1.3. Répartition des parcelles exploitées selon le sexe du chef de ménage au Bénin

Le graphique 2 présente une vue détaillée de l'exploitation des parcelles agricoles au Bénin, en distinguant les données par département selon le sexe du chef de ménage. Il indique, pour chaque département, la proportion de parcelles exploitées en fonction du sexe du chef de ménage.

Le graphique révèle que les parcelles exploitées, détenues par les chefs de ménage de sexe masculin, sont largement dominantes dans tous les départements du Bénin. À l'échelle nationale, seulement 12,4 % des parcelles sont exploitées par des femmes chefs de ménage, avec des disparités marquées selon les départements. Le Couffo se distingue avec une proportion féminine relativement élevée (31,5 %), tandis que des départements comme la Donga (2,8 %), le Borgou (3,4 %) et l'Alibori (6,0 %) affichent des taux particulièrement faibles. Ces écarts traduisent des barrières structurelles persistantes, telles que l'accès limité à la terre, au crédit agricole ou aux droits d'héritage foncier, impactant directement l'autonomie et la productivité des exploitantes agricoles.

Graphique 2: Proportion des parcelles détenues par sexe et par département

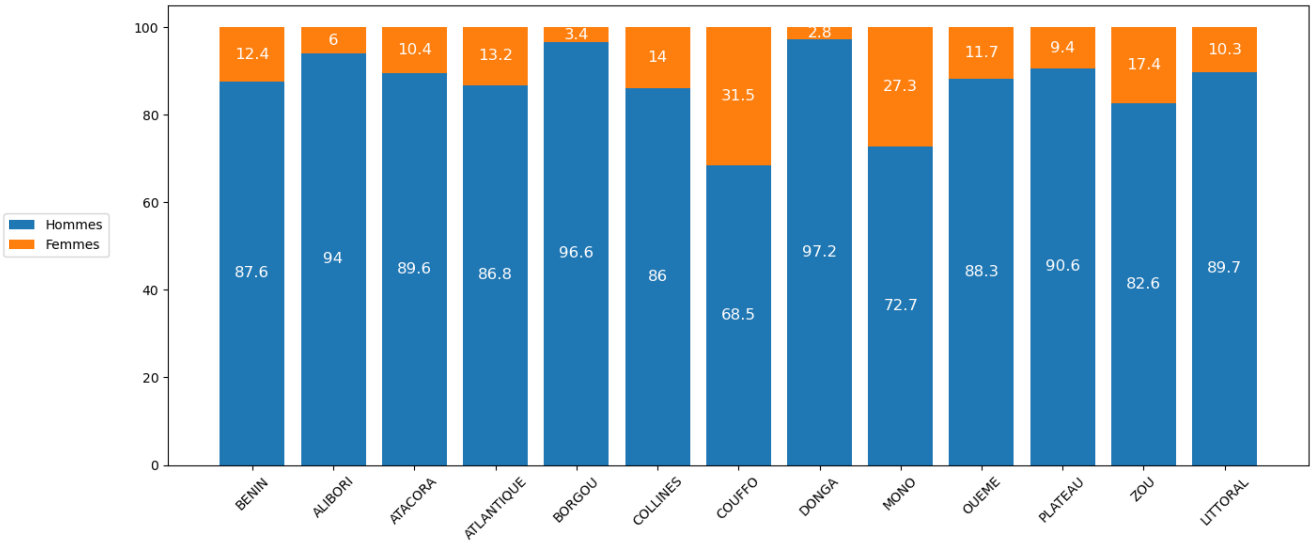

Au niveau des PDA, les données révèlent que les chefs de ménages de sexe masculin exploitent en moyenne plus de parcelles que ceux du sexe féminin et ce dans presque tous les PDA, avec une moyenne nationale de 3,0 parcelles contre 2,4 pour les femmes (tableau 4). Cette tendance s'observe également dans les superficies totales où les hommes exploitent la quasi-totalité des parcelles recensées. Toutefois, certains PDA comme le PDA 2 et le PDA 3 montrent une réduction de l'écart entre les sexes, avec des moyennes féminines relativement proches de celles des hommes (respectivement 4,1 contre 4,4 et 3,0 contre 3,3), ce qui pourrait traduire une meilleure inclusion foncière ou des dynamiques locales plus favorables à l'accès des femmes à la terre. À l'inverse, le PDA 1 présente l'écart le plus marqué, avec une moyenne de 3,8 parcelles pour les hommes contre seulement 2,7 pour les femmes, soulignant des disparités persistantes dans certaines zones.

Tableau 4: Nombre total et nombre moyen de parcelles exploitées par PDA et selon le sexe du chef de ménage

Pôle de Développement Agricole	Masculin		Féminin			Total
	Nombre moyen de parcelles exploitées	Nombre total de parcelles exploitées	Nombre moyen de parcelles exploitées	Nombre total de parcelles exploitées	Nombre moyen de parcelles exploitées	Nombre total de parcelles exploitées
BENIN	**3,0**	**2 265 920**	**2,4**	**319 721**	**2,9**	**2 585 641**
PDA 1	3,8	88 029	2,7	5 667	3,7	93 695
PDA 2	4,4	547 262	4,1	28 190	4,4	575 452
PDA 3	3,3	180 344	3,0	29 507	3,2	209 851
PDA 4	3,4	646 666	2,8	67 593	3,3	714 259
PDA 5	2,4	315 240	2,5	103 109	2,4	418 349
PDA 6	2,0	117 508	1,6	12 229	2,0	129 737
PDA 7	2,2	341 213	1,8	72 416	2,1	413 630

La carte ci-dessous donne la situation du nombre moyen de parcelles exploitées par commune.

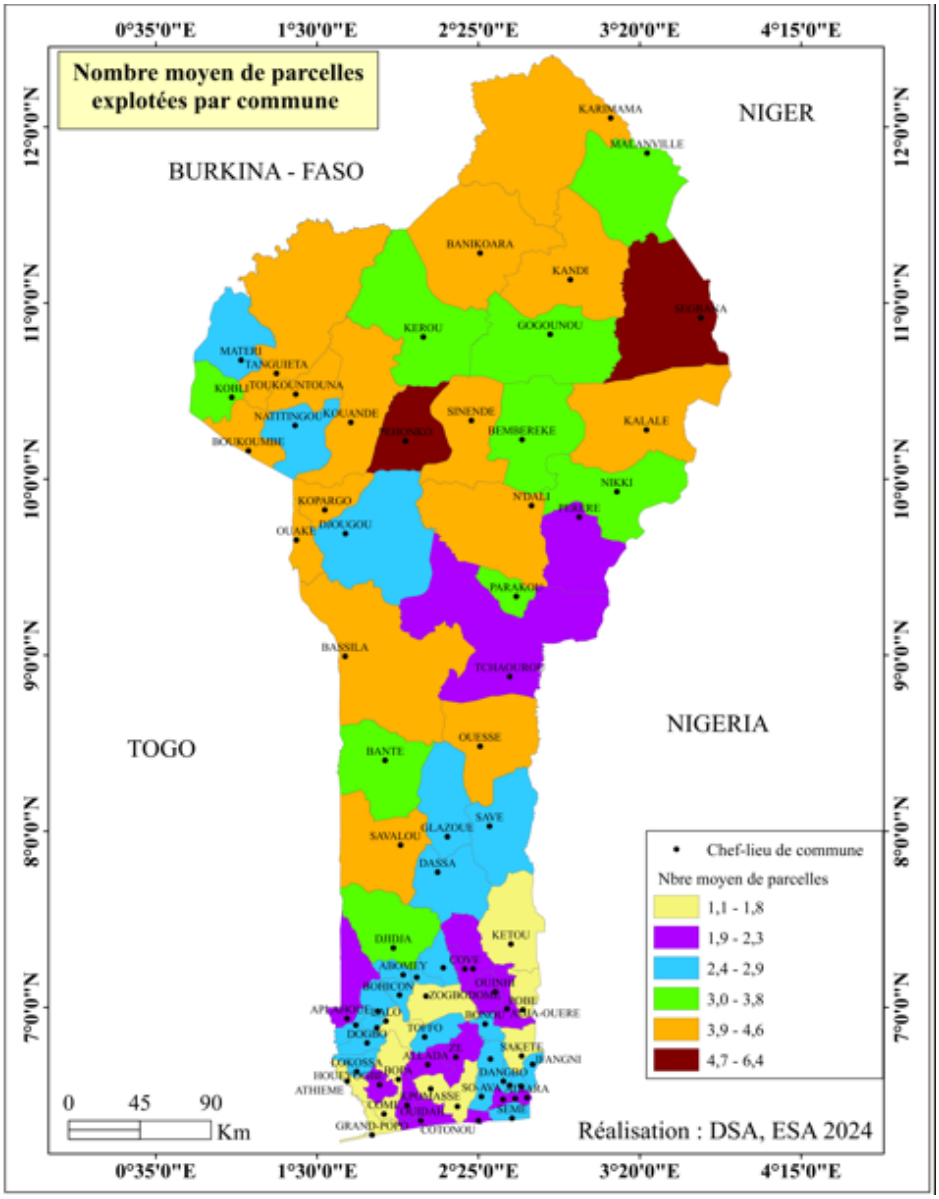

Carte 3 : Nombre moyen de parcelles exploitées par commune

2.1.2. Taille de l'exploitation

Le tableau 5 met en évidence un paysage agricole dual au Bénin. Afin d'analyser la répartition de la superficie des exploitations agricoles, la population a été divisée en cinq groupes de taille égale, appelés quintiles ou classes. Le premier quintile (classe 1) regroupe les 20 % des ménages agricoles disposant des superficies les plus faibles. Le deuxième quintile représente la tranche suivante, et ainsi de suite jusqu'au cinquième quintile, qui concentre les 20% de ménages possédant les plus grandes superficies.

Le tableau présente la superficie moyenne exploitée par quintile pour le secteur ménage et le secteur hors ménage, au niveau national et par département au Bénin. Les résultats montrent une augmentation progressive des superficies moyennes d'un quintile à l'autre, traduisant une forte concentration foncière, particulièrement marquée dans le cinquième quintile. Cette concentration est nettement plus prononcée dans le secteur hors ménage, où les superficies moyennes atteignent des niveaux très élevés comparativement au secteur des ménages, aussi bien au niveau national que dans plusieurs départements.

Tableau 5: Superficie moyenne exploitée (ha) par type exploitation, par département et par quintile de ménages agricoles basé sur la superficie

DEPARTEMENT	SECTEUR MENAGE						SECTEUR HORS MENAGE					
	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Moy. secteur ménage	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Moy. secteur hors ménage
BENIN	**0,3**	**0,9**	**1,8**	**3,6**	**11,2**	**4,1**	**1,1**	**4,0**	**10,2**	**29,5**	**171,0**	**43,7**
ALIBORI	0,3	0,9	1,9	3,8	10,8	7,8	0,0	3,0	17,0	0,0	580,0	200,0
ATACORA	0,4	1,1	1,9	4	12,9	5,1	1,0	4,8	9,0	0,0	0,0	4,8
ATLANTIQUE	0,3	0,8	1,7	3,4	17,1	1,6	0,8	4,8	5,6	22,6	0,0	9,0
BORGOU	0,8	1,8	2,5	4,5	13,4	8,8	1,0	4,0	0,0	33,7	0,0	18,3
COLLINES	0,2	0,9	1,8	3,6	11,8	7,1	0,0	5,0	10,0	37,5	43,0	26,6
COUFFO	0,2	0,6	1,2	2,3	4,6	1,1	1,6	3,8	7,7	23,8	205,5	41,7
DONGA	0,4	1,1	2,3	3,6	8,5	4,9	0,0	0,0	0,0	36,0	277,5	229,2
MONO	0,3	0,8	1,4	2,8	9,8	1,2	0,5	3,0	10,8	23,0	62,0	21,6
OUEME	0,3	1,1	2,1	4	7,4	1,2	0,0	0,0	0,0	20,0	69,0	44,5
PLATEAU	0,2	0,8	1,6	2,9	7,1	2,1	1,3	3,9	12,3	28,9	70,8	20,7
ZOU	0,5	1,2	2	3,3	7,5	2,7	1,0	3,3	13,0	37,0	93,0	36,2

Les mêmes analyses faites en fonction des PDA révèlent une répartition très contrastée des superficies entre les secteurs ménages et hors ménages. Le tableau informe sur la concentration des superficies dans la classe 5 pour le secteur ménage et dans les classes 3 à 5 pour le secteur hors ménage

***Tableau 6*: Superficie moyenne exploitée (ha) par type exploitation, par PDA et par quintile de ménages agricoles basé sur la superficie**

PDA	SECTEUR MENAGE						SECTEUR HORS MENAGE					
	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Moy. secteur ménage	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Moy. secteur hors ménage
BENIN	**0,3**	**0,9**	**1,8**	**3,6**	**11,1**	**4,1**	**1,1**	**4,0**	**10,2**	**29,5**	**171,0**	**43,7**
PDA 1	0,3	0,9	2,1	4,3	11	6,5	0,0	3,0	0,0	0,0	0,0	3,0
PDA 2	0,3	1,1	2,1	4,2	12,1	9	1,0	5,0	17,0	0,0	580,0	150,8
PDA 3	0,4	1,1	1,9	3,7	7,1	2,9	0,0	4,5	9,0	0,0	0,0	6,0
PDA 4	0,4	1,1	2,1	3,8	11,2	6,6	0,0	5,0	10,0	38,3	241,6	122,1
PDA 5	0,4	0,8	1,5	2,9	6,9	1,6	1,4	3,6	9,6	0,0	166,3	40,1
PDA 6	0,2	0,8	1,6	2,9	7,1	2,1	1,3	3,3	12,3	28,9	70,8	21,7
PDA 7	0,3	0,9	1,6	3,2	8,3	1,2	0,7	3,9	8,4	27,0	59,0	19,1

2.1.3. Activités de l'exploitation

Les activités menées au sein des exploitations agricoles du Bénin sont diversifiées. Elles se répartissent en deux grands ensembles :

- les activités agricoles principales, regroupant la Production Végétale (PV) et la Production Animale (PA) ;
- les autres activités économiques, incluant la sylviculture, la pêche et l'aquaculture.

À l'échelle nationale, environ 47% des exploitations agricoles du secteur ménage combinent la PV et la PA. Ce modèle mixte est particulièrement prédominant dans les départements du Couffo (76,7%), de l'Atacora (70,5%) et de la Donga (72,5%).

Les activités économiques autres que la PV et la PA sont pratiquées par environ 9% des exploitations agricoles du secteur ménage, le plus souvent en combinaison avec la production végétale et animale. Cette diversification est plus marquée dans l'Alibori, où 38% des exploitations associent la PV, la PA et d'autres activités, traduisant une stratégie de résilience économique et d'optimisation des ressources disponibles.

Graphique 3: Proportion (%) des exploitations agricoles du secteur ménage selon le type d'activité et par département

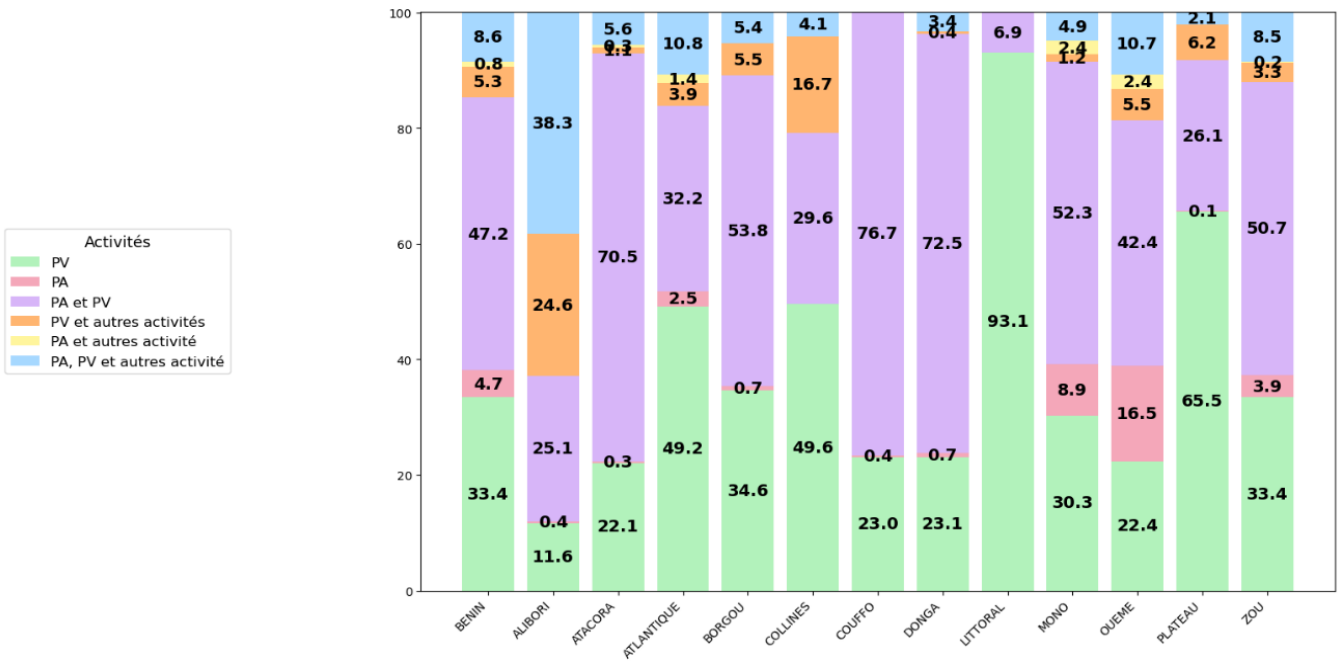

L'analyse par PDA révèle des profils agricoles contrastés. Toutefois, le modèle mixte, combinant la PV et la PA reste prédominant dans la quasi-totalité des PDA. Le PDA 6 présente une prédominance marquée de la production végétale seule (65,5 %), ce qui indique une forte spécialisation de cette activité au sein de ce pôle. Le PDA 7 se démarque par ailleurs par une proportion élevée d'exploitations en production animale seule (11,1 %), la plus forte du pays, et une diversité notable d'activités combinées.

Tableau 7: Proportion (%) des exploitations agricoles du secteur ménage selon le type d'activité et par PDA

PDA	PV	PA	PA et PV	PV et autre activité	PA et autre activité	PA, PV et autre activité	Total général
BENIN	**33,4**	**4,7**	**47,2**	**5,3**	**0,8**	**8,6**	**100**
PDA 1	18,3	0	20,6	33,9	0	27,2	100
PDA 2	22,7	0,5	49	8,7	0	19	100
PDA 3	9,3	0,5	79,3	1,8	0,5	8,8	100
PDA 4	32,4	0,6	51,4	7,3	0,1	8,3	100
PDA 5	33,8	3,6	56,7	1,6	0,1	4,2	100
PDA 6	65,5	0,1	26,1	6,2	0	2,1	100
PDA 7	33,5	11,1	41,6	3,5	2,1	8,2	100

2.1.4. Tenue de la comptabilité

La tenue de la comptabilité, telle que considérée dans cette enquête, renvoie à l'enregistrement partiel, occasionnel ou systématique, dans un document approprié, des charges d'exploitation, les produits, superficies, et les revenus générés par l'activité agricole de l'exploitation.

Dans la plupart des départements, la quasi-totalité des exploitations agricoles, plus de 96 %, ne tiennent pas de comptabilité. Le cas du département du Littoral (88,0%) témoigne d'une gestion largement informelle, reposant sur la mémoire des exploitants ou sur des pratiques traditionnelles de suivi des activités.

Dans le secteur ménage, la tenue de la comptabilité reste largement marquée par une pratique occasionnelle, qui domine dans l'ensemble des départements. Une exception notable apparaît toutefois dans les départements du Littoral et de l'Atacora où une exploitation sur deux y tient sa comptabilité de manière partielle, révélant une transition en cours vers une gestion plus régulière, sans pour autant atteindre encore la systématisation observée dans le secteur hors ménage.

À l'inverse, le secteur hors ménage se distingue par une meilleure organisation. La quasi-totalité des exploitations y tiennent une comptabilité (100%). La tenue de la comptabilité apparaît ainsi nettement plus structurée dans le secteur hors ménage. Dans l'ensemble des départements, les exploitations relevant de ce secteur adoptent majoritairement une tenue systématique de leur comptabilité, avec des niveaux qui s'étendent de 28,6 % à 100 % selon les départements. Le département du Littoral se distingue particulièrement par ces exploitations qui tiennent toutes, de manière systématique, leurs comptabilités.

Ces constats mettent en évidence une faible culture de gestion comptable dans le secteur agricole, constituant un frein majeur à l'accès au crédit, à l'assurance agricole et aux aides publiques. Ils révèlent également une opportunité ; celle de promouvoir des outils de gestion simples et adaptés (tels que des

formations ciblées et des applications mobiles de comptabilité agricole) afin de renforcer la professionnalisation et la durabilité économique des exploitations

<u>Graphique 4:</u> Répartition des exploitations agricoles selon l'état de tenue de la comptabilité (%), par type d'exploitation et par département

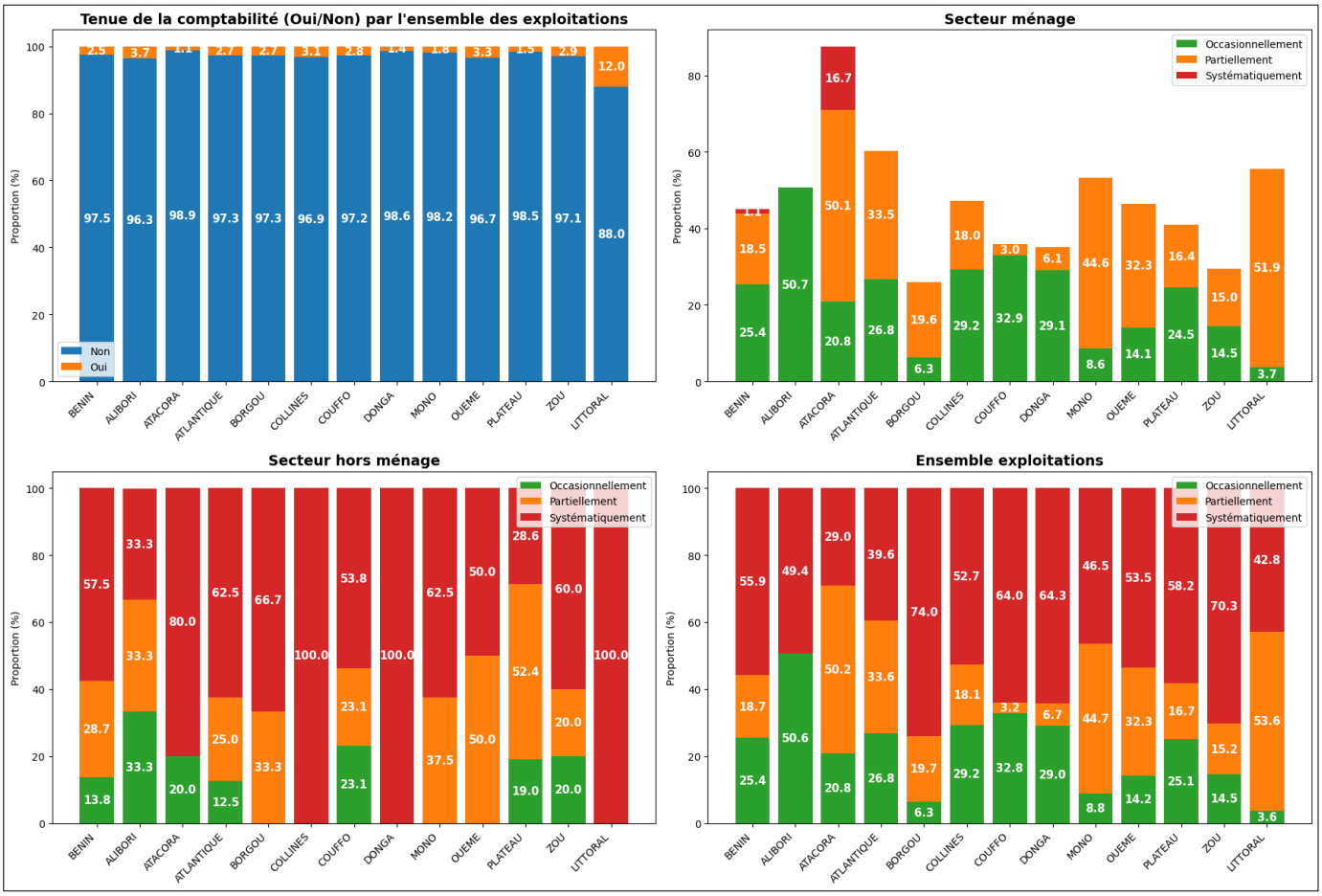

L'examen de la tenue de la comptabilité selon les PDA révèle une adoption globalement très faible de cette pratique au sein des exploitations agricoles du Bénin. Les résultats montrent que, dans l'ensemble des exploitations, plus de 96 % des unités ne tiennent aucune forme de comptabilité dans tous les PDA. Le taux le plus bas de non-adoption est observé dans le PDA 2 (96,2 %), tandis que le PDA 3 atteint près de 99,6 %. Ainsi, la tenue effective de la comptabilité reste marginale, variant seulement entre 0,4 % et 3,8 %, ce qui traduit une très faible culture de gestion comptable dans l'agriculture nationale.

Dans le secteur ménage**,** la comptabilité est tenue majoritairement de manière occasionnelle**,** en particulier dans les PDA 1, 4, 5 et 6 où cette modalité dépasse souvent 60 %. La tenue partielle de la comptabilité est plus marquée dans certains pôles comme le PDA 2 (41,3 %) et, dans une moindre mesure, les PDA 5 et 6. La tenue systématique de la comptabilité, quant à elle, demeure rare, sauf dans deux cas : le PDA 3, où elle atteint 100 %, et le PDA 7 où elle représente 35,8 %. Ces résultats reflètent une grande irrégularité dans la pratique comptable au niveau des ménages agricoles.

À l'inverse, dans le secteur hors ménage, la comptabilité apparaît plus structurée. Plusieurs PDA présentent des niveaux élevés de la tenue systématique de la comptabilité, notamment le PDA 3 (100 %), le PDA 4 (77,8 %), le PDA 7 (63,2 %) et le PDA 5 (55,6 %). Au niveau national, plus de la moitié des exploitations hors ménage (57,5 %) tiennent systématiquement une comptabilité. Ce contraste suggère que les unités hors ménage, généralement plus organisées, disposent d'une meilleure capacité administrative et de gestion technico-économique.

En agrégeant l'ensemble des secteurs, les tendances nationales révèlent une prédominance de la tenue occasionnelle de la comptabilité, particulièrement dans les PDA 1, 5, 6 et 7, où elle dépasse 45 % et atteint même 91,7 % dans le PDA 1. La tenue partielle de la comptabilité se manifeste fortement dans le PDA 2 (41,3 %) et de manière modérée dans les autres pôles. Quant à la tenue systématique de la comptabilité, elle est quasi absente dans la majorité des PDA, à l'exception du PDA 3, où elle représente l'intégralité des pratiques déclarées.

Graphique 5: Répartition (%) des exploitations agricoles selon l'état de tenue de la comptabilité, par type d'exploitation et par PDA

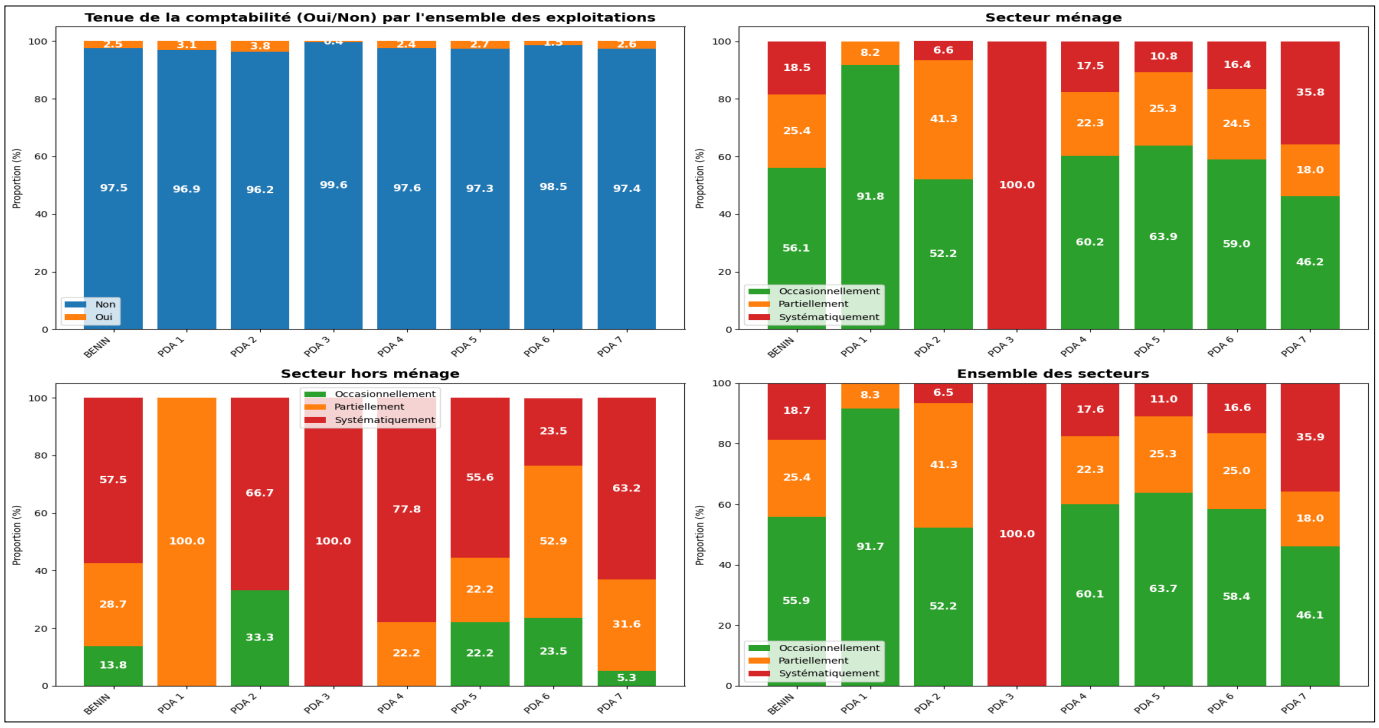

2.1.5. Temps et moyens de transport

L'efficacité des exploitations agricoles dépend en partie de l'accessibilité des parcelles et des moyens de transport mobilisés par les exploitants pour s'y rendre. L'analyse qui suit décrit le temps nécessaire pour rejoindre les champs ainsi que les modes de transport utilisés, offrant un aperçu des contraintes logistiques rencontrées dans différentes régions.

- **Temps mis pour se rendre dans les champs**

Le graphique 6 illustre le temps moyen que les exploitants agricoles mettent pour se rendre sur leurs champs à partir de leur lieu d'habitation. La majorité des agriculteurs béninois bénéficient d'un accès relativement aisé à leurs terres ; environ 85,3 % d'entre eux parcourent moins d'une heure de trajet pour atteindre leurs parcelles. Cette proximité est particulièrement marquée dans les départements du Sud, où la densité d'habitat, la taille réduite des exploitations et les distances relativement moins longues favorisent un accès rapide aux champs.

Cependant, des disparités régionales subsistent. Dans certains départements comme les Collines et le Couffo, les exploitants agricoles doivent parcourir des distances plus importantes, ce qui se traduit par des temps de déplacement plus longs. Ces écarts pourraient s'expliquer par l'éloignement des terres cultivables des zones habitées ainsi que par les contraintes d'infrastructures rurales limitant la mobilité.

Graphique 6: Répartition (%) des exploitants agricoles selon le temps mis pour aller au champ par département

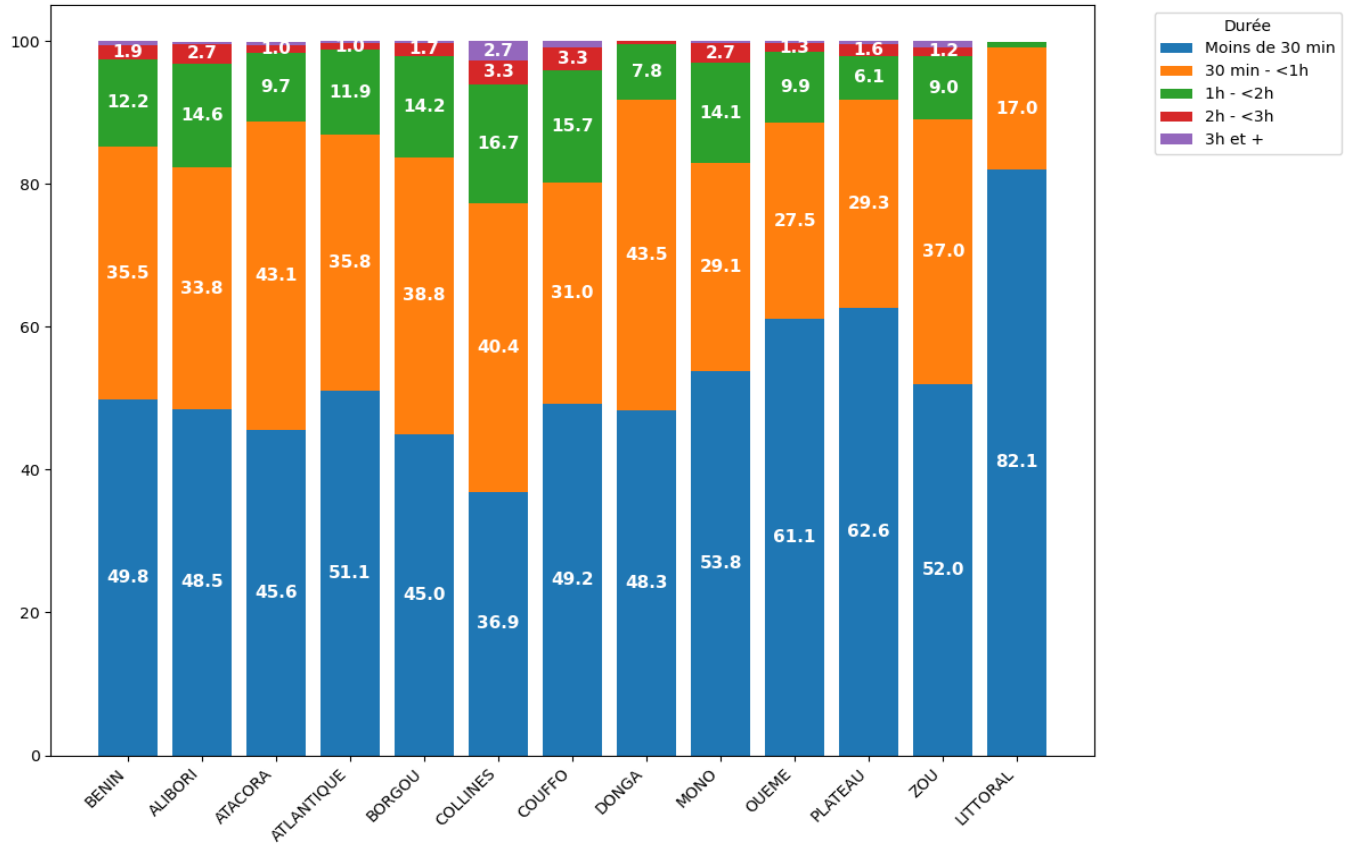

- **Modes de transport**

Le graphique 7 met en évidence les principaux moyens utilisés par les exploitants agricoles pour se rendre dans leurs champs. La marche (52,3 %) et la moto (38,9 %) demeurent les deux modes de déplacement dominants au Bénin. Ce recours massif à des modes de transport simples traduit à la fois la proximité des parcelles agricoles et les limites d'accès aux infrastructures routières ou aux équipements motorisés, notamment dans les zones rurales à faibles revenus.

Des disparités régionales apparaissent néanmoins : les départements du Borgou (66,3%) et des Collines (60,5%) se distinguent par une forte dépendance à la moto, tandis que la Donga présente une situation équilibrée entre marche (46,5 %) et moto (49,7 %). À l'inverse, les départements du Mono (80,5 %), du Couffo (72,4 %) et de l'Atacora (69,4 %) restent majoritairement tributaires de la marche. Le Littoral se singularise par une utilisation particulièrement élevée de la moto (78,5 %), reflet du contexte urbain. Enfin, la pirogue demeure un mode de transport adapté aux zones fluviales, notamment dans l'Ouémé (17,7 %) et, dans une moindre mesure, dans l'Atlantique (7,4 %). Les autres moyens de transport comme la bicyclette, la charrette ou la voiture restent marginaux.

Graphique 7: Répartition (%) des exploitants agricoles selon le mode de transport pour aller au champ par département

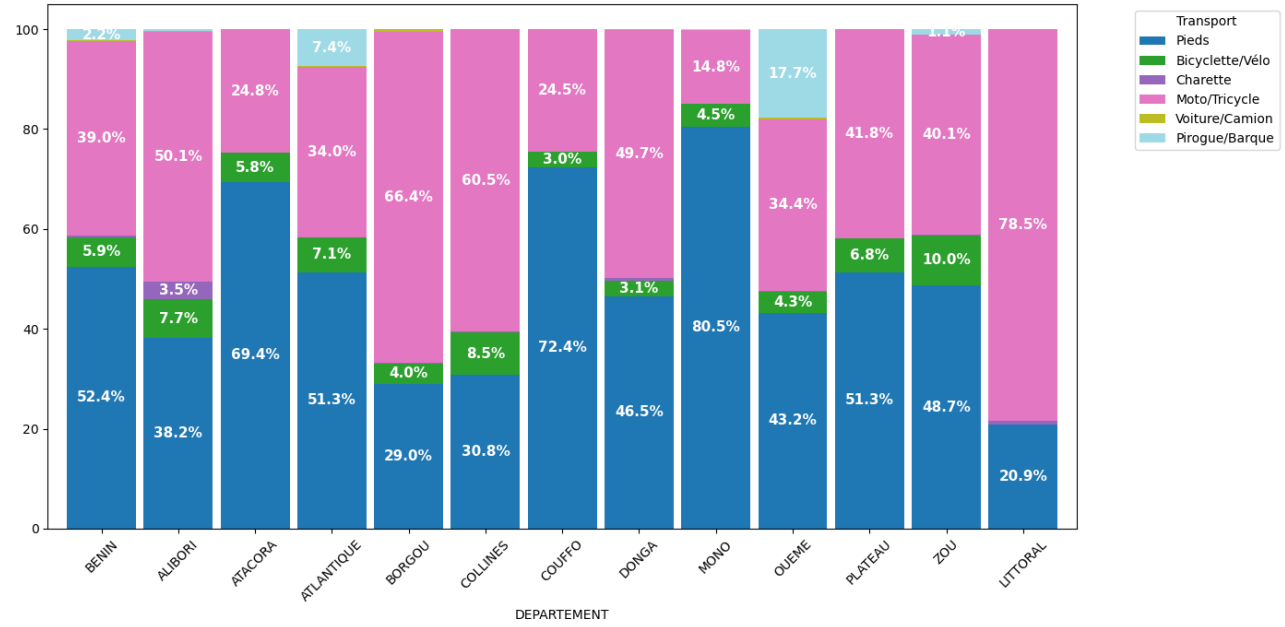

2.2. CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES AGRICOLES

Après avoir présenté les caractéristiques générales des exploitations agricoles, il importe d'examiner les caractéristiques humaines et sociales des ménages agricoles qui en constituent la base.

2.2.1. Responsables d'exploitation et niveau d'instruction

Les résultats mettent en évidence un fort taux de non-scolarisés chez les responsables d'exploitation agricole. Au niveau national, 58,1 % des hommes et 83,7 % des femmes responsables d'exploitations agricoles n'ont jamais été scolarisées. Cette situation reflète la prédominance de l'agriculture familiale traditionnelle fondée sur la transmission orale des savoirs. Les écarts de genre sont particulièrement marqués dans les départements de l'Alibori (92,4%), de l'Atacora (91,0 %) et du Plateau (89,1 %), où la quasi-totalité des femmes responsables n'a pas accès à l'instruction.

A l'inverse, la Donga se distingue avec 15,2 % de femmes ayant atteint le niveau secondaire, contre 5,1 % au niveau national.

Les départements de l'Atlantique, du Littoral et du Mono affichent des taux de scolarisation supérieurs à la moyenne nationale, avec 28% à 40% des responsables ayant fréquenté l'école primaire et plus de 20 % ayant atteint le niveau secondaire chez les hommes.

Globalement, l'accès à l'enseignement supérieur reste marginal (3,2% chez les hommes et 0,2% chez les femmes). Cette faible scolarisation limite l'adoption de pratiques agricoles modernes, l'accès aux innovations technologiques et la gestion efficace des exploitations.

Ces résultats mettent en lumière des inégalités persistantes entre les sexes et les régions, soulignant la nécessité de renforcer les programmes d'alphabétisation fonctionnelle et de formation agricole, particulièrement à l'endroit des femmes, pour améliorer la productivité et l'autonomie économique dans le secteur.

Graphique 8: Répartition (%) des responsables d'exploitation du secteur ménage selon leur niveau d'instruction, par sexe et par département

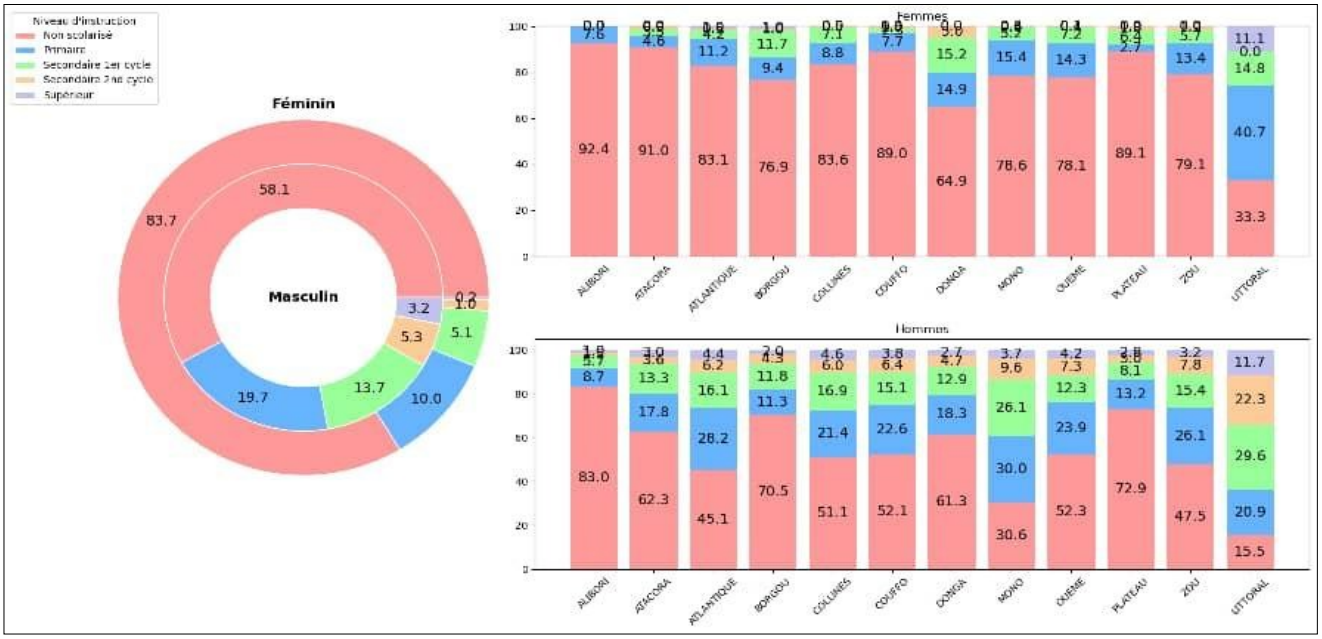

L'analyse des données par PDA indique les mêmes tendances que celles observées au niveau des départements, notamment sur les écarts marqués entre hommes et femmes. Dans plusieurs pôles ; notamment les PDA 2, 3 et 6, où la non-scolarisation féminine atteint respectivement 90,5 %, 91,8 % et 89,1 %, les femmes responsables d'exploitation sont presque totalement absentes du système éducatif. Les hommes y présentent également des taux élevés, souvent supérieurs à 70 %. À l'inverse, les PDA 5 et 7 se distinguent par une population masculine relativement plus instruite, avec des niveaux de non-scolarisation plus faibles (50,3 % et 42,9 %), même si les femmes y restent très majoritairement non scolarisées (85,5 % et 79,7 %). Dans l'ensemble, le secondaire demeure peu accessible, et le supérieur quasi inexistant, surtout chez les femmes.

2.2.2. Age moyen et tranche d'âge

L'analyse de la répartition par âge des responsables d'exploitations agricoles révèle une prédominance d'adultes. L'âge moyen est estimé à 45 ans, et plus de 77 % des responsables ont plus de 35 ans. Les jeunes de moins de 25 ans ne représentent que 3,7 % de l'ensemble, avec des variations départementales limitées (maximum 6,4 % dans l'Atacora). Cette faible représentation des jeunes parmi les responsables d'exploitations ne traduit pas nécessairement un désintérêt pour l'agriculture, mais plutôt une logique de séniorité caractéristique des ménages agricoles, où la responsabilité de l'exploitation est généralement confiée à la personne la plus âgée ou la plus expérimentée.

Certains départements, comme le Littoral, se démarquent toutefois par une présence légèrement plus importante de jeunes responsables (27 % des responsables ont entre 25 et 34 ans, âge moyen 42 ans). À l'inverse, des départements tels que le Mono (47 ans), le Couffo (46) et le Plateau (46 ans) présentent une proportion plus élevée de responsables âgés de 45 ans et plus, traduisant une structure d'âge plus avancée.

Graphique 10: Age moyen et tranche d'âge du responsable des exploitations agricoles du secteur ménage par département

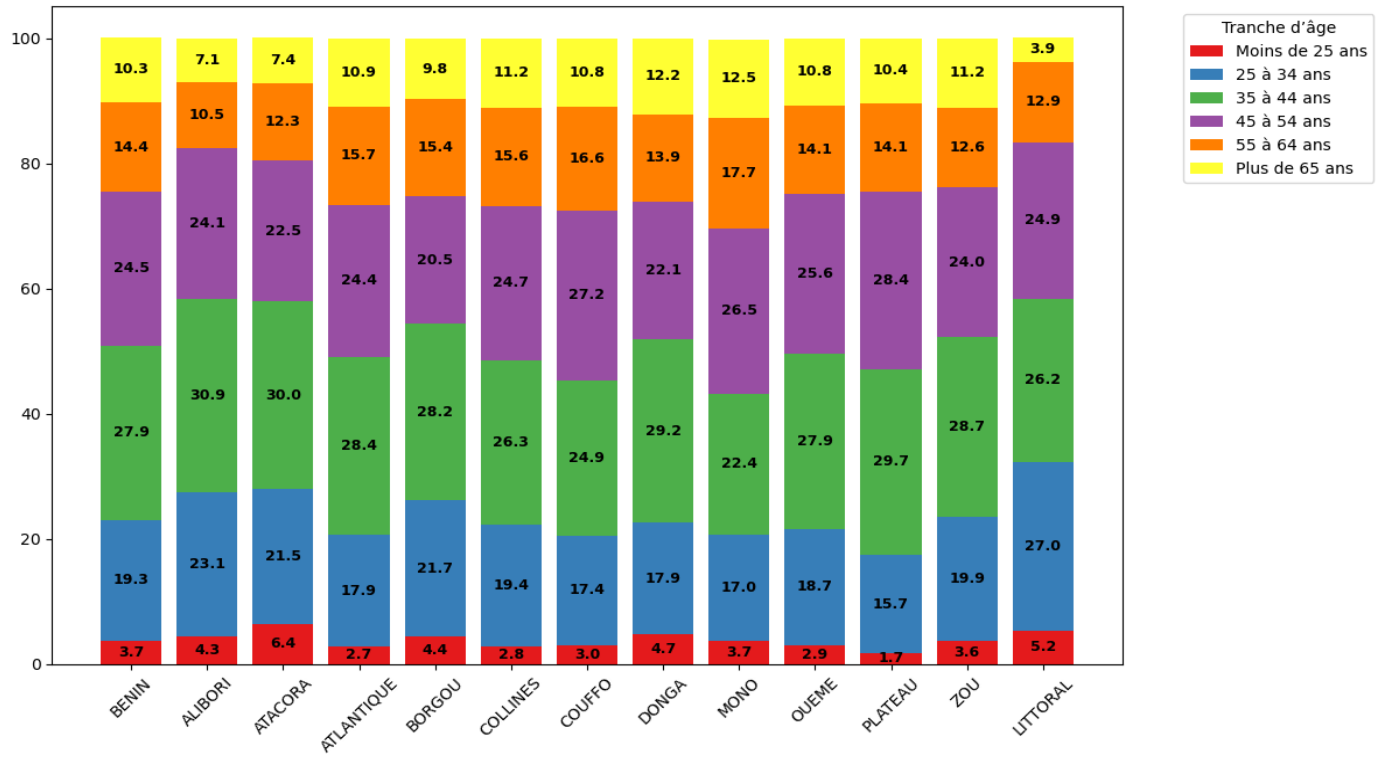

L'analyse par PDA révèle une relative homogénéité de l'âge moyen des chefs d'exploitation du secteur ménage, variant entre 42 et 46 ans. Toutefois, cette stabilité masque des disparités notables dans la structure des âges. Les PDA 3 et 1 se distinguent par une forte proportion de jeunes de moins de 35 ans (respectivement 32,8% et 26,1%), bien au-dessus de la moyenne nationale (23%).

À l'inverse, les PDA 6 et 7 concentrent une majorité de chefs d'exploitation âgés de plus de 45 ans (52,9% et 52,8%), traduisant relativement un vieillissement plus marqué de la population agricole dans ces zones. Ces contrastes appellent des réponses différenciées en matière de politiques d'appui et de formation.

Tableau 8: Age moyen et tranche d'âge du responsable des exploitations agricoles du secteur ménage par PDA

Pôle de Développement Agricole	Age moyen	Moins de 25 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	Plus de 65 ans	Total
BENIN	**45**	**3,7**	**19,3**	**27,9**	**24,5**	**14,4**	**10,3**	**100,0**
PDA 1	44	3,9	22,2	27,0	26,6	10,6	9,7	100,0
PDA 2	43	4,1	20,2	33,1	23,3	12,3	7,0	100,0
PDA 3	42	8,1	24,7	28,2	21,0	11,3	6,7	100,0
PDA 4	45	3,9	20,3	26,6	22,7	15,1	11,5	100,0
PDA 5	46	3,0	18,2	26,9	25,9	14,8	11,0	100,0
PDA 6	46	1,7	15,7	29,7	28,4	14,1	10,4	100,0
PDA 7	46	3,1	17,8	26,3	25,4	15,9	11,4	100,0

2.2.3. Niveau d'instruction des actifs agricoles du secteur ménage selon le sexe et par département

Le tableau ci-dessous présente le niveau d'instruction des actifs agricoles du secteur ménage, en se limitant aux branches de production végétale et animale. Les résultats sur les actifs agricoles confirment globalement la faible scolarisation déjà observée chez les responsables d'exploitation, mais avec des taux de non-scolarisation encore plus élevés (71,7% contre 58,1% chez les hommes responsables). Cela suggère que la prise de responsabilité dans l'exploitation est légèrement corrélée à un meilleur niveau d'instruction.

Au niveau national, près de 72% des actifs agricoles n'ont jamais été scolarisés, 14% ont atteint le primaire, moins de 10 % le secondaire et à peine 1,3% le supérieur.

Les disparités de genre sont marquées : 82% des femmes actives agricoles sont non scolarisées contre 61% des hommes, et moins de 0,2% des femmes ont accédé à l'enseignement supérieur, contre 2,4% des hommes, traduisant une forte inégalité dans l'accès à l'éducation.

Les écarts régionaux sont également significatifs. L'Alibori enregistre le taux de non scolarisés le plus élevé (86,9%), suivi du Plateau (83,8 %) et du Borgou (80,3%). À l'inverse, certains départements présentent des niveaux d'instruction relativement meilleurs : le Littoral se distingue avec seulement 20,8% de non scolarisés, bien que les effectifs d'actifs agricoles y soient très faibles (moins de 400 personnes, reflet de l'urbanisation). Le Mono (52,4%) et l'Atlantique (59,5%) affichent également des proportions de non scolarisés inférieures à la moyenne nationale.

Ces résultats confirment une forte hétérogénéité régionale et des inégalités de genre persistantes, limitant l'accès à la formation et aux innovations agricoles, et contribuant à maintenir des écarts de productivité entre territoires.

Tableau 9: Répartition des actifs agricoles du secteur ménage selon leur niveau d'instruction (%) par département

DEPARTEMENT	Sexe	Effectif des actifs agricoles	Non scolarise	Primaire	Secondaire 1er cycle	Secondaire 2nd cycle	Supérieur	Total
BENIN	**Masculin**	**1 223 251**	**60,9**	**18,6**	**13,2**	**4,8**	**2,4**	**100**
	Féminin	**1 269 431**	**82,0**	**9,9**	**6,8**	**1,1**	**0,2**	**100**
	Total	**2 492 682**	**71,7**	**14,2**	**9,9**	**2,9**	**1,3**	**100**
ALIBORI	Masculin	189 582	82,4	9,2	5,7	1,8	0,8	100
	Féminin	163 375	92,0	3,6	3,9	0,3	0,1	100
	Total	352 957	86,9	6,6	4,9	1,1	0,5	100
ATACORA	Masculin	150 430	63,4	18,0	12,5	3,8	2,3	100
	Féminin	143 297	85,1	7,7	5,9	1,1	0,2	100
	Total	293 727	74,0	13,0	9,3	2,5	1,3	100
ATLANTIQUE	Masculin	87 750	43,3	29,4	16,6	6,5	4,1	100
	Féminin	94 362	74,6	14,1	9,4	1,0	0,9	100
	Total	182 112	59,5	21,5	12,9	3,7	2,5	100
BORGOU	Masculin	183 773	73,0	11,2	10,2	3,7	2,0	100
	Féminin	162 401	88,5	5,6	5,0	0,8	0,1	100
	Total	346 174	80,3	8,5	7,8	2,3	1,1	100
COLLINES	Masculin	111 127	52,2	20,9	17,9	5,6	3,3	100
	Féminin	117 319	79,6	11,1	8,1	1,0	0,2	100
	Total	228 445	66,2	15,9	12,9	3,3	1,7	100
COUFFO	Masculin	101 783	49,2	24,8	17,4	6,0	2,7	100
	Féminin	155 744	78,7	12,3	7,6	1,0	0,4	100
	Total	257 527	67,1	17,3	11,4	3,0	1,3	100
DONGA	Masculin	91 067	62,4	16,7	15,7	3,9	1,3	100
	Féminin	87 511	79,3	11,7	8,2	0,8	0,0	100
	Total	178 578	70,7	14,3	12,0	2,4	0,7	100
MONO	Masculin	60 317	33,3	29,4	25,2	8,6	3,4	100
	Féminin	78 648	66,9	20,0	10,8	1,9	0,3	100
	Total	138 964	52,4	24,1	17,1	4,8	1,7	100
OUEME	Masculin	62 617	48,9	25,3	13,1	8,0	4,6	100
	Féminin	58 470	79,6	10,6	6,9	2,6	0,3	100
	Total	121 087	63,7	18,2	10,1	5,4	2,5	100
PLATEAU	Masculin	71 337	75,6	11,8	7,6	2,8	2,3	100
	Féminin	79 749	91,2	4,3	3,5	1,0	0,0	100
	Total	151 086	83,8	7,8	5,4	1,9	1,1	100
ZOU	Masculin	113 237	45,4	27,6	16,1	8,0	2,9	100
	Féminin	128 481	76,0	13,9	8,1	1,7	0,3	100
	Total	241 718	61,7	20,3	11,8	4,6	1,5	100
LITTORAL	Masculin	231	13,9	22,1	30,7	20,8	12,6	100
	Féminin	76	42,1	34,2	14,5	2,6	6,6	100
	Total	307	20,8	25,1	26,7	16,3	11,1	100

2.2.4. Structure par âge des actifs agricoles selon le sexe et par département

La structure par âge des actifs agricoles se caractérise par une prédominance d'adultes jeunes. Environ la moitié (50%) des actifs se situent dans la tranche d'âge 25 à 44 ans, répartie de manière équilibrée entre les groupes 25-34 ans (26,5%) et 35-44 ans (23,5%). Les jeunes de moins de 25 ans représentent environ 21 %, traduisant une présence non négligeable de jeunes dans le secteur agricole, tandis que les plus de 65 ans demeurent minoritaires (5,3%).

L'âge moyen national des actifs est estimé à 37 ans, avec une légère différence selon le sexe : 36 ans chez les femmes contre 38 ans chez les hommes. Les femmes apparaissent donc un peu plus jeunes, bien que nettement moins instruites (cf. section précédente).

Sur le plan régional, des écarts notables se dégagent. Les départements du Mono (43 ans), de l'Ouémé (41 ans), de l'Atlantique (41 ans), du Littoral (40 ans) et du Plateau (40 ans) présentent des populations actives agricoles les plus âgés. À l'inverse, les départements de l'Alibori (32 ans), du Borgou (33 ans), de l'Atacora (35 ans) et de la Donga (36 ans) se distingue par une structure plus jeune, reflétant une mobilisation plus forte de la main-d'œuvre agricole jeune en zones rurales.

Graphique 11: Age moyen et tranche d'âge des actifs agricoles des exploitations agricoles du secteur ménage selon le sexe et par département

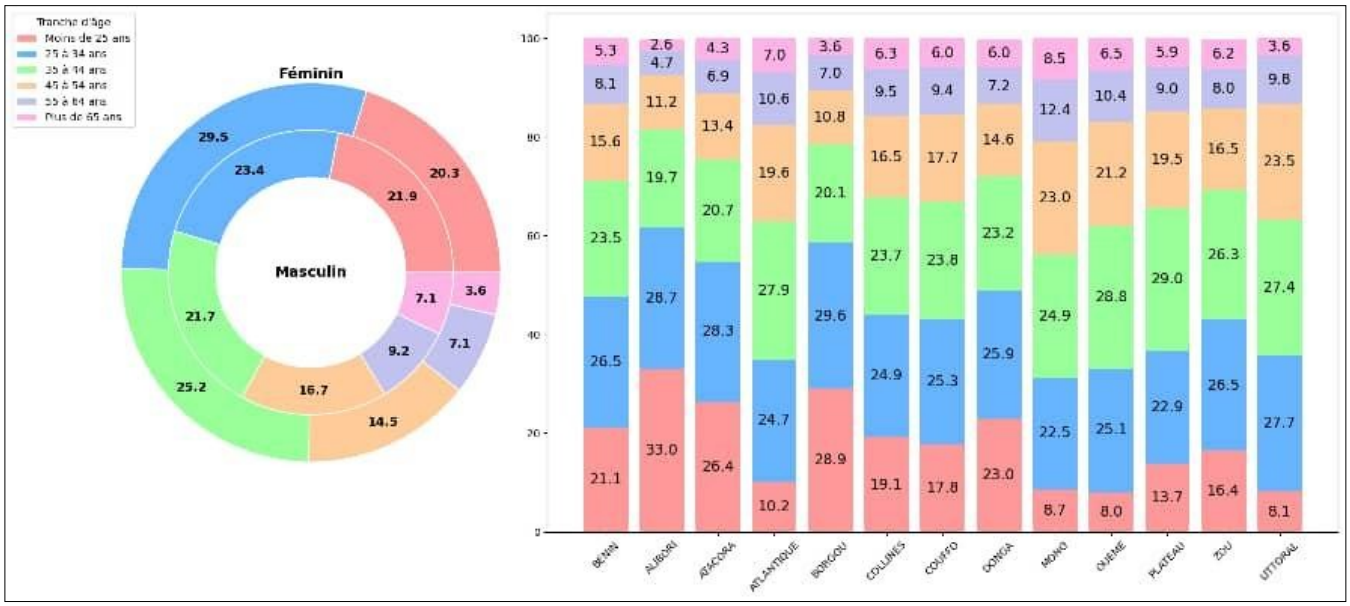

L'analyse de la répartition des actifs agricoles par PDA, ventilée selon le sexe et les tranches d'âge, révèle des dynamiques démographiques contrastées à l'échelle nationale et territoriale. À l'échelle du Bénin, l'âge moyen des actifs agricoles est de 37 ans, avec une légère différence entre les hommes (38 ans) et les femmes (36 ans). Les jeunes de moins de 35 ans représentent 47,6% de l'ensemble des actifs agricoles, traduisant une base relativement jeune mais hétérogène selon les zones.

Les PDA 1, 2 et 3 se distinguent par une forte concentration de jeunes actifs agricoles. Le PDA 1 affiche l'âge moyen le plus bas (32 ans), avec 62,9% des actifs âgés de moins de 35 ans. Cette jeunesse est particulièrement marquée chez les femmes (66%), ce qui témoigne d'une féminisation dynamique de l'agriculture dans cette zone. Le PDA 2 présente une structure similaire, avec 60% de jeunes actifs, dont 62,2% chez les femmes.

À l'opposé, les PDA 6 et 7 affichent les âges moyens les plus élevés (40 et 42 ans respectivement), avec une part de jeunes nettement inférieure : 36,6% pour le PDA 6 et seulement 33,2% pour le PDA 7. Ces zones concentrent une population agricole plus âgée, notamment chez les hommes, où l'âge moyen atteint 42 à 43 ans.

Par ailleurs, l'analyse révèle une tendance constante : dans tous les PDA, les actifs femmes sont en moyenne plus jeunes que les actifs hommes, et davantage représentées dans les tranches d'âge inférieures à 35 ans. Cette dynamique souligne l'importance d'intégrer une approche sensible au genre dans les politiques agricoles, en valorisant le rôle croissant des femmes dans les systèmes de production.

Tableau 10: Age moyen et tranche d'âge des actifs agricoles des exploitations agricoles du secteur ménage par PDA

Pôle de Développement Agricole	Age moyen	Moins de 25 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	Plus de 65 ans	Total
BENIN	**Masculin** **38**	**21,9**	**23,4**	**21,7**	**16,7**	**9,2**	**7,1**	**100,0**
	Féminin **36**	**20,3**	**29,5**	**25,2**	**14,5**	**7,1**	**3,6**	**100,0**
	Total des actifs agricoles **37**	**21,1**	**26,5**	**23,5**	**15,6**	**8,1**	**5,3**	**100,0**
PDA 1	Masculin 33	35,7	24,4	16,2	12,7	5,7	5,3	100,0
	Féminin 31	35,4	30,6	17,1	11,1	4,3	1,5	100,0
	Total des actifs agricoles 32	35,6	27,3	16,6	12,0	5,0	3,5	100,0
PDA 2	Masculin 33	32,8	25,3	20,0	11,9	6,2	3,8	100,0
	Féminin 32	28,7	33,5	22,5	10,0	3,6	1,7	100,0
	Total des actifs agricoles 32	30,9	29,1	21,2	11,0	5,0	2,9	100,0
PDA 3	Masculin 36	24,1	26,0	21,9	14,2	8,0	5,8	100,0
	Féminin 34	26,5	29,3	20,0	14,2	7,4	2,6	100,0
	Total des actifs agricoles 35	25,3	27,7	20,9	14,2	7,7	4,2	100,0
PDA 4	Masculin 37	23,7	24,7	19,9	14,4	9,6	7,7	100,0
	Féminin 35	21,7	29,7	24,1	14,0	7,1	3,5	100,0
	Total des actifs agricoles 36	22,7	27,2	22,0	14,2	8,3	5,6	100,0
PDA 5	Masculin 40	17,1	21,5	23,0	19,6	9,9	8,8	100,0
	Féminin 37	17,1	28,2	26,8	15,8	8,1	4,0	100,0
	Total des actifs agricoles 38	17,1	25,3	25,1	17,5	8,9	6,1	100,0
PDA 6	Masculin 42	13,4	17,0	26,5	24,8	10,2	8,1	100,0
	Féminin 38	13,9	28,2	31,2	14,7	7,9	4,0	100,0
	Total des actifs agricoles 40	13,7	22,9	29,0	19,5	9,0	5,9	100,0
PDA 7	Masculin 43	8,0	21,4	25,2	23,2	12,8	9,3	100,0
	Féminin 40	10,1	26,6	29,0	19,2	9,5	5,6	100,0
	Total des actifs agricoles 42	9,1	24,1	27,2	21,1	11,1	7,4	100,0

2.2.5. Ménages agricoles membres d'une association paysanne

Au niveau national, 13,9% des ménages agricoles sont membres d'une association paysanne. Cette proportion est plus élevée chez les ménages dirigés par des hommes (14,5%) que chez ceux dirigés par des femmes (9,4%), traduisant une intégration moindre des femmes dans les structures collectives, à l'exception de certains départements comme la Donga et le Mono, où les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à adhérer.

L'Alibori se distingue par un taux d'adhésion très élevé (40,1%), bien supérieur à la moyenne nationale. D'autres départements, comme l'Atacora (14,5%) et la Donga (13,7%), présentent des taux légèrement supérieurs à la moyenne. À l'opposé, certains départements montrent une faible organisation associative, notamment le Plateau (6,7%), l'Atlantique (6,9%) et le Couffo (8,7%), où moins d'un ménage sur dix est membre d'une association paysanne.

Graphique 12: Répartition des chefs ménages par sexe et proportion de ceux qui sont membres d'une association paysanne par département

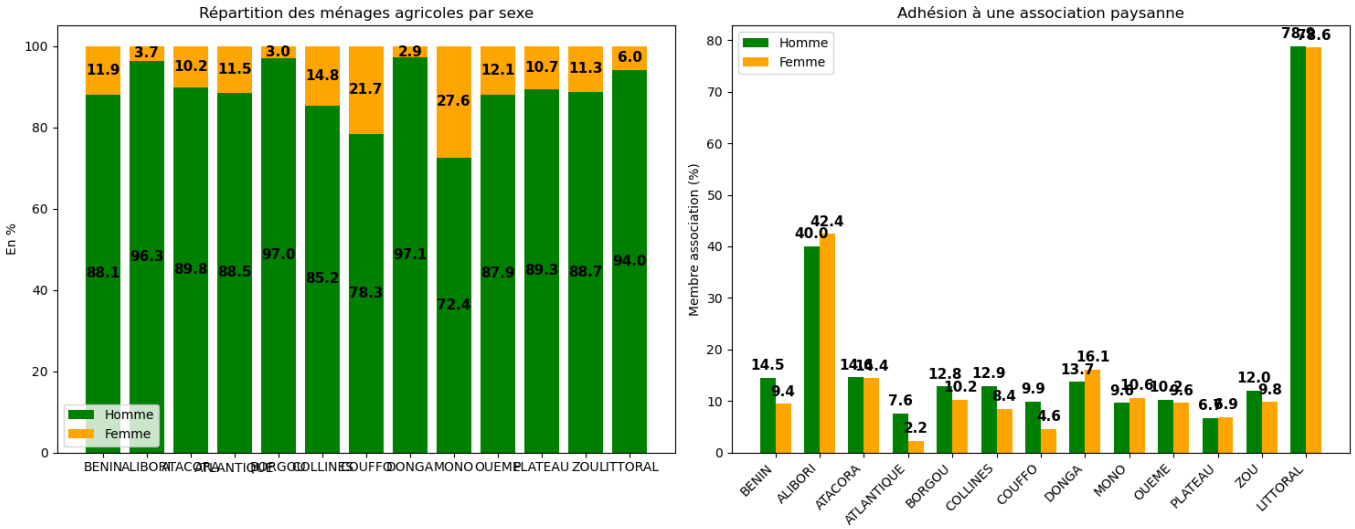

La proportion de ménages agricoles comptant au moins un membre affilié à une association paysanne reste globalement faible au niveau national (13,9 %), avec une participation féminine nettement en retrait. Le PDA 1 (38,6%) se distingue par une structuration exceptionnelle, bien au-dessus de la moyenne nationale, malgré un écart de genre très prononcé (40% contre 13,4%). Le PDA 2 présente également un niveau élevé d'affiliation, mais avec une particularité notable. Les femmes y sont proportionnellement plus engagées que les hommes (34,8% contre 29,3%). Les autres PDA affichent des niveaux d'organisation modestes à faibles, oscillant entre 6,7 % et 14,5 %, avec des écarts de genre généralement modérés, voire une quasi-parité en PDA 3 et PDA 6.

Tableau 11: Répartition des chefs ménages par sexe et proportion de ceux qui sont membres d'une association paysanne par PDA

Pôle de Développement Agricole	Proportion (%) des ménages agricoles selon l'appartenance d'au moins un membre à une association paysanne		
	Masculin	Féminin	Ensemble des ménages agricoles
BENIN	**14,5**	**9,4**	**13,9**
PDA 1	40,0	13,4	38,6
PDA 2	29,3	34,8	29,5
PDA 3	14,5	14,9	14,5
PDA 4	12,3	9,5	12,1
PDA 5	10,2	5,8	9,4
PDA 6	6,7	6,9	6,7
PDA 7	9,0	8,2	8,9

2.2.6. Ménages agricoles et formation technique spécialisée

Au niveau national, seulement 1,2% des responsables d'exploitations agricoles du secteur ménage ont bénéficié d'une formation technique spécialisée, avec une répartition de 1,4% pour les hommes et 0,3% pour les femmes, soulignant un accès très limité des femmes à ce type de formation.

L'analyse par département montre que les responsables les plus formés se trouvent dans le Littoral (12%), suivi des Collines (2,4%), de l'Atlantique (2,2%) et du Plateau (2%). Cette concentration pourrait s'expliquer par la proximité des centres de formation technique spécialisée, favorisant l'accès à ces départements. Dans la plupart des autres départements, la proportion de responsables formés reste très faible, inférieure ou égale à 1,2 %, avec un bénéfice globalement plus élevé pour les hommes, à l'exception du Littoral où l'écart hommes-femmes est minime (12,1 % contre 11,1 % pour les femmes).

Graphique 13: Répartition (%) des Responsables d'exploitations agricoles du secteur ménage ayant suivi une formation technique spécialisée par département

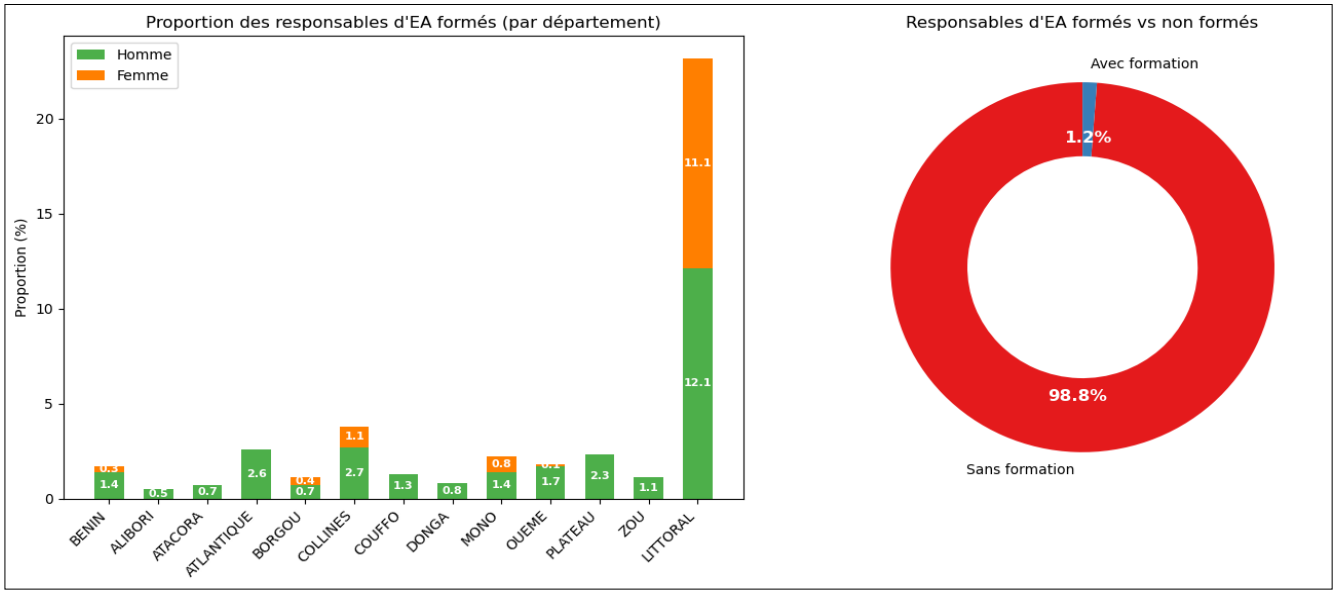

La proportion de responsables d'exploitation ayant bénéficié d'une formation technique spécialisée demeure extrêmement faible à l'échelle nationale (1,2 %), avec une participation féminine quasi inexistante. Cette tendance se retrouve dans l'ensemble des PDA, où plus de 98 % des responsables n'ont reçu aucune formation formelle. Les niveaux d'accès les plus élevés, bien que très modestes, s'observent en PDA 6 (2 %) et PDA 7 (1,7 %), tandis que les PDA 1, 2 et 3 affichent des taux inférieurs à 1 %. Les femmes, quant à elles, restent presque totalement en marge, avec des taux de formation nuls dans plusieurs PDA (1, 2, 3, 5 et 6). Ce paysage révèle un déficit massif de formation technique spécialisée, sans véritable différenciation territoriale, et met en évidence un besoin urgent de renforcement des capacités, particulièrement pour les responsables féminins.

Tableau 12: Répartition (%) des Responsables d'exploitations agricoles du secteur ménage ayant suivi une formation technique spécialisée par PDA

Pôle de Développement Agricole	Masculin		Féminin		Ensemble des responsables d'exploitation agricole	
	N'ayant pas suivi une formation technique spécialisée (%)	Ayant suivi une formation technique spécialisée (%)	N'ayant pas suivi une formation technique spécialisée (%)	Ayant suivi une formation technique spécialisée (%)	N'ayant pas suivi une formation technique spécialisée (%)	Ayant suivi une formation technique spécialisée (%)
BENIN	**98,6**	**1,4**	**99,7**	**0,3**	**98,8**	**1,2**
PDA 1	99,4	0,6	100,0	0,0	99,5	0,5
PDA 2	99,6	0,4	100,0	0,0	99,6	0,4
PDA 3	99,1	0,9	100,0	0,0	99,2	0,8
PDA 4	98,4	1,6	99,2	0,8	98,5	1,5
PDA 5	98,9	1,1	100,0	0,0	99,1	0,9
PDA 6	97,7	2,3	100,0	0,0	98,0	2,0
PDA 7	98,0	2,0	99,6	0,4	98,3	1,7

2.2.7. Ménages agricoles bénéficiaires des appuis projet/programme

Au niveau national, 5,7% des ménages agricoles déclarent avoir bénéficié d'un appui provenant d'un projet ou programme, avec une légère supériorité pour les ménages dirigés par des hommes (5,9%) par rapport aux ménages dirigés par des femmes (4,1%). Certaines exceptions locales montrent cependant une meilleure couverture féminine, notamment dans les Collines (9,9 % chez les femmes contre 7,4% chez les hommes), l'Ouémé (8,2% contre 5,1%) et le Littoral (85,7% contre 68,8%).

Le Littoral présente le taux global le plus élevé (69,8%), mais ce résultat doit être interprété avec prudence en raison du faible nombre de ménages agricoles recensés (232 ménages) dans ce département essentiellement urbain. D'autres départements, comme l'Alibori (18,2%), l'Atacora (8,8%) et les Collines (7,8%) se situent au-dessus de la moyenne nationale.

À l'inverse, certains départements enregistrent des taux particulièrement faibles, notamment l'Atlantique (1,5%), le Couffo (1,2%) et le Mono (1,9%), traduisant une couverture limitée des projets et programmes agricoles.

Graphique 14: Proportion (%) des ménages agricoles ayant bénéficié d'appui projet/programme selon le sexe de chef de ménage et par département

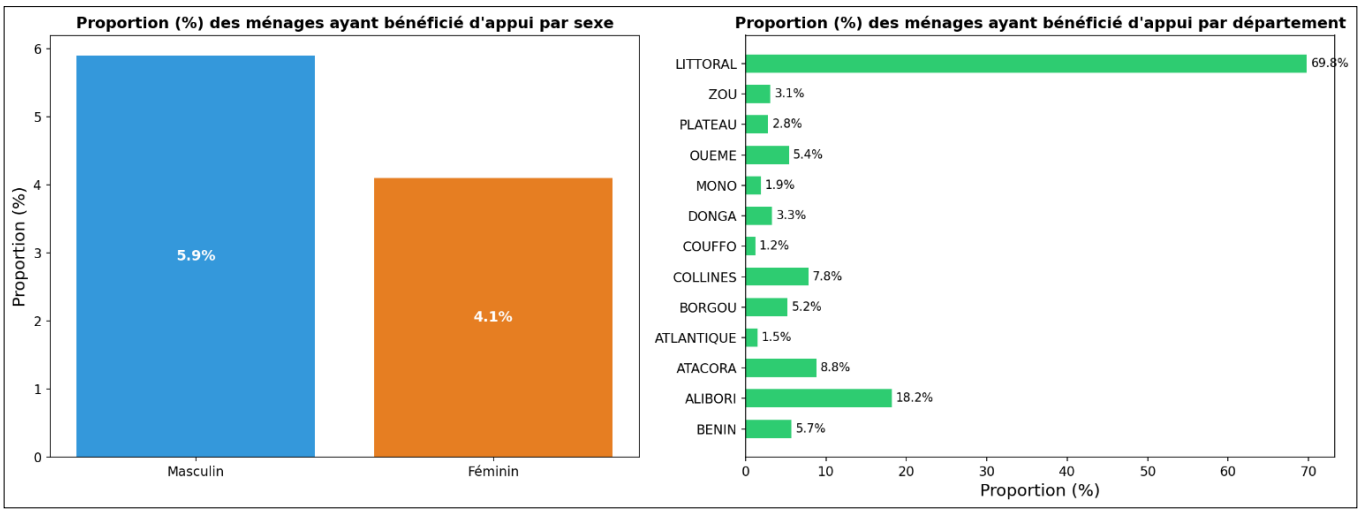

L'analyse par PDA montre une forte polarisation de l'accès aux appuis des Projets/Programmes, avec un PDA 1 nettement dominant (39%) malgré un écart de genre très prononcé au détriment des femmes. Les PDA 2, 3 et 4 affichent des niveaux d'appui modestes, compris entre 5% et 10%, mais avec des configurations de genre contrastées : les femmes y sont proportionnellement plus bénéficiaires en PDA 3 et 4, alors qu'elles restent nettement moins touchées en PDA 2. À l'opposé, les PDA 5, 6 et 7 enregistrent des taux extrêmement faibles, inférieurs à 3%, révélant une couverture très limitée des interventions. L'ensemble dessine un paysage où un seul pôle concentre l'essentiel des appuis, tandis que la majorité du territoire demeure faiblement servie.

Tableau 13: Proportion (%) des ménages agricoles ayant bénéficié d'appui projet/programme selon le sexe de chef de ménage et par PDA

Pôle de Développement Agricole	Masculin	Féminin	Ensemble des ménages agricoles
BENIN	**5,9**	**4,1**	**5,7**
PDA 1	40,3	13,4	39,0
PDA 2	9,8	2,6	9,6
PDA 3	7,9	10,9	8,3
PDA 4	5,2	7,4	5,4
PDA 5	1,8	1,9	1,8
PDA 6	2,8	2,3	2,8
PDA 7	2,8	2,7	2,8

3. SUPERFICIE, RENDEMENT ET PRODUCTION

3.1. Superficies emblavées au cours de la campagne 2024-2025

L'analyse des superficies emblavées[11] constitue un indicateur central pour apprécier le niveau d'engagement des producteurs, la dynamique des cultures et les perspectives de production au cours de la campagne agricole. L'ESA, édition 2024, a permis de quantifier les emblavures selon les différentes cultures et de mettre en évidence les disparités observées tant au niveau départemental qu'entre les PDA.

3.1.1. Cultures annuelles

Les cultures annuelles sont décomposées en quatre grands groupes, notamment les céréales, les racines et tubercules, les légumineuses et les légumes.

3.1.1.1. Evolution des superficies des groupes de cultures annuelles sur les cinq (5) dernières campagnes agricoles

Les céréales, toutes variétés confondues, présentent les plus grandes superficies occupées de cultures. Ce groupe de cultures (céréales) cumule une superficie moyenne cultivée de 1 886 465 ha par campagne, soit 56% des emblavures de cultures annuelles sur une superficie totale moyenne de 3 382 089 ha sur la base des cinq (5) dernières campagnes agricoles. Les céréales sont suivies de loin des légumineuses (29%) et des racines et tubercules (13%).

[11] La superficie emblavée : La superficie emblavée correspond aux terres ensemencées au lancement de la campagne agricole.

Graphique 15: Evolution des superficies (ha) des groupes de cultures annuelles sur les cinq (5) dernières campagnes agricoles

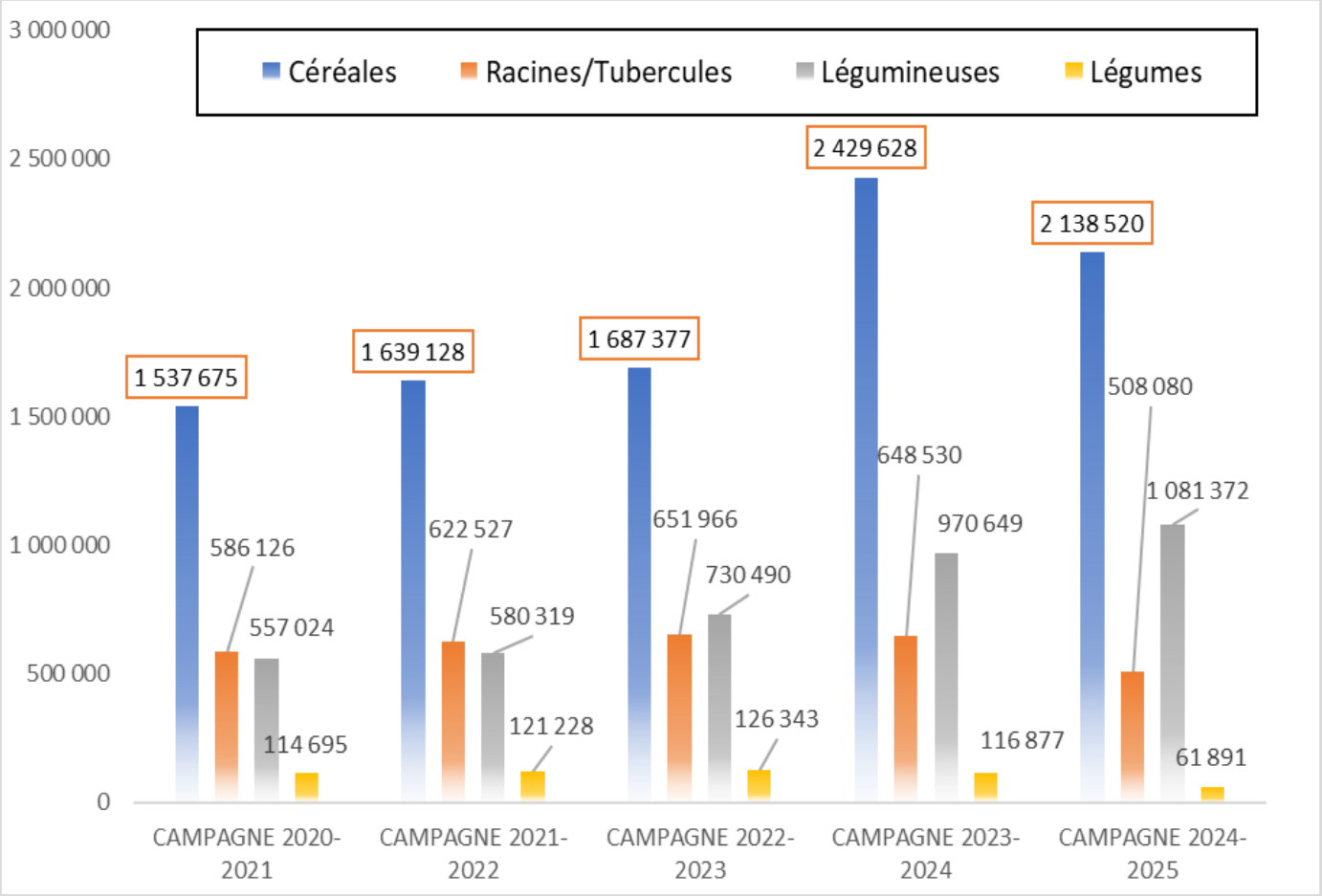

3.1.1.2. Evolution des superficies par groupe de cultures annuelles sur les cinq (5) dernières campagnes agricoles

- **Céréales**

Les principales céréales rencontrées au Bénin sont le maïs, le riz, le sorgho, le petit mil et le fonio. Au cours des cinq (05) dernières campagnes, le maïs s'est illustré en termes d'emblavure dans le groupe des céréales, avec une meilleure proportion de 83%. En clair, le maïs occupe l'essentiel des espaces destinés à la production des céréales.

Dans ce groupe de cultures, le reste des espaces cultivés est réparti à la culture du sorgho (8,57%), à la culture du riz (6,63%), et à celles du petit mil et du fonio (1,86%) principalement localisées dans la partie septentrionale du pays.

Graphique 16: Evolution des superficies (ha) de céréales sur les cinq (5) dernières campagnes

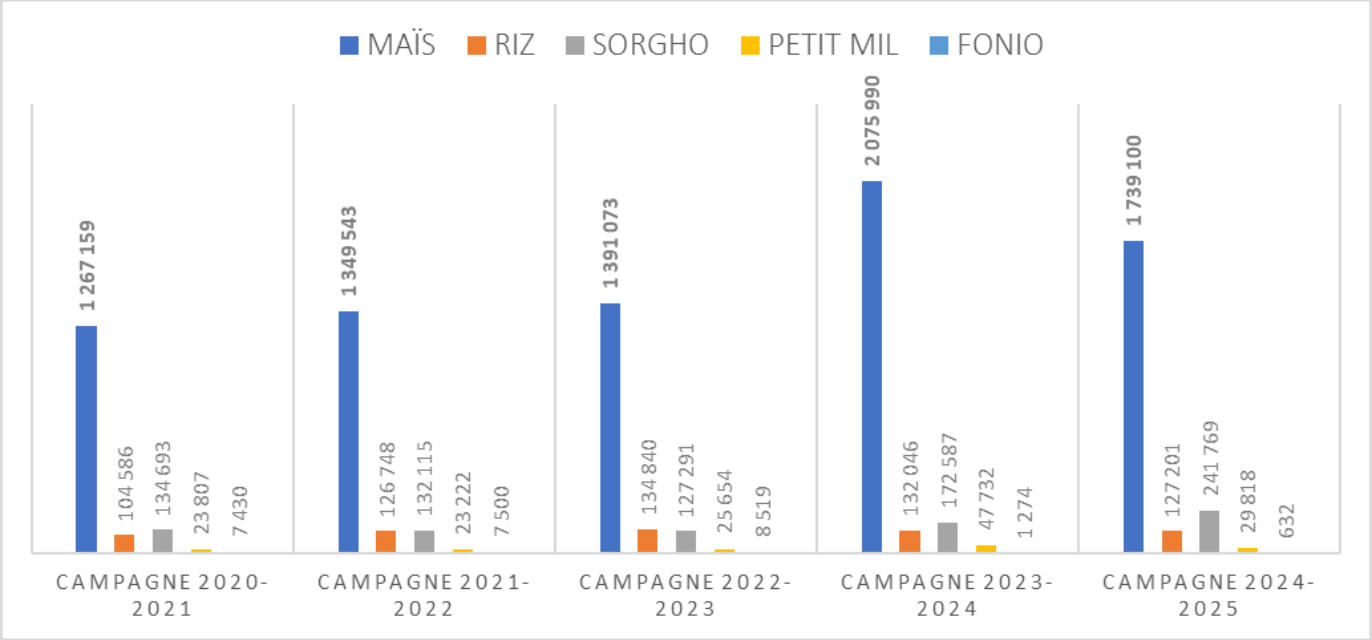

Au cours des cinq dernières campagnes agricoles, les superficies totales de céréales ont connu une légère baisse au cours de la campagne agricole 2024-2025. Avant cette chute, il a été constaté un essor à partir de la campagne agricole 2020-2021 avant d'atteindre un pic au cours de la campagne 2023-2024, passant ainsi d'une superficie de 1 687 377 ha en 2022-2023 à une superficie record de 2 429 628 en 2023-2024, soit un bond relatif de 32,69% par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes. La superficie enregistrée au cours de la campagne agricole 2024-2025 a connu une baisse de 16,23% par rapport à la campagne précédente, cependant, la série des superficies totales exploitées de céréales présente une tendance à la hausse sur ces cinq dernières campagnes agricoles.

Graphique 17: Evolution des superficies totales (ha) de céréales sur les cinq (5) dernières campagnes agricoles

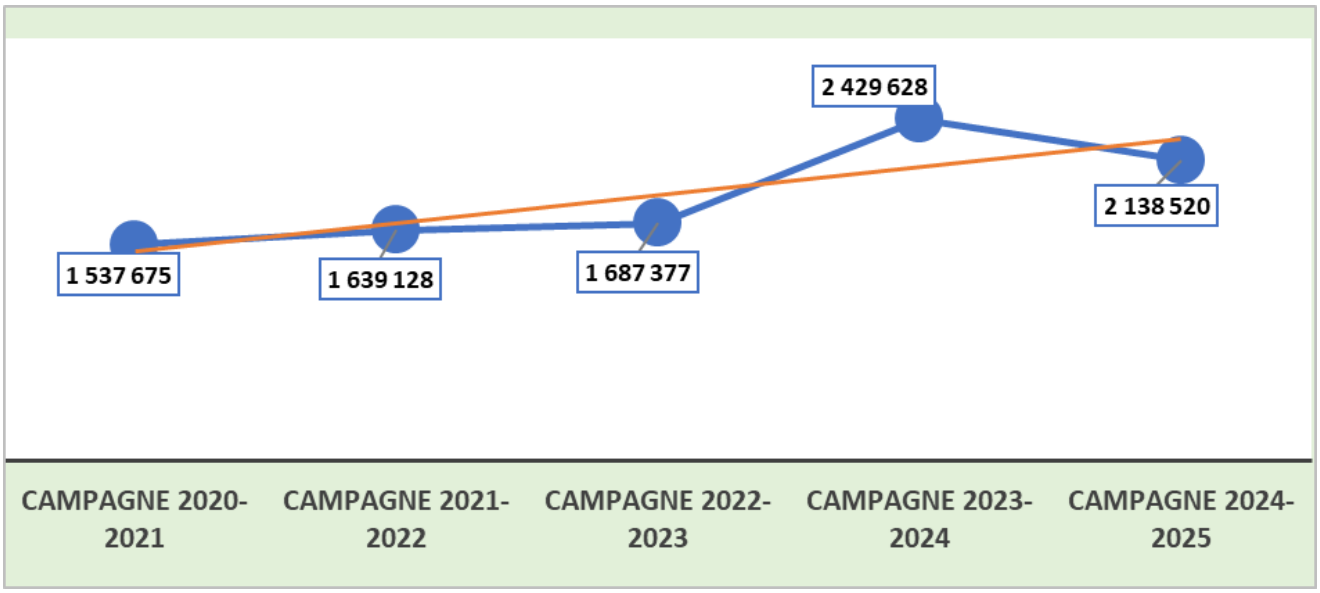

Légumineuses

Les légumineuses rencontrées au Bénin sont essentiellement composées du soja, de l'arachide, du niébé/haricot, du voandzou, du pois d'angole, du dohi, du goussi et du sésame.

Au regard des résultats enregistrés au cours des cinq dernières campagnes agricoles, le soja occupe la plus grande partie des espaces destinés à la production des légumineuses, avec 49,52% des superficies en moyenne sur la période. Les superficies du soja ont presque triplé en cinq ans, passant de 203 572 ha en 2021 à 598 161 ha en 2025, conférant au soja la légumineuse la plus cultivée au Bénin. La production de cette spéculation est rendue performante au cours de ces dernières années, vu les besoins exprimés par les demandeurs aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Bénin.

L'arachide et le niébé/haricot sortent aussi du lot des légumineuses, occupant de l'espace pour la production, avec des proportions respectives de 25,01% et 21,12%.

Quant aux cinq autres légumineuses restantes, notamment le goussi, le pois d'angole, le sésame, le dohi et le voandzou, elles présentent des proportions de superficies marginales, avec des valeurs oscillantes entre 0,35% et 2,00% au cours des cinq dernières campagnes, agricoles.

<u>Graphique 18:</u> Evolution des superficies de légumineuses sur les cinq (5) dernières campagnes agricoles selon la variété de cultures

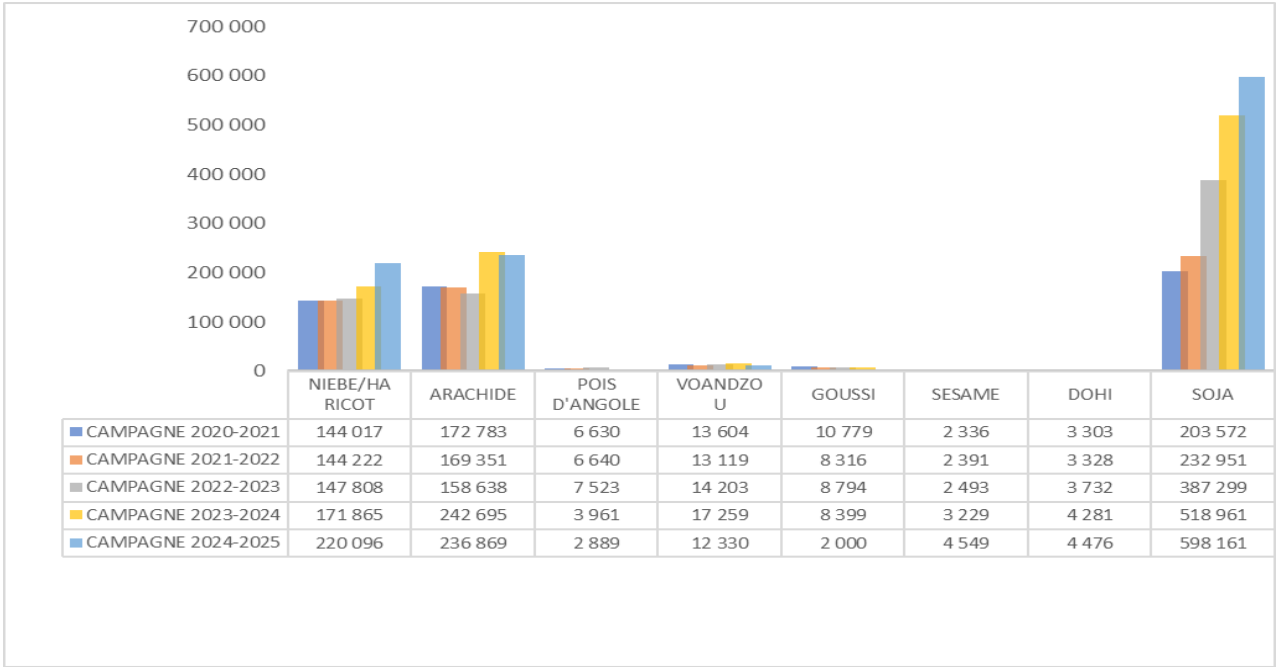

	NIEBE/HARICOT	ARACHIDE	POIS D'ANGOLE	VOANDZOU	GOUSSI	SESAME	DOHI	SOJA
CAMPAGNE 2020-2021	144 017	172 783	6 630	13 604	10 779	2 336	3 303	203 572
CAMPAGNE 2021-2022	144 222	169 351	6 640	13 119	8 316	2 391	3 328	232 951
CAMPAGNE 2022-2023	147 808	158 638	7 523	14 203	8 794	2 493	3 732	387 299
CAMPAGNE 2023-2024	171 865	242 695	3 961	17 259	8 399	3 229	4 281	518 961
CAMPAGNE 2024-2025	220 096	236 869	2 889	12 330	2 000	4 549	4 476	598 161

- ### Racines et tubercules

Les racines et tubercules croisés au Bénin sont exclusivement désignés par le manioc, l'igname, la patate douce, la pomme de terre et le taro. Dans ce groupe de cultures, le manioc se positionne en tête en termes d'occupation d'espace, avec une superficie moyenne par campagne de 342 401 ha, soit une proportion de 56,74% de la superficie totale des racines et tubercules.

L'igname, de superficie moyenne par campagne de 249 310 ha (41,31%), succède au manioc et constitue avec ce dernier, les racines et tubercules les plus cultivés au Bénin.

La patate douce, le taro et la pomme de terre occupent des superficies négligeables, avec des proportions dans ce groupe de cultures n'atteignant guère les 2%.

Tableau 14: Evolution des superficies de racines et tubercules sur les cinq (5) dernières campagnes agricoles

CULTURES	CAMPAGNE 2020-2021	CAMPAGNE 2021-2022	CAMPAGNE 2022-2023	CAMPAGNE 2023-2024	CAMPAGNE 2024-2025	Moyenne des 5 dernières campagnes	Proportion (%)
IGNAME	228 998	250 000	251 727	307 861	207 965	**249 310**	**41,31**
MANIOC	346 382	362 000	388 908	330 090	284 626	**342 401**	**56,74**
PATATE DOUCE	10 131	9 947	10 597	10 016	15 106	**11 159**	**1,85**
TARO	608	567	715	526	340	**551**	**0,09**
POMME DE TERRE	6	13	21	37	43	**24**	**0,00**
TOTAL RACINES ET TUBERCULES	586 126	622 527	651 966	648 530	508 080	603 446	100,00

- **Légumes**

Les légumes font partie des cultures annuelles cultivées au Bénin. Il en existe une trentaine, mais seulement une douzaine de ces cultures occupent des superficies minimales de 100 ha au plan national, au cours des campagnes agricoles. Ces légumes sont essentiellement représentés par le piment, la tomate, le gboma, la carotte, la pastèque, le concombre, le haricot vert, la laitue, le chou, la corète potagère, l'oignon, le chou et le gombo.

Dans ce groupe de cultures, le piment et la tomate se démarquent nettement avec des proportions de superficie record respectives de 35,99% et 33,60%. Ces deux légumes cumulent à eux deux les 7/10ème de l'espace agricole occupé par les légumes. Ils sont suivis du gombo, de l'oignon et du gboma dans des proportions se trouvant au voisinage de 8%. Quant aux autres légumes mis en exergue, ils présentent des parts de superficie cultivée n'atteignant pas les 2%.

Graphique 19: ***Proportion des superficies de légumes***

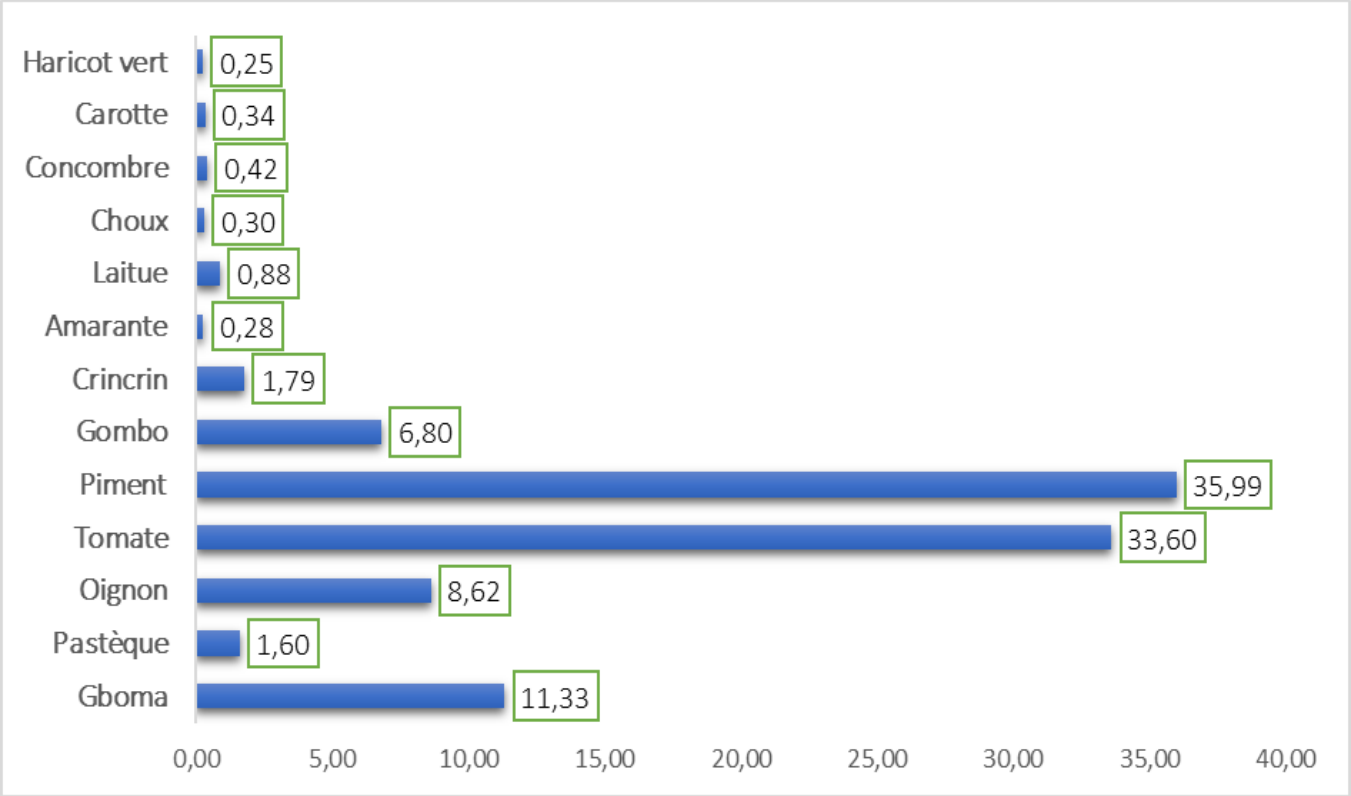

3.1.1.3. Superficie des cultures de la campagne agricole 2024-2025 par département selon la saison agricole

La superficie totale exploitée au cours de la campagne agricole 2024-2025 est estimée à 3.790.857 ha contre 4.153.012 ha de superficie cultivée pour le compte de la campagne agricole précédente, soit une régression de 8,72%. Bien qu'en baisse par rapport à la campagne agricole passée, cette superficie présente une progression de 18,22% par rapport à la moyenne des superficies enregistrées sur les cinq dernières campagnes agricoles.

Pour le compte de la campagne agricole 2024-2025, la superficie totale exploitée pour les cultures a été répartie par département, selon les saisons agricoles. En effet, et encore faut-il rappeler que les principales saisons agricoles au Bénin, liées à la pluie, sont la saison unique concernant la partie nord du pays, notamment les départements de l'Alibori, de l'Atacora, du Borgou et de la Donga, la grande saison (première saison) et la petite saison (deuxième saison), toutes deux, pour la partie Centre et la partie Sud du pays. Ces deux parties du pays regroupent les huit autres départements composés de l'Atlantique, des Collines, du Couffo, du Littoral, du Mono, de l'Ouémé, du Plateau et du Zou.

***Tableau 15:** Répartition des superficies exploitées par département selon la saison agricole au cours de la campagne 2024-2025*

Département	Contre saison sans légume irrigué	Deuxième saison	Maraîchage	Première saison	Saison unique	Total général
ALIBORI	9 835		14 096		423 512	**447 443**
ATACORA	3 002		599		440 491	**444 092**
ATLANTIQUE	26 749	73 425	1 109	149 707		**250 990**
BORGOU	1 117		40		765 223	**766 380**
COLLINES	1 425	111 395	56	306 690		**419 567**
COUFFO	932	109 349	517	134 378		**245 176**
DONGA	287		524		286 686	**287 497**
LITTORAL			239	11		**251**
MONO	6 677	41 207	375	86 571		**134 829**
OUEME	25 752	17 442	2 268	77 991		**123 453**
PLATEAU	427	66 616		164 696		**231 739**
ZOU	2 744	151 651	265	284 778		**439 438**
BENIN	**78 948**	**571 084**	**20 089**	**1 204 823**	**1 915 912**	**3 790 857**

3.1.1.4. Superficies emblavées (ha) au cours de la campagne agricole 2024-2025 selon le département

En termes d'estimation d'emblavure, le département du Borgou s'arroge la première place, avec une proportion de 20,22% de terres cultivées au plan national, cumulant ainsi les superficies des cultures de la saison unique, de celles de la contre-saison et de celles du maraîchage, soit une superficie totale absolue de 766 380 ha. Quatre départements lui emboîtent le pas, à savoir l'Alibori, l'Atacora, le Zou et les Collines, avec des proportions se situant au voisinage de 11%. Hormis le Littoral qui est un département urbain et pour lequel les emblavures restent marginales, les six autres départements (Atlantique, Couffo, Donga, Mono, Ouémé, Plateau) affichent des proportions à un chiffre, oscillant entre 3% et 8%.

***Graphique 20:** Proportion (%) des superficies exploitées au cours de la campagne agricole 2024-2025 par département*

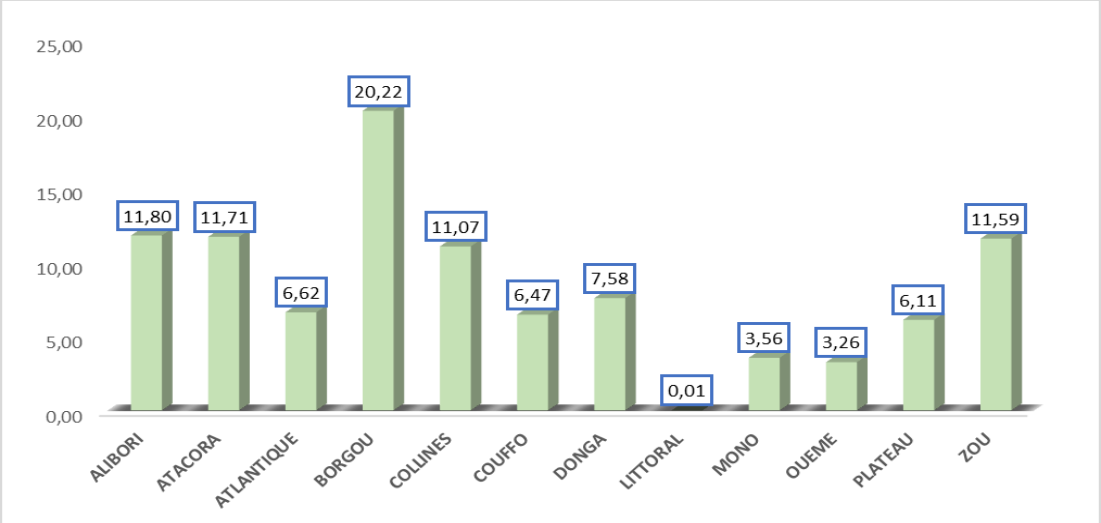

3.1.1.5. Superficies emblavées (ha) au cours de la campagne agricole 2024-2025 selon la saison agricole

Les superficies exploitées au cours de la saison unique, saison représentée par les quatre départements de la partie nord du pays (Borgou, Alibori, Atacora, Donga), capitalisent la moitié de la superficie nationale exploitée au titre de la campagne agricole 2024-2025. Quant aux départements du centre et du sud du pays, concernés par la grande saison (première saison) et la petite saison (deuxième saison), ils cumulent sur ces deux saisons une proportion globale de 46,84%, légèrement en dessous de la saison unique.

Les superficies occupées par les cultures de la contre-saison et celles du maraîchage, localisées sur presque toute l'étendue du territoire, restent à la traîne avec des proportions respectives de 2,08% et 0,53%.

Graphique 21: Proportion (%) des superficies emblavées au cours de la campagne agricole 2024-2025 selon la saison agricole

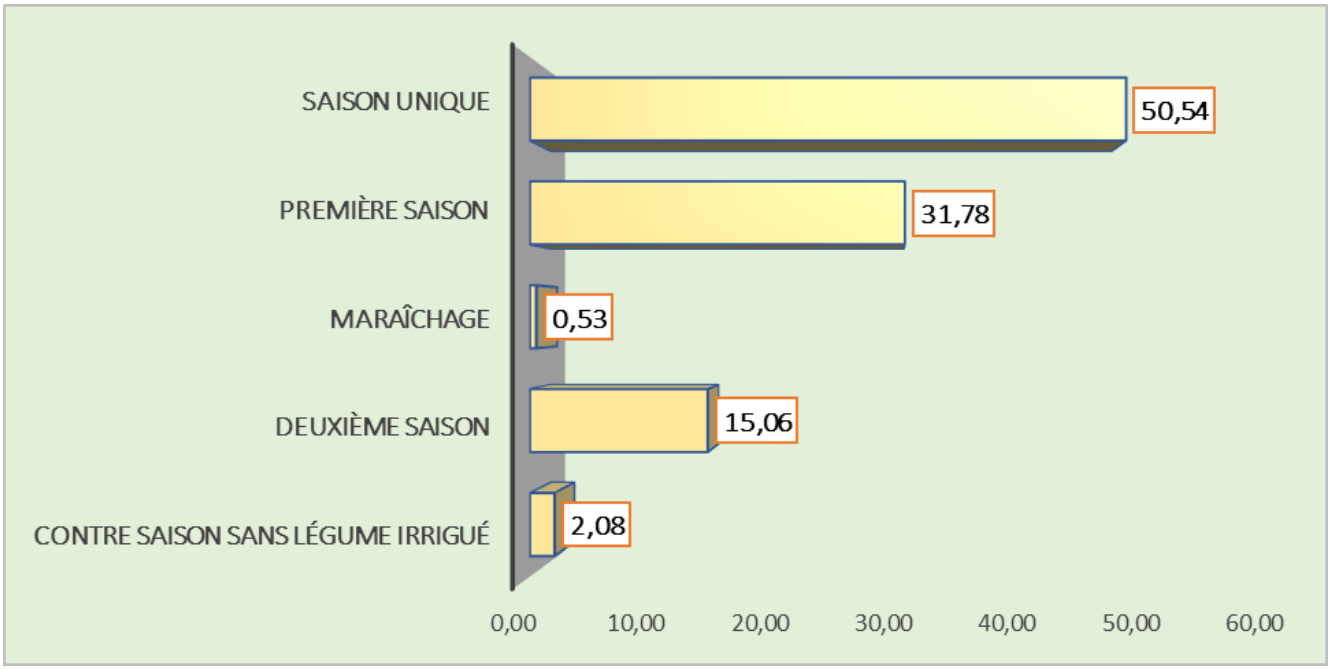

3.1.1.6. Superficies des cultures de la campagne agricole 2024-2025 PDA

La superficie des cultures annuelles cultivées dans le pôle 4 est estimée à 1 283 012 ha pour le compte de la campagne agricole 2024-2025, soit 33,84% de la superficie de cultures emblavée au plan national. Cette performance pourrait se justifier par le fait que ce pôle regorge de terres arables et traverse tous les types de saison agricole rencontrés au Bénin. Quant au pôle 2, il occupe la deuxième position avec une proportion de 24,54%, puisqu'il se retrouve aussi dans le grand espace arable de la partie septentrionale, avec les grandes communes comme Banikoara et Kérou.

Il est suivi des pôles 5 et 7 qui s'égalent presque dans des superficies cultivées respectives de 532 318 ha et 509 524 ha au cours de la campagne agricole 2024-2025.

Par ailleurs, l'analyse vue suivant les types de saisons agricoles révèle que la saison unique et la première saison ont dégagé les plus grandes superficies destinées aux cultures, au titre de la campagne agricole 2024-2025. Autrement dit, les deux saisons agricoles ont occupé 8/10ème des terres mises en cultures pour le compte de cette campagne, contre environ 20% de la superficie totale emblavée, ayant été destinée cumulativement à la deuxième saison (petite saison), à la contre-saison sans légume irrigué et au maraîchage.

Tableau 16: Répartition des superficies emblavées par PDA selon les saisons agricoles au cours de la campagne 2024-2025

POLES	Contre saison sans légume irrigué	Deuxième saison	Maraîchage	Première saison	Saison unique	TOTAL PDA
PDA1	9 835		14 096		103 466	**127 396**
PDA2	721		50		929 572	**930 343**
PDA3	2 926		582		173 017	**176 525**
PDA4	2 186	170 917	789	399 262	709 857	**1 283 012**
PDA5	3 675	201 477	582	326 584		**532 318**
PDA6	427	66 616		164 696		**231 739**
PDA7	59 179	132 074	3 991	314 280		**509 524**
BENIN	**78 948**	**571 084**	**20 089**	**1 204 823**	**1 915 912**	**3 790 856**

3.2. Production et rendement

La production et le rendement constituent des indicateurs clés en statistiques agricoles. L'analyse conjointe de ces deux indicateurs permet d'apprécier à la fois la performance globale du secteur et d'orienter les décisions en matière de politiques agricoles et de soutien aux producteurs.

3.2.1. Production des cultures annuelles

Les cultures annuelles sont concentrées en quatre grands groupes, à savoir les céréales, les racines et tubercules, les légumineuses et les légumes. Au cours de la campagne agricole 2024-2025, le groupe de cultures composé des racines et tubercules a présenté la meilleure performance en termes de production avec une quantité de 7 865 372 tonnes contre une production de 7 851 764 tonnes, enregistrée au titre de la campagne précédente, soit une progression de 0,17%.

En outre, la production liée à ce groupe de cultures s'est placée nettement au-dessus de la moyenne des cinq dernières campagnes agricoles, avec une croissance de 2,73% par rapport à cette moyenne. Les céréales comprenant le maïs, le riz, le sorgho, le petit mil et le fonio, ont succédé avec une production totale estimée à 2 809 092 tonnes, toutes variétés confondues, contre une production de 2 737 481 tonnes, la campagne dernière. Par rapport à la production de la campagne passée, la production de céréales de 2024-2025 a réalisé un bond de 2,62% et s'est fixée largement au-dessus de la production moyenne des cinq dernières campagnes (2 344 931 tonnes).

3.2.1.1. Production de céréales

Dans la famille des céréales rencontrées au Bénin, le maïs a affiché l'essentiel de la production et a cumulé près des 3/4 de la production céréalière, soit 2 080 687 tonnes au titre de la campagne agricole 2024/2025. La production de maïs a connu un accroissement à partir de la campagne agricole 2023/2024, atteignant les deux millions de tonnes. Cette ascension a été maintenue au cours de la campagne 2024/2025, avec un léger accroissement de 1,04% par rapport à la précédente.

Dans cette gamme de cultures, le riz et le sorgho ont suivi le maïs de loin avec des proportions respectives de 17,61% et 7,45%, pour le compte de la campagne agricole 2024/2025.

Quant au petit mil et au fonio, ils ont présenté de très faibles productions et restent à la traîne avec des proportions encore inférieures à 1%.

Tableau 17: Evolution des productions de céréales de la campagne 2019/2020 à la campagne 2024/2025

CAMPAGNES CULTURES	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	Moy des 5 dernières campagnes	2024/2025
MAÏS	1 580 750	1 611 615	1 628 149	1 619 605	2 059 254	1 699 875	2 080 687
RIZ	406 083	411 578	519 667	525 014	492 626	470 994	494 562
SORGHO	160 000	148 236	133 093	124 236	150 465	143 206	209 381
PETIT MIL	26 250	27 294	23 456	23 990	34 229	27 044	23 986
FONIO	4 700	4 382	4 548	4 528	907	3 813	477
TOTAL CEREALES	**2 177 783**	**2 203 105**	**2 308 913**	**2 297 373**	**2 737 481**	**2 344 931**	**2 809 092**

Le rendement du maïs a connu un creux au cours de la période de 2020 à 2024, sans pour autant empiéter sur le bon comportement de la production qui a présenté une tendance haussière. La superficie qui intervient dans le processus de production a plutôt connu en revanche une ascension au cours de la période, agissant ainsi positivement sur la production et ayant permis à cette dernière de maintenir sa tendance à la hausse. En d'autres termes l'augmentation des emblavures au cours de cette période a permis à la production de se maintenir à la hausse.

Graphique 22: Evolution des productions et des rendements de maïs de 2020/2021 à 2024/2025

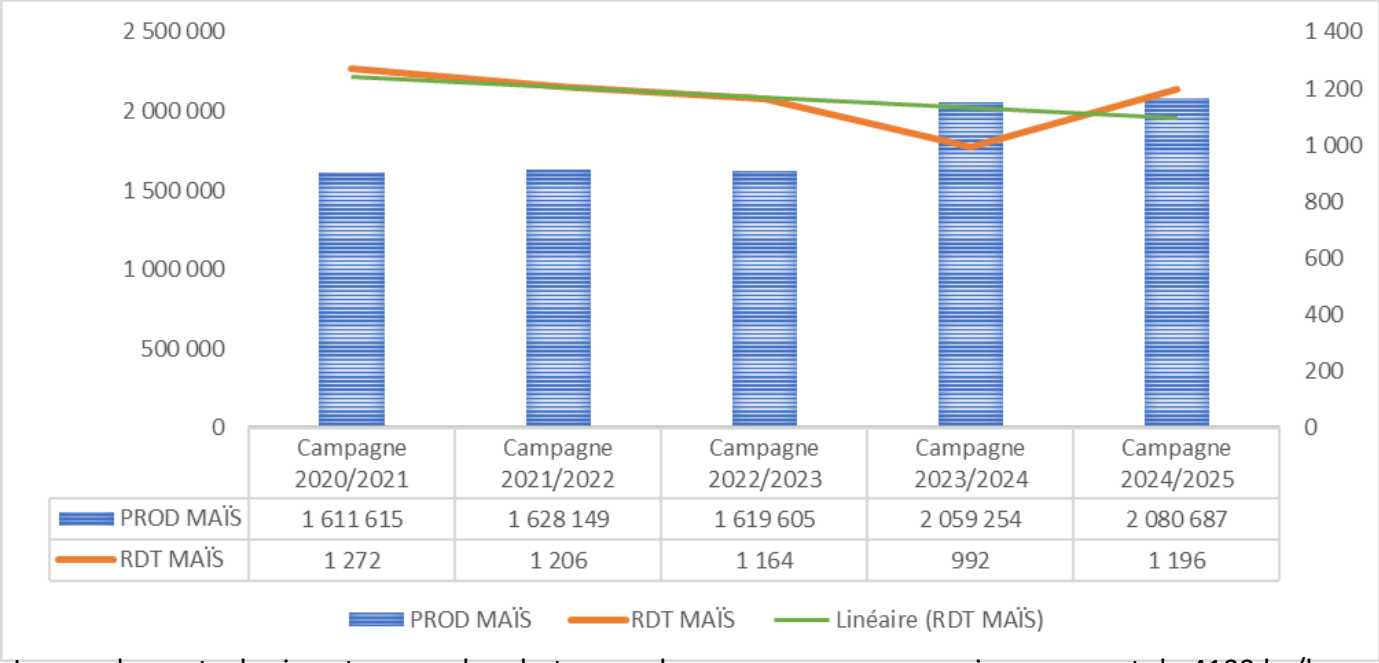

	Campagne 2020/2021	Campagne 2021/2022	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Campagne 2024/2025
PROD MAÏS	1 611 615	1 628 149	1 619 605	2 059 254	2 080 687
RDT MAÏS	1 272	1 206	1 164	992	1 196

Les rendements du riz ont connu des chutes sur deux campagnes successives, passant de 4100 kg/ha en 2021/2022 à 3894 kg/ha en 2022/2023 et traversant un creux (3731 kg/ha) en 2023/2024, avant une remontée de rendement de 3888 kg/ha en 2024/2025. En dépit de la baisse des rendements au cours des deux campagnes consécutives, la production du riz est restée au-dessus de la moyenne des cinq dernières campagnes. A l'instar de la culture du maïs, le maintien de la production à la hausse se justifie par une amplification des emblavures qui sont passées de 126 748 ha en 2021/2022 à plus de 132 000 ha en 2022/2023 et en 2023/2024.

Graphique 23: Evolution des productions et des rendements de riz de 2020/2021 à 2024/2025

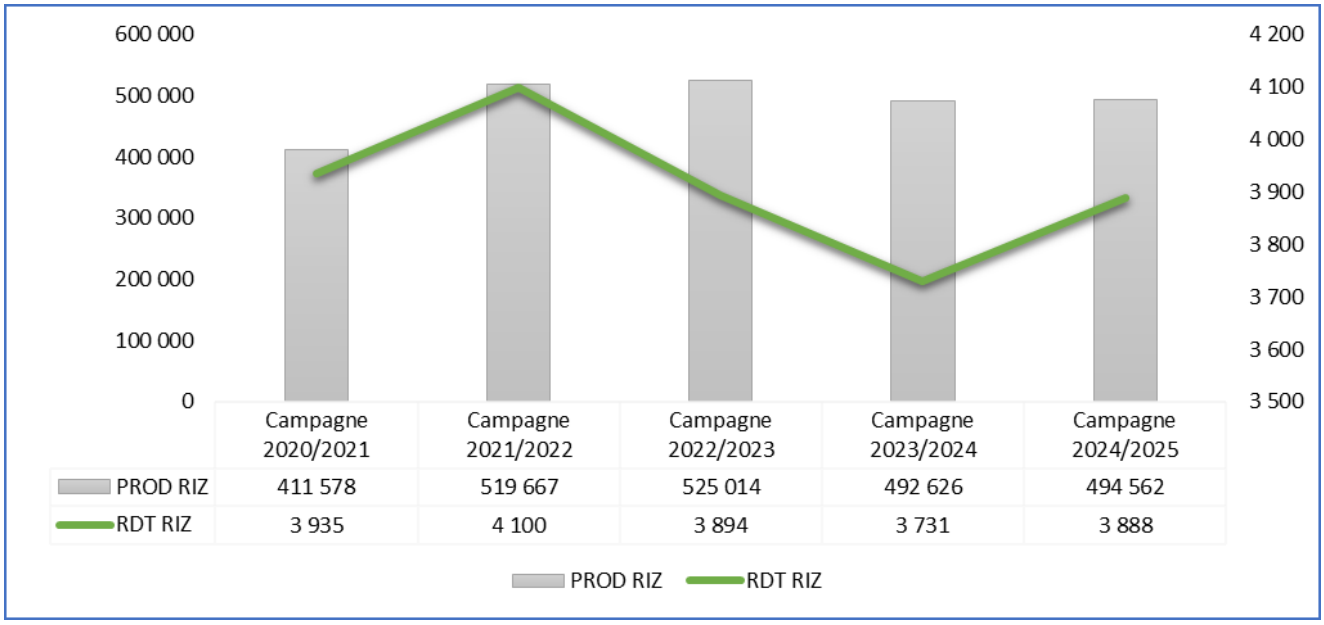

	Campagne 2020/2021	Campagne 2021/2022	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Campagne 2024/2025
PROD RIZ	411 578	519 667	525 014	492 626	494 562
RDT RIZ	3 935	4 100	3 894	3 731	3 888

3.2.1.2. Production de racines et tubercules

Sur les cinq principales cultures de racines et tubercules rencontrées au Bénin, le manioc et l'igname se sont arrogés l'essentiel de la production, avec des quantités

respectives de 4.477.463 tonnes et 3.321.605 tonnes, soit des proportions de 56,93% et 42,23%, pour le compte de la campagne agricole 2024/2025. Au cours de cette campagne agricole, la production de manioc a présenté un accroissement de 0,63% et de 3,14% par rapport à la campagne précédente et à la moyenne des cinq dernières campagnes, respectivement. Encore faut-il remarquer que la production de manioc a toujours été supérieure à 4 525 450 tonnes, tout en oscillant dans la fourchette de 4 160 000 tonnes et 4 480 000 tonnes sur la période allant de 2019/2020 à 2024/2025. Ce minimum a été observé au cours de la campagne 2020/2021.

L'igname a connu la même tendance avec des accroissements respectifs de 0,02% et de 2,17% par rapport à la campagne passée et à la moyenne des cinq dernières campagnes. Cette culture a connu la même ascension à partir de la campagne 2021/2022, après un creux observé au cours de la campagne précédente.

La patate douce, la pomme de terre et le taro ont présenté une production cumulée d'autant plus marginale qu'ils n'ont pu atteindre la proportion de 1% de la production totale des racines et tubercules sur toute la période de 2019/2020 à 2024/2025.

Tableau 18: Evolution des productions de racines et de tubercules de la campagne agricole 2019/2020 à la campagne agricole 2024/2025

CAMPAGNES/ CULTURES	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	Moyenne des 5 dernières campagnes	2024/2025
IGNAME	3 365 500	3 150 248	3 203 166	3 214 889	3 321 089	3 250 978	3 321 605
MANIOC	4 525 450	4 161 660	4 218 992	4 350 054	4 449 430	4 341 117	4 477 463
PATATE DOUCE	59 400	56 923	53 894	56 590	77 477	60 857	62 629
TARO	1 831	1 837	1 926	2 352	3 515	2 292	3 293
POMME DE TERRE	3 534	63	156	276	253	856	382
TOTAL RACINES ET TUBERCULES	**7 955 715**	**7 370 731**	**7 478 134**	**7 624 160**	**7 851 764**	**7 656 101**	**7 865 372**

Le rendement de l'igname a décru de 2021/2022 à 2023/2024 (campagne de creux), avant d'amorcer une montée considérable de 15 972 kg/ha au cours de la campagne 2024/2025. La tendance observée par le rendement s'oppose à celle de la production qui n'a fait que croître sur la même période, grâce à l'augmentation substantielle des emblavures au cours de la même période.

Graphique 24: Evolution des rendements d'igname de 2020/2021 à 2024/2025

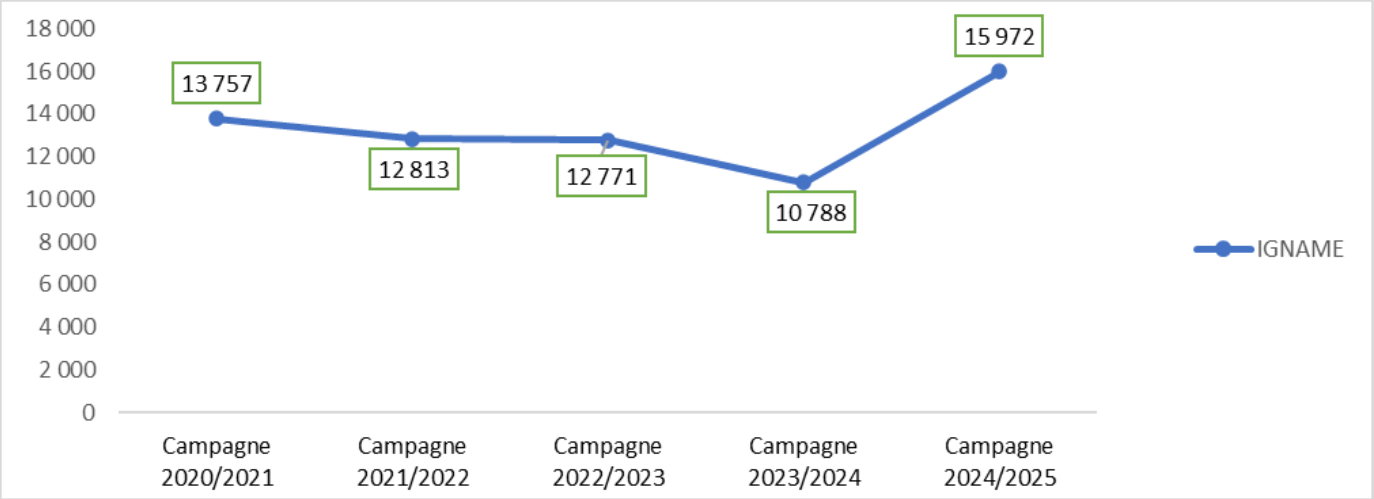

Le rendement du manioc a connu presque la même allure que celui de l'igname, à la seule différence que le minimum s'est observé au cours de la campagne agricole 2022/2023, avant de reprendre à partir de la campagne suivante. Cette reprise à la hausse du rendement observée à partir de la campagne 2023/2024, s'est illustrée par un meilleur de 15 731 kg/ha en 2024/2025.

Graphique 25: Evolution des rendements du manioc de 2020/2021 à 2024/2025

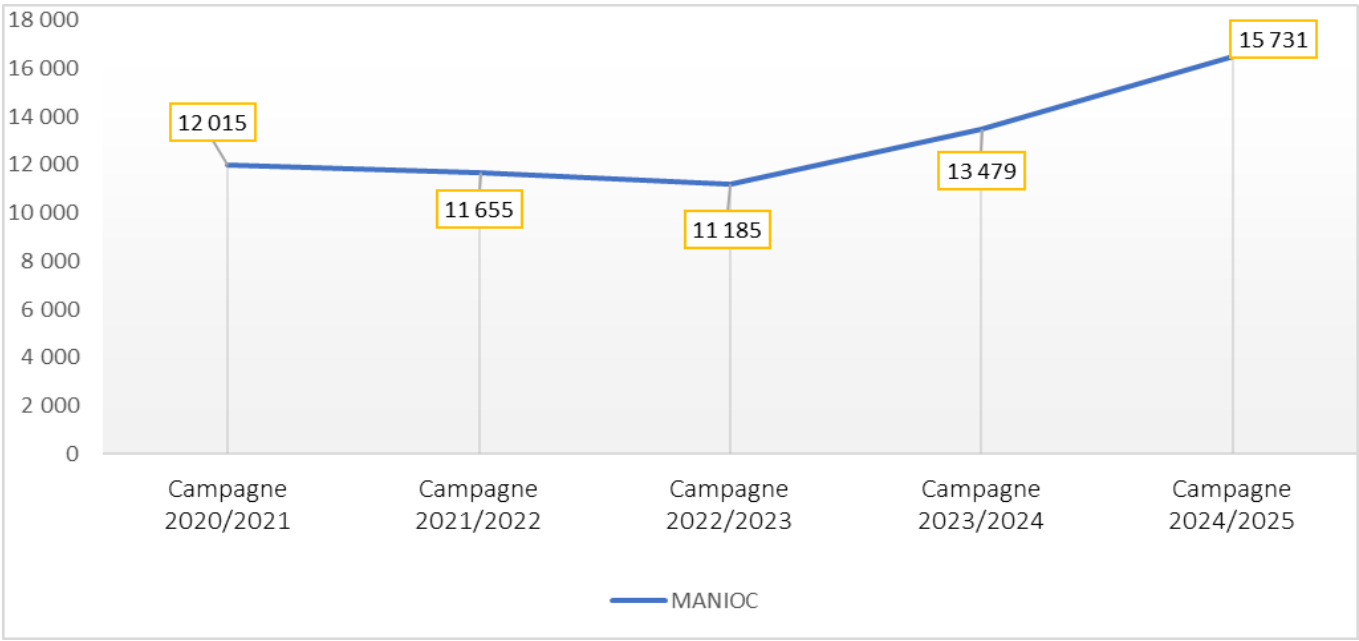

3.3.1.3. Production de légumineuses

Telle la superficie, la production de soja domine le groupe des légumineuses. Le soja est accompagné de loin par l'arachide et le niébé/haricot. La production de légumineuses a été estimée à 962 082 tonnes au titre de la campagne agricole 2024/2025 contre 845 577 tonnes la campagne précédente, soit un accroissement de 13,78% et un bond de 41,41% par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes. La production totale de légumineuses a été multipliée par 1,6 passant ainsi de 583 667 tonnes en 2019/2020 à 962 082 tonnes en 2024/2025.

Pris individuellement, le soja a concentré 62,58% de la production totale des légumineuses de la campagne 2024/2025. L'arachide et le niébé/haricot constituant avec le soja, le trio phare du groupe des légumineuses, ont affiché des proportions respectives de 19,56% et 15,77%. Les cinq autres cultures restantes n'ont cumulé ensemble que 2% de la production au titre de la campagne 2024/2025.

Tableau 19: Evolution des productions de légumineuses de la campagne agricole 2019/2020 à la campagne agricole 2024/2025

CAMPAGNES CULTURES	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	Moy des 5 dernières campagnes	2024/2025
NIEBE/HARICOT	132 500	134 940	136 585	142 002	122 744	133 754	151 702
ARACHIDE	170 452	172 641	177 876	163 837	178 954	172 752	188 201
SOJA	257 000	253 954	291 279	421 886	520 929	349 010	602 036
POIS D'ANGOLE	2 313	3 772	3 975	5 027	3 323	3 682	2 956
VOANDZOU	13 877	12 555	11 468	13 134	11 492	12 505	12 284
GOUSSI	5 966	5 384	5 467	5 986	4 131	5 387	1 034
SESAME	711	1 614	1 615	2 145	1 713	1 560	1 384
DOHI	849	1 589	1 610	2 072	2 291	1 682	2 485
TOTAL LEGUMINEUSES	**583 668**	**586 449**	**629 875**	**756 087**	**845 577**	**680 331**	**962 082**

Les rendements de l'arachide et du niébé/haricot ont connu la même tendance avec une légère progression depuis 2019/2020 jusqu'à 2022/2023, avant d'enregistrer une chute en 2023/2024.

Quant à la culture du soja, elle a au contraire affiché une tendance baissière sur la même période, passant de 1 336 kg/ha de 2019/2020 à 1 004 kg/ha en 2024/2025. Toutefois, les emblavures n'ont fait que s'amplifier de campagne en campagne, passant de 192 412 ha en 2019/2020 à 598 161 ha en 2024/2025. Depuis lors, les productions n'ont cessé de s'accroître, au vu des superficies qui ont explosé sur toute la période.

Graphique 26: Evolution des rendements des principales cultures du groupe des légumineuses de 2020/2021 à 2024/2025

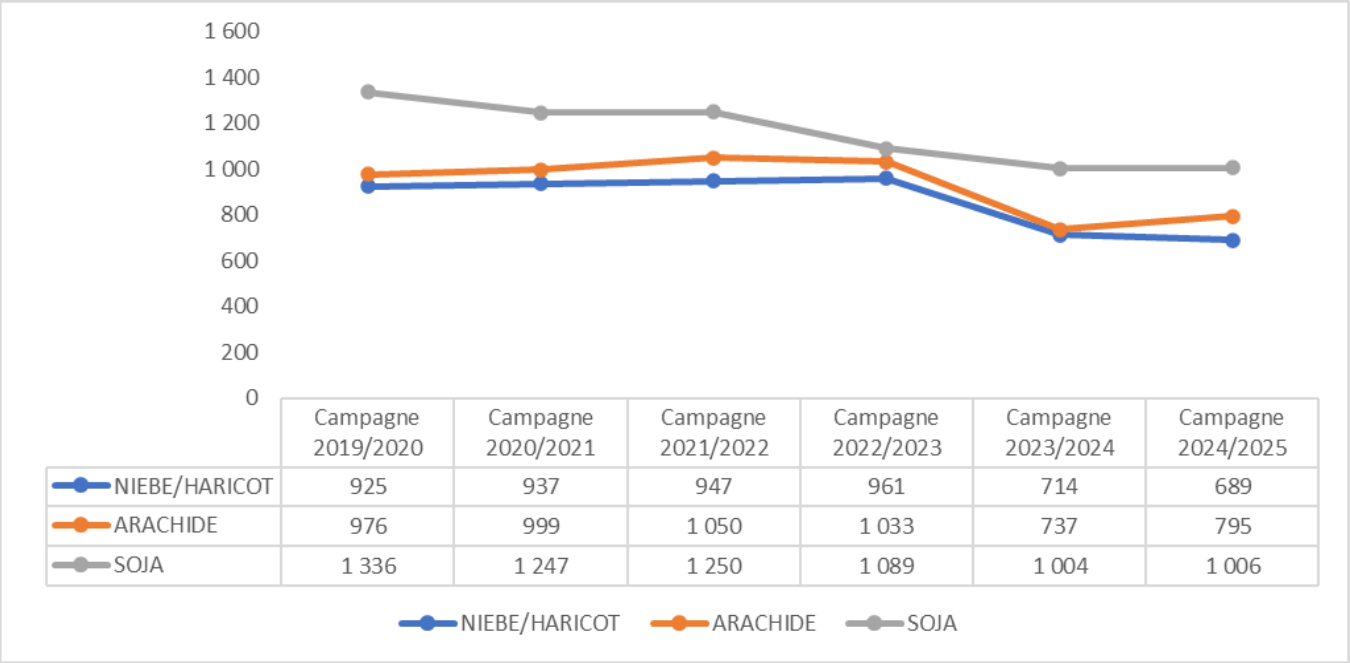

	Campagne 2019/2020	Campagne 2020/2021	Campagne 2021/2022	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Campagne 2024/2025
NIEBE/HARICOT	925	937	947	961	714	689
ARACHIDE	976	999	1 050	1 033	737	795
SOJA	1 336	1 247	1 250	1 089	1 004	1 006

3.2.1.4. Production de légumes

Le groupe des légumes rencontrés au Bénin est constitué d'une trentaine de cultures dont les plus importantes en termes de production, avec une quantité minimale de 15 000 tonnes en moyenne par campagne agricole se résument en six cultures, notamment la tomate, le piment, l'oignon, le gboma, le gombo et la pastèque. Parmi les cultures ciblées, la tomate et le piment se démarquent avec des productions respectives de 285 593 tonnes et 131 684 tonnes pour le compte de la campagne agricole 2024/2025. La première a connu un accroissement de 2,19% par rapport à la campagne précédente et une décroissance de 0,44% par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes agricoles. Quant à la culture du piment, la production de la campagne 2024-2025 a affiché un ralentissement de 1,81% par rapport à la campagne passée contre une progression de 9,67% par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes.

Le gboma et la pastèque ont connu des accroissements de production, aussi bien par rapport à la campagne passée dans les proportions de 67,62% et 28,30% respectivement, que par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes, suivant des poids respectifs de 17,01%) et (31,63%). Par contre, le gombo et l'oignon ont affiché des déficits respectifs de 70% et de 26% par rapport à la campagne précédente. Le même déficit a été constaté par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes, respectivement dans l'ordre de 54% et 16%.

Tableau 20: Evolution des productions des principales cultures du groupe des légumes de 2019/2020 à 2024/2025

CAMPAGNES CULTURES	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	MOY DES 5 DER-NIERES CAM-PAGNES	2024/2025
GBOMA	48 971	31 073	27 309	20 365	20 724	29 688	34 737
PASTEQUE	26 259	12 720	11 513	15 777	17 109	16 676	21 950
TOMATE	360 250	261 103	266 685	266 750	279 466	286 851	285 593
PIMENT	86 830	108 934	137 047	133 412	134 120	120 068	131 684
GOMBO	46 122	55 125	62 214	65 670	101 003	66 027	30 164
OIGNON	66 904	77 362	88 924	92 738	94 906	84 167	70 433

3.2.2. Production des cultures par secteur selon la saison

Il faut rappeler que les cultures annuelles rencontrées au Bénin sont composées de quatre grands groupes, notamment les céréales, les racines/tubercules, les légumineuses et les légumes. Dans le cadre de l'estimation de la production agricole au titre de la campagne agricole 2024/2025, la production totale de cultures annuelles enregistrée au cours de la campagne agricole s'est montée à 12 233 249 tonnes, faisant ainsi dégager un accroissement de 0,67% par rapport à la précédente qui était de 12 152 186 tonnes. Par ailleurs, il a été mis en exergue la production agricole provenant aussi bien des acteurs du secteur ménage que ceux du secteur non ménage, suivant les saisons culturales.

En effet, les estimations de production des cultures annuelles, ont montré que le secteur ménage a concentré l'essentiel de la production agricole, quel que soit le groupe de cultures, avec 99,87% du total national des produits de récolte (12 233 249 tonnes), toutes cultures annuelles confondues. La portion congrue est revenue ainsi au secteur hors ménage avec moins d'un pourcent de la production totale estimée.

En outre, vus sous l'angle des saisons culturales, les résultats de la campagne agricole ont révélé que les productions issues de la saison unique et celles liées à la grande saison se sont démarquées des autres saisons, avec des proportions respectives de 52,23% et 28,78%. Les productions de la deuxième saison ont emboîté le pas avec 11,61% de la production nationale de cultures annuelles. Elles ont été suivies par celles de la contre-saison, avec une part non négligeable de 5,38%.

Enfin, une dernière catégorie de saison appelée sans ''saison apparente'' parce que traversant toute la campagne agricole et pour laquelle la production repose essentiellement sur le maraîchage (cultures de légumes) avec une proportion marginale de 2%.

Concernant les groupes de cultures, en dehors du groupe des légumes, tous les autres ont été positionnés en tête dans la saison unique et en deuxième position dans la grande saison.

Tableau 21: : Production des cultures par secteur selon les saisons au cours de la campagne agricole 2024/2025

	PRODUCTION SECTEUR MENAGE						PRODUCTION SECTEUR HORS MENAGE					
CULTURES	Contre saison sans légume irrigué	Deuxième saison	Sans saison (maraîchage légume)	Première saison	Saison unique	Total Prod Secteur ménage	Contre saison sans légume irrigué	Deuxième saison	Sans saison (maraîchage légume)	Première saison	Saison unique	Total Prod Secteur hors ménage
Céréales	71 563	324 928		757 569	1 646 609	2 800 668	882	1881		1353	4309	8424
Légumes	168 790	17 464	244 656	154 213	8 571	593 694	2580	127	229	72	0	3008
Légumineuses	4 602	155 233		189 329	612 519	961 682	0	212		45	143	400
Racines et Tubercules	408 964	920 176		2 415 180	4 116 984	7 861 304	248	658		3131	30	4069
Total général	**653 919**	**1 417 801**	**244 656**	**3 516 290**	**6 384 683**	**12 217 349**	**3711**	**2878**	**229**	**4601**	**4482**	**15901**

3.3. Utilisation de la production

Au Bénin, la production des cultures est répartie entre la vente, l'autoconsommation, le don, le paiement des ouvriers, l'alimentation des animaux, la perte, la transformation et autres usages. La perte considérée ici est celle liée au stockage. Les résultats de l'Enquête Statistique Agricole (ESA) ont révélé que la production des cultures est en majeure partie destinée à la vente et à l'autoconsommation, quelle que soit la culture. La vente des produits de récolte concentre plus des deux-tiers (2/3) de la production. Les cultures de rente à forte production comme le coton, l'ananas, la canne à sucre à fort potentiel de vente détiennent des proportions de vente avoisinant les 100%.

L'autoconsommation qui est considérée comme la deuxième utilisation de la production des cultures se positionne loin de la vente et atteint par endroit jusqu'à 30% de la production. Pour les autres utilisations de la production telles que le paiement des ouvriers, l'alimentation des animaux, les pertes et la transformation, les proportions restent faibles pour chaque culture et n'ont guère atteint les 5% de la production totale, à l'exception des pertes liées au taro où la proportion passe à 5,5%.

Au regard du graphique en toile d'araignée, la vente et l'autoconsommation s'affichent comme étant les utilisations de production les plus fréquentes.

Graphique 27: Répartition des niveaux d'utilisation de la production des cultures (%)

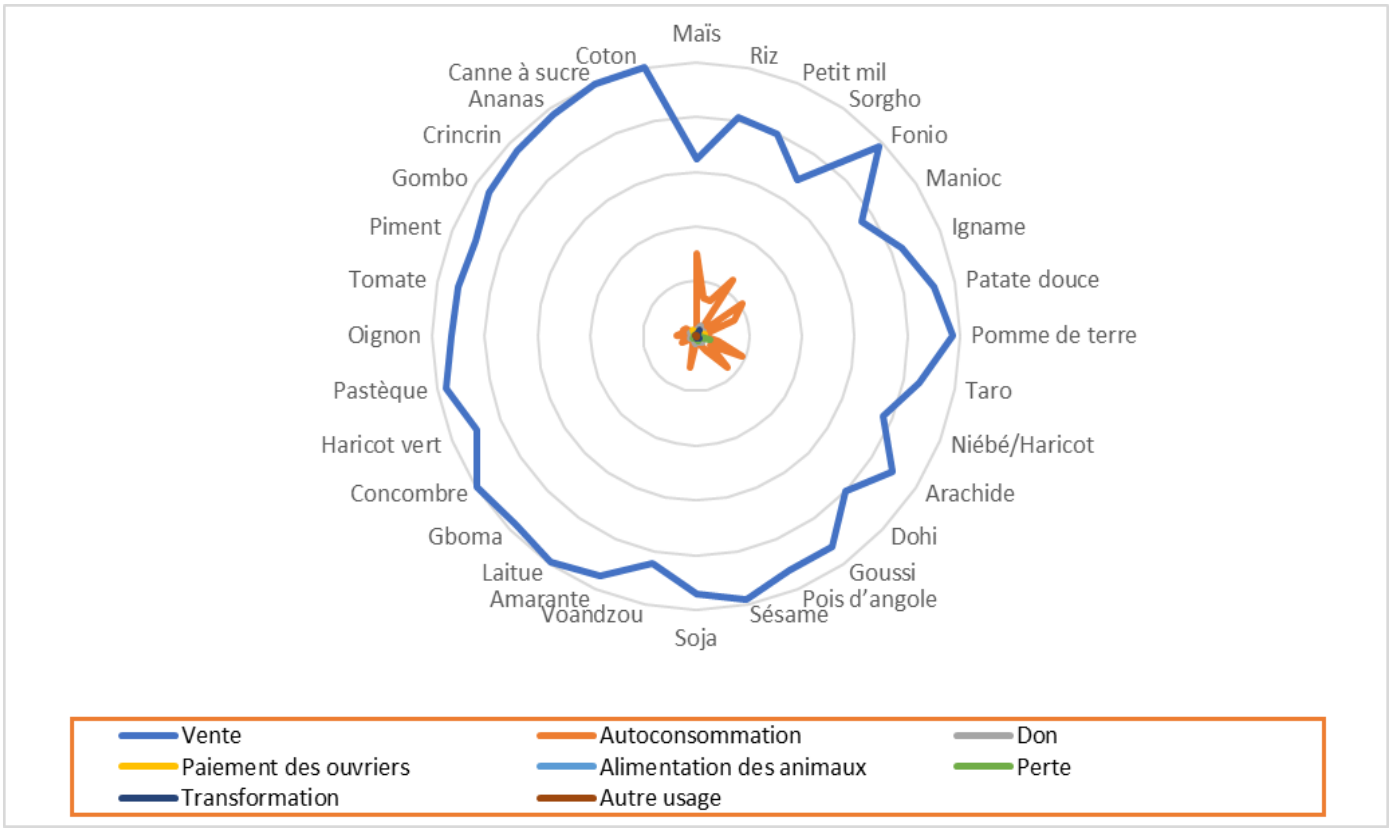

3.3.1. Les céréales

Le maïs, le riz, le petit mil, le sorgho et le fonio constituent le groupe de céréales cultivées au Bénin. Dans ce groupe, le fonio demeure le produit de récolte le plus vendu (98%), suivi du riz et du petit mil, avec respectivement 81,2% et 80,1%. Par contre, le maïs et le sorgho sont moins représentés en termes de vente par rapport aux trois premières spéculations. Le maïs et le sorgho se révèlent comme les produits de subsistance les plus importants dans le groupe des céréales, avec des proportions respectives de 30,4% et 24,8%, faisant de ce groupe les produits les plus autoconsommés. Le riz et le petit mil sont tout aussi autoconsommés, dans une moindre mesure, dans des proportions respectives de 14,2% et 13,8%. Quant au fonio, la part destinée à l'autoconsommation reste marginale dans une proportion de 1%.

Par ailleurs l'utilisation de la production en termes de don n'est pas négligeable, avec des proportions oscillantes entre 2% et 4%.

Les produits de récolte, notamment le maïs et le sorgho sont plus utilisés comme moyens de paiement des ouvriers pour certaines activités de production des cultures. Ainsi pour cet usage de la production, le maïs et le sorgho représentent respectivement 1,7% et 1,1% contre 0,9% pour le riz et le petit mil.

Au vu des résultats, la production des cultures céréalières réservée à l'alimentation des animaux reste très faible et réduite à une portion congrue variant entre 0,1% et 0,3% et concerne essentiellement le maïs, le sorgho, le riz et le petit mil.

Concernant les pertes qui constituent une partie venant en diminution de la production et dont il est fait aucun bon usage, elles enregistrent des proportions marginales, avec une valeur maximale de 1% comme proportion de perte du fonio. Il est suivi du petit mil (0,7%), du maïs (0,6%), du sorgho (0,5%). Le riz enregistre la plus faible proportion de perte avec 0,3% dans le groupe de céréales.

La partie réservée à la transformation reste visiblement faible et ne concerne que le sorgho, le maïs et le riz, avec des proportions respectives de 2,4%, 0,7% et 0,5%.

Graphique 28 : Répartition de la production de céréales selon l'utilisation (%)

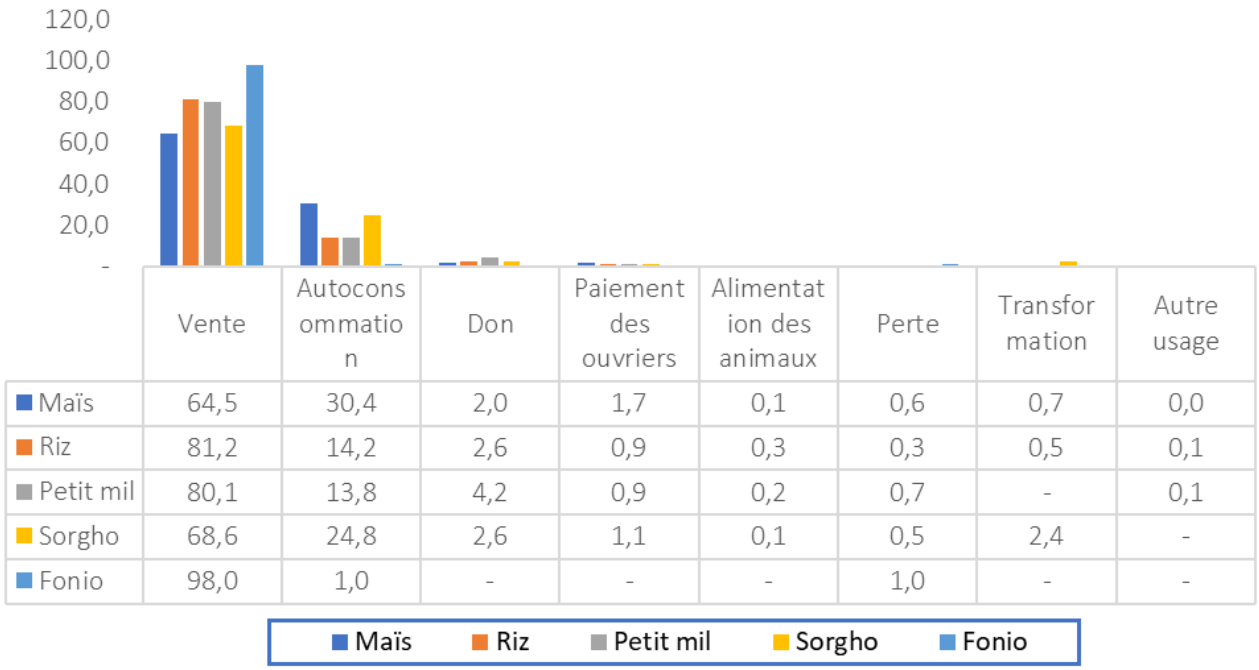

	Vente	Autoconsommation	Don	Paiement des ouvriers	Alimentation des animaux	Perte	Transformation	Autre usage
Maïs	64,5	30,4	2,0	1,7	0,1	0,6	0,7	0,0
Riz	81,2	14,2	2,6	0,9	0,3	0,3	0,5	0,1
Petit mil	80,1	13,8	4,2	0,9	0,2	0,7	-	0,1
Sorgho	68,6	24,8	2,6	1,1	0,1	0,5	2,4	-
Fonio	98,0	1,0	-	-	-	1,0	-	-

3.3.2. Les racines et tubercules

Les racines et tubercules sont représentés par le manioc, l'igname, la patate douce, la pomme de terre et le taro. Au moins trois-quarts (3/4) de la production des racines et tubercules sont destinés à la vente, avec une forte proportion au niveau de la pomme de terre et de la patate douce. L'autoconsommation demeure pour les racines et tubercules la deuxième utilisation derrière la vente avec des proportions allant jusqu'à 21,2% pour le manioc et 15,4% pour l'igname, confirmant ainsi leur statut de culture de subsistance, à l'instar de la plupart des céréales. Les autres cultures de ce groupe occupent des proportions en autoconsommation inférieures à 10%. L'utilisation de la production des racines et tubercules à des fins de don, de paiement des ouvriers, d'alimentation des animaux et de transformation, demeure encore faible, ne dépassant pas les 3,4%. En effet, seulement une proportion de 0,2% du manioc est destinée à la transformation à grande échelle.

Toutefois, la proportion de la culture du taro liée à la perte reste d'autant plus inquiétante qu'elle monte à 5,5%, faisant de cette culture la proportion de perte la plus forte de toutes les cultures, devant le pois d'angole du groupe des légumineuses (2%).

Graphique 29: Répartition de la production de racines et tubercules selon l'utilisation (%)

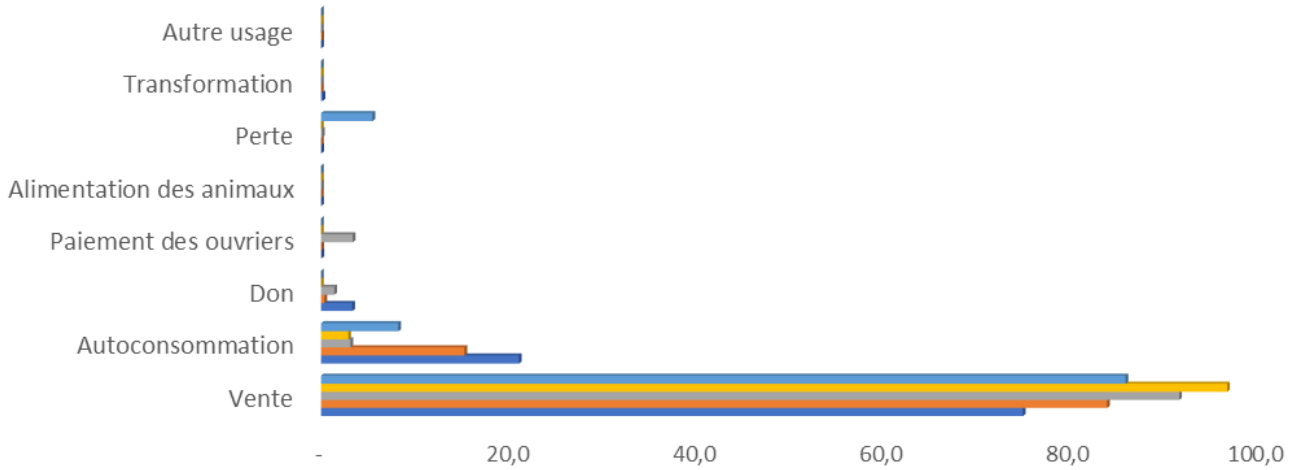

	Vente	Autoconsommation	Don	Paiement des ouvriers	Alimentation des animaux	Perte	Transformation	Autre usage
Taro	86,2	8,3	-	-	-	5,5	-	-
Pomme de terre	97,1	2,9	-	-	-	-	-	-
Patate douce	91,9	3,1	1,4	3,4	0,0	0,1	-	-
Igname	84,2	15,4	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Manioc	75,2	21,2	3,3	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0

3.3.3. Les légumineuses

Au Bénin, les légumineuses sont composées du niébé/haricot, de l'arachide, du dohi, du goussi, du pois d'angole, du sésame, du soja et du voandzou. A l'instar des autres cultures, la vente prime sur les autres utilisations de la production. Elle occupe pour chaque culture des proportions variant entre 76% et 98%. Le sésame, le soja, le goussi et le pois d'angole présentent les grandes parts de production, destinées à la vente avec des portions respectives de 98%, 94%, 92,6% et 92,5%.

A l'instar des autres cultures, l'autoconsommation constitue la deuxième forme d'utilisation de la production des légumineuses, avec des proportions oscillantes entre 1,2% et 18,8%. En termes d'autoconsommation, le niébé/haricot, le dohi et le voandzou se démarquent du lot, avec des pourcentages respectifs de 18,8%, 16,4% et 11,9%.

Quant à la partie réservée à la perte dans ce groupe de cultures, elle n'est pas négligeable pour le soja et le pois d'angole pour lesquels elle affiche respectivement des proportions de 2,0% et de 1,1%.

En outre la moindre partie de la production des légumineuses réservée à la transformation concerne l'arachide (1,1%), le niébé/haricot (0,8%) et le soja (0,6%).

Tableau 22: Répartition de la production des légumineuses selon l'utilisation (%)

Cultures	Vente	Autoconso	Don	Paiement des ouvriers	Alimentation des animaux	Perte	Transformation	Autre usage
Niébêi/Haricot	76,6	18,8	2,4	1,1	0,0	0,3	0,8	0,0
Arachide	89,3	6,2	2,2	0,4	0,0	0,6	1,1	0,1
Dohi	80,2	16,4	3,0	-	-	0,4	-	-
Goussi	92,6	6,4	1,0	-	-	0,0	-	-
Pois d'angole	92,5	3,0	2,5	-	-	2,0	-	-
Sésame	98,0	1,3	0,1	-	-	0,7	-	0,0
Soja	94,0	1,2	2,1	1,0	0,0	1,1	0,6	0,0
Voandzou	84,7	11,9	2,7	-	-	0,6	-	-

3.3.4. Les légumes

Plus d'une douzaine de légumes sont cultivés au Bénin, dont les plus importants sont pêle-mêle la laitue, l'amarante, le gboma, le concombre, le haricot vert, la pastèque, l'oignon, la tomate, le piment, le gombo et le crincrin.

Les résultats de l'enquête révèlent que la production de légumes est essentiellement et d'autant plus destinée à la vente que les proportions y afférentes affichent un minimum de 90% pour chaque culture. Les cultures, tels le concombre (99,6%) et la laitue (99,0%) présentent les proportions les plus fortes, avoisinant les 100%. La forte proportion à la vente des légumes déprécie de facto les proportions des autres usages de la production. A côté de la vente, l'autoconsommation s'aligne avec des proportions non négligeables portées par l'oignon (7,4%), le haricot vert (5,9%), le piment (5,5%), la tomate (5,0%) et le gombo (4,5%).

Par ailleurs, s'il est vrai qu'aucune partie de la production n'est réservée à l'alimentation des animaux, il est aussi vrai qu'une partie des produits de récolte de certaines cultures est affectée au don et au paiement des ouvriers, à hauteur d'une proportion se situant entre 0,1% à 2,8%.

Concernant la perte dans ce groupe de spéculations, seules les cultures telles que le haricot vert, la pastèque, la tomate, le piment et le gombo sont affectées et les proportions oscillent entre 0,1% et 1,6% ; la valeur maximale de 1,6% est portée par le haricot vert.

Quant à la transformation des légumes, seulement une partie dérisoire de la production y est réservée et ne touche que la tomate et le piment dans des proportions respectives de 0,1%.

Tableau 23: Répartition de la production des légumes selon l'utilisation (%)

Cultures	Vente	Autoconsom-mation	Don	Paiement des ou-vriers	Alimentation des animaux	Perte	Transfor-mation	Autre usage
Amarante	94,7	3,3	2,0	-	-	-	-	-
Laitue	99,0	1,0	-	-	-	-	-	-
Gboma	97,0	2,5	0,6	-	-	-	-	-
Concombre	99,6	0,4	-	-	-	-	-	-
Haricot vert	89,8	5,9	2,8	-	-	1,6	-	-
Pastèque	96,7	1,7	0,4	1,1	-	0,1	-	-
Oignon	92,6	7,4	-	-	-	-	-	-
Tomate	91,9	5,0	1,7	0,4	0,0	0,8	0,1	0,1
Piment	90,2	5,5	2,6	1,0	-	0,6	0,1	0,0
Gombo	94,1	4,5	1,2	0,1	-	0,1	0,0	-
Crincrin	95,9	1,6	1,7	0,2	-	0,0	-	0,5

4. PRATIQUES AGRICOLES ET INFRASTRUCTURES

L'Enquête Statistique Agricole (ESA) a couvert les exploitations agricoles des secteurs ménage et hors ménage, permettant de recueillir des informations quantitatives et qualitatives sur différentes dimensions des pratiques agricoles. Les thématiques abordées incluent la jachère, les travaux d'entretien des cultures, la gestion et de durabilité des sols, l'utilisation des intrants (semences, engrais, pesticides), ainsi que la disponibilité d'infrastructures et d'équipements agricoles.

4.1. Pratiques de la jachère

La jachère[12], ou mise au repos temporaire des terres cultivables, demeure une pratique agricole essentielle au Bénin. Environ une exploitation sur deux y a recours, principalement dans les départements du Nord et du Centre. Les taux les plus élevés sont observés dans l'Atacora (79%), la Donga (76%), le Couffo (65%), le Borgou (59%) et les Collines (53%). À l'inverse, le recours à la jachère reste limité dans les départements du Sud, avec des taux d'adoption oscillant entre 22% et 45%, et quasi inexistant dans le littoral (0 %).

Dans le secteur hors ménage, cette pratique reste marginale, ne concernant généralement pas plus de 20 % des exploitations.

Graphique 30: Proportion (%) des exploitations agricoles pratiquant la jachère par département

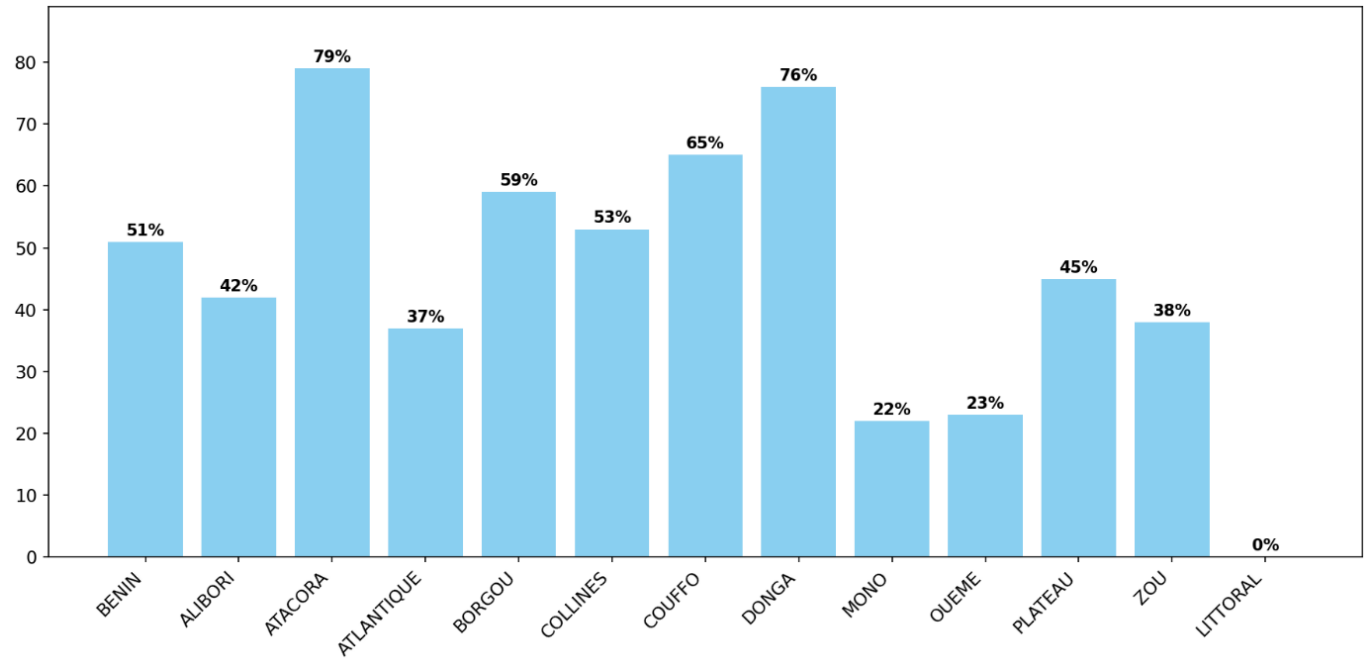

12. Une jachère correspond à un champ qui après avoir été cultivé pendant une certaine période est laissé au repos pour permettre la régénération du sol.

4.2. Pratiques culturales liées aux entretiens des cultures

Les travaux d'entretien des cultures regroupent l'ensemble des activités réalisées au cours du cycle de production, quelle que soit la culture, depuis la préparation du sol jusqu'au seuil de la récolte. Ils incluent, entre autres, le sarclage, les apports d'engrais, les traitements phytosanitaires, l'arrosage ainsi que certaines pratiques spécifiques aux cultures pérennes (élagage, taille, greffage).

À l'échelle nationale, la préparation du sol (83,2%) et le sarclage/herbicidage (94,6%) sont les pratiques les plus courantes, réalisées par plus de huit exploitations sur dix. Elles sont suivies par l'épandage d'engrais (28,3%) et les traitements phytosanitaires (19,0 %), qui restent moins répandus.

Les données révèlent toutefois des contrastes départementaux. Dans le Littoral, où le maraîchage demeure la principale activité agricole, la quasi-totalité des exploitations déclarent pratiquer l'épandage d'engrais (98,9%), les traitements phytosanitaires (95%). Des proportions élevées d'utilisation d'engrais sont également observées dans l'Alibori (58,2 %) et le Couffo (53,2%).

Les autres pratiques (élagage, taille, greffage, surgreffage) concernent une minorité d'exploitations, avec des proportions inférieures à 10% au niveau national.

Tableau 24: Proportion (%) des exploitations agricoles suivant les pratiques culturales liées aux entretiens des cultures par département

	Préparation du sol	Sarclages/ Herbicidage	Epandage d'engrais	Traitement Phytosanitaire	Elagage	Taille	Greffage	Surgreffage
BENIN	**83,2**	**94,6**	**28,3**	**19,0**	**3,9**	**3,1**	**0,2**	**0,1**
ALIBORI	96,5	98,0	58,2	45,5	3,8	2,6	0,4	0,0
ATACORA	90,4	94,4	25,0	18,9	4,7	2,7	0,3	0,1
ATLANTIQUE	87,3	95,2	15,8	9,0	2,5	1,9	0,1	0,0
BORGOU	91,4	96,3	30,7	20,0	7,2	4,1	0,7	0,5
COLLINES	73,3	89,9	13,3	12,5	7,4	9,0	0,2	0,0
COUFFO	74,7	96,6	53,2	15,4	2,5	1,6	0,1	0,1
DONGA	80,2	96,2	15,0	4,5	3,0	4,5	0,0	0,0
MONO	40,0	91,6	8,5	6,7	4,9	3,5	0,1	0,1
OUEME	76,6	90,6	14,3	11,2	0,1	0,1	0,1	0,0
PLATEAU	82,7	96,2	11,3	4,4	2,2	1,0	0,0	0,0
ZOU	86,0	91,8	21,5	24,4	0,9	0,2	0,1	0,1
LITTORAL	99,6	99,6	98,9	95,0	3,2	2,1	0,0	0,2

4.3. Pratique d'utilisation des semences

Les exploitations agricoles au Bénin recourent à deux principaux types de semences : les semences locales [14] et les semences améliorées [15] (simples ou hybrides). Certaines exploitations utilisent simultanément les deux types. Pour les cultures annuelles, la majorité des exploitations du secteur ménage s'appuient sur les semences locales (93,8%). L'utilisation exclusive de semences améliorées reste marginale (0,8%), tandis que 5,4 % combinent les deux types.

Pour les cultures pérennes, la tendance est similaire, 83,3% des exploitations ont uniquement recours aux semences locales, 15% utilisent des semences améliorées et 1,6% associent les deux.

Dans le secteur hors ménage, le recours aux semences améliorées est nettement plus important : 62,7% des exploitations les utilisent exclusivement pour les cultures annuelles (contre 10,4% pour les locales), et 83,3% pour les cultures pérennes. Une proportion notable combine les deux types de semences (26,9% pour les annuelles et 16,7% pour les pérennes).

Graphique 31: Proportion (%) des exploitations agricoles utilisant les types de semences par type d'exploitation

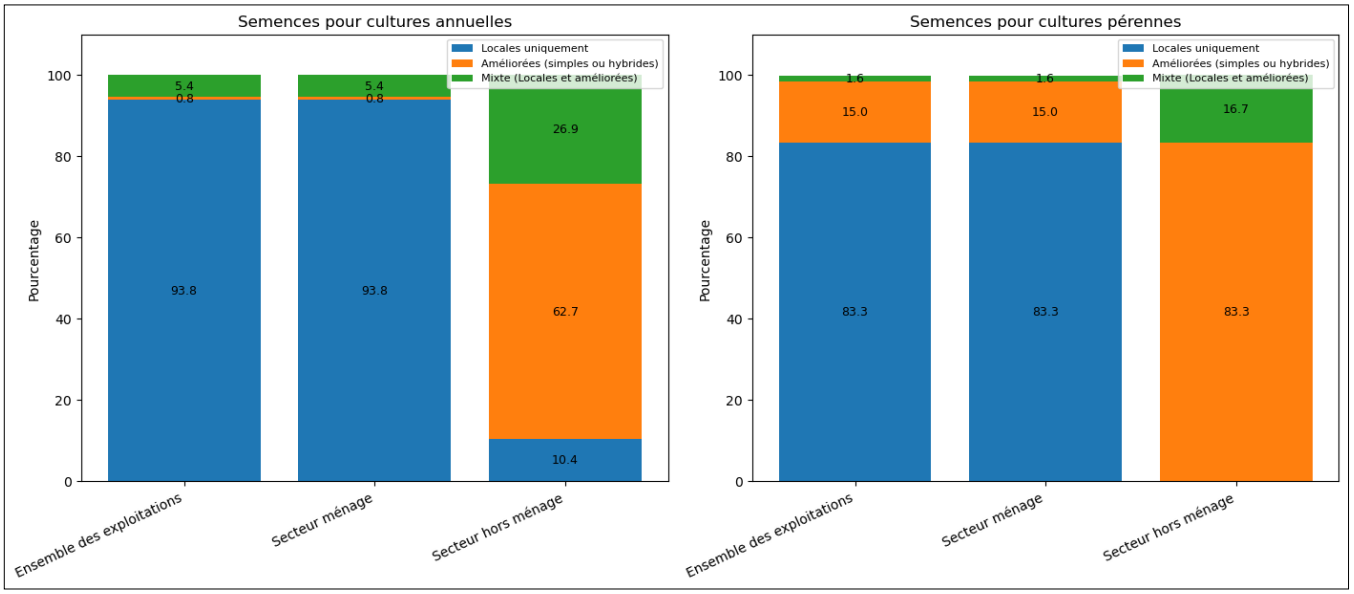

[14] Les "semences locales" désignent les variétés traditionnelles de semences, souvent extraites des récoltes précédentes ou acquises sur les marchés locaux dans le cadre du système informel d'approvisionnement. Elles sont caractérisées par une adaptation aux conditions locales, des préférences organoleptiques (goût, texture) et des pratiques culturales traditionnelles, mais avec des rendements généralement inférieurs à ceux des semences améliorées.

[15] Ces semences sont certifiées pour leur qualité (pureté, taux de germination, santé) par des organismes comme la Direction de la Production Végétale (DPV), et visent à améliorer la productivité, les rendements et la résilience des cultures face aux contraintes environnementales, par opposition aux semences locales traditionnelles.

4.4. Utilisation des engrais et des pesticides

L'utilisation des engrais et des pesticides varie selon le type d'exploitation agricole.

Dans le secteur ménage, près de 65,6% des exploitations déclarent utiliser des engrais minéraux et 93,8% recourent aux engrais organiques.

Dans le secteur hors ménage, les proportions sont inversées : 89,8% utilisent des engrais minéraux, contre 65,4% pour les engrais organiques.

L'usage des pesticides et herbicides reste relativement modéré dans les deux secteurs, avec des proportions proches : 53,0% pour le secteur ménage et 51,5% pour le secteur hors ménage.

Graphique 32: Proportion (%) des exploitations agricoles utilisant des pesticides/herbicides, des engrais minéraux et organiques par type d'exploitation

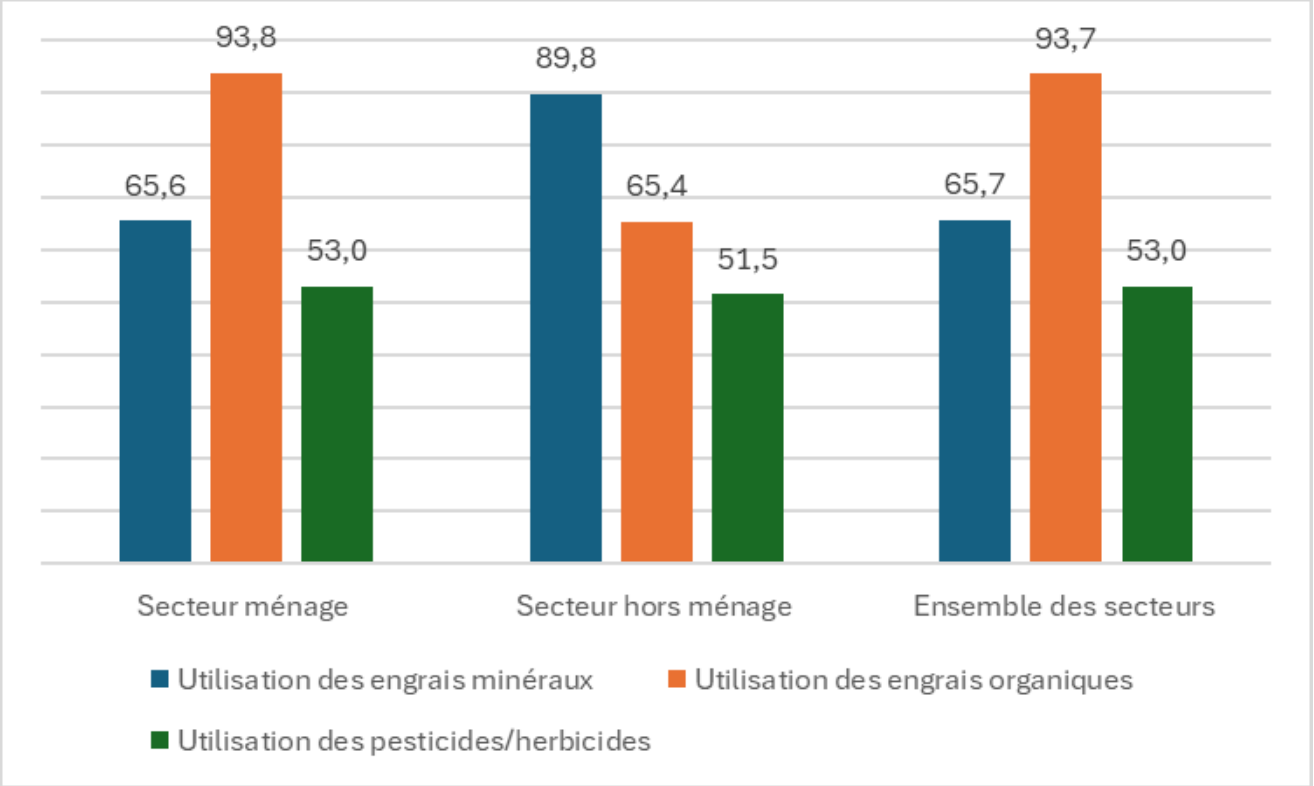

4.5. Infrastructures et équipements agricoles

Sur les 882 840 exploitations agricoles enquêtées, 81 appartiennent au secteur hors ménage, une minorité dispose d'équipements ou d'infrastructures modernes tels que les dispositifs d'irrigation, les magasins de stockage ou les serres et abris hauts.

Dans le secteur ménage, seulement 0,9% des exploitations possèdent des installations d'irrigation et 3,8% disposent de serres ou d'abris hauts.

Dans le secteur hors ménage, les proportions sont plus élevées : 21,0% disposent d'infrastructures d'irrigation et 9,9% de serres ou d'abris hauts.

Le Littoral se distingue nettement par la densité de ses équipements agricoles : 42,7% des exploitations agricoles du secteur ménage disposent d'installations d'irrigation et 51,7% de serres ou abris hauts, en lien avec l'importance du maraîchage dans ce département.

Dans le secteur hors ménage, certains départements affichent également des proportions relativement élevées :

- Mono : 62,5% irrigation, 12,5% serres ;
- Atacora : 16,7% irrigation, 50% serres ;
- Donga : 40% irrigation, 40% serres ;
- Zou : 37,5% irrigation.

Graphique 33: Proportion (%) des exploitations agricoles ayant des infrastructures d'irrigation et des ou abris hauts

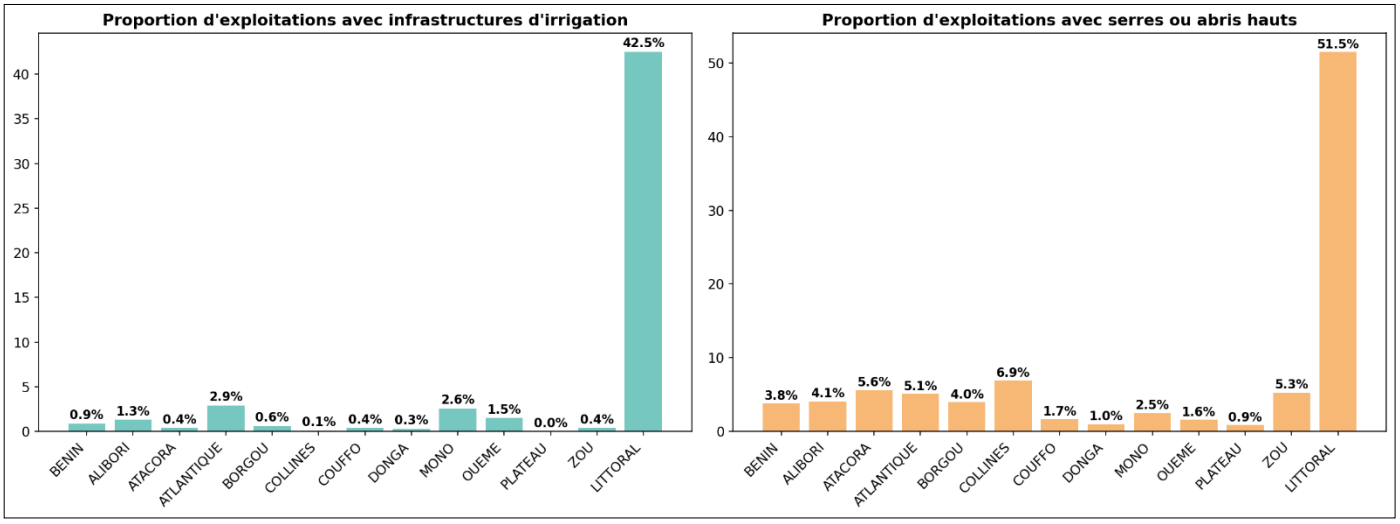

5. PERTES AGRICOLES

Les pertes agricoles ont été évaluées pour toutes les cultures classées en différents groupes, notamment les céréales, les racines et tubercules, les légumineuses, les légumes fruits, les cultures pérennes et les cultures industrielles et couvrent aussi bien l'activité de récolte que les opérations post-récoltes telles que le battage, le séchage, le nettoyage ou vannage, l'égrappage, le décorticage et le transport.

Les taux de pertes agricoles pendant la récolte se situent autour de 3% pour les céréales, avec le petit mil qui enregistre le taux le plus élevé (3,4%) et le maïs le plus faible taux (2,8%). Quant aux pertes post-récoltes, elles proviennent principalement du battage au cours duquel 2,6% de la production de petit mil et entre 1,5% et 1,6% de la production des autres céréales sont perdues. Pour la culture du riz, les pertes post-récoltes provenant des opérations de nettoyage et de transport sont toutes aussi importantes que celles du battage.

Au regard des résultats, les pertes de récolte et celles de transport ont été plus prononcées que les autres, avec des taux de perte oscillant entre 1% et 5,5% avec un pic atteignant jusqu'à 5,5% de perte liée à ces activités, relativement aux noix d'anacarde et aux noix de palme.

Tableau 25: Taux de perte par culture pendant et après récolte au Bénin

Culture	Pendant la récolte (en %)	Après la récolte (en %)					
	Récolte	Battage	Sé-chage	Nettoyage/ vannage	Transport	Egrappage	Décorti-cage
Maïs	2,8	1,5	1,2	1,3	1,2	-	-
Riz	3,1	1,6	0,6	1,6	1,6	-	-
Petit mil	3,4	2,6	-	-	1,0	-	-
Sorgho	3,3	1,6	1,2	1,2	0,6	-	-
Manioc	2,3	-	-	-	1,6	-	-
Igname	3,4	-	-	-	1,6	-	-
Niébé/Haricot	2,2	0,5	0,4	0,6	0,3	-	0,4
Arachide	2,4	-	3,1	1,6	0,5	-	1,4
Soja	2,9	2,0	0,8	1,6	1,5	-	1,3
Voandzou	1,0	-	-	0,9	-	-	-
Tomate	2,2	-	-	-	2,0	-	-
Piment	1,9	-	-	-	0,8	-	-
Coton	1,3	-	-	-	1,0	-	-
Anacarde	5,5	-	3,7	-	4,7	-	-
Noix de palme (fruit du palmier à huile)	3,6	-	-	-	5,5	2,3	-

Les principales causes des pertes de récolte et post-récolte enregistrées relativement aux principales cultures sont le déversement, le chapardage, les dégâts occasionnés par les rongeurs et les oiseaux ainsi que le retard de récolte.

Au regard du graphique en toile d'araignée ou radar, les déversements et les rongeurs/oiseaux apparaissent comme étant les causes les plus fréquentes de pertes agricoles. Ces facteurs affectent particulièrement les céréales, mais touchent également, des cultures telles que le manioc et l'arachide.

Graphique 34 : Répartition (%) des principales causes de pertes durant la récolte pour les cultures principales

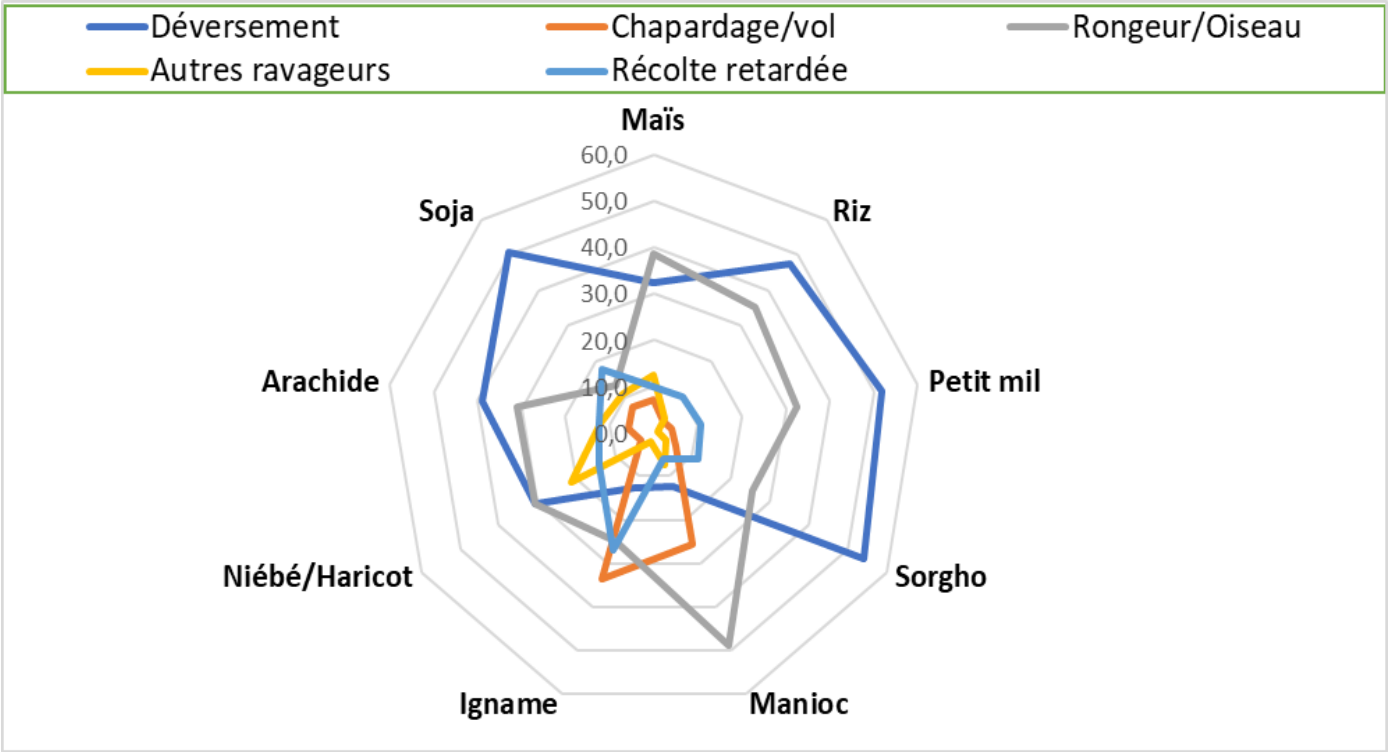

6. FONCIER RURAL ET MODE DE FAIRE VALOIR

Après avoir examiné les caractéristiques des ménages agricoles et leurs pratiques culturales, il est important de se pencher sur le foncier rural et les modes de faire-valoir des parcelles, afin de mieux comprendre la sécurisation des terres, les types de documents détenus et les modalités d'accès et d'utilisation des terres agricoles au Bénin.

6.1. Statut foncier et sécurisation des terres

- **Situation par département**

Au niveau national, le tableau 24 présente la proportion en pourcentage, des parcelles ayant un document de propriété ou de présomption de propriété. Les données sont réparties par département et par type d'exploitation.

Le secteur agricole au Bénin est caractérisé par une sécurisation foncière limitée, avec seulement 15,8 % des parcelles possédant un document de propriété ou de présomption de propriété. Cette insécurité est particulièrement prononcée dans le secteur ménage (14,0 %) par rapport au secteur hors ménage (86,0 %), et varie considérablement d'un département à l'autre. Les départements de Sud, notamment l'Ouémé et le Mono, présentent les taux les plus élevés de parcelles disposant d'un document de propriété ou de présomption de propriété dans le secteur ménage ; ce qui peut refléter une meilleure connaissance des procédures ou une plus grande proximité des services administratifs. En revanche, dans les départements du Nord tels que la Donga et l'Atacora (0,8%), ce taux est quasiment nul. Le cas

Tableau 26: Proportion (%) des individus/exploitation ayant un document de propriété ou de présomption de propreté par secteur et par département

DÉPARTEMENT	Secteur ménage	Secteur hors ménage	Ensemble des exploitations
BENIN	**14,0**	**86,0**	**15,8**
ALIBORI	2,4	100,0	2,8
ATACORA	0,8	54,5	1,3
ATLANTIQUE	19,8	100,0	21,5
BORGOU	6,1	100,0	7,2
COLLINES	1,7	84,6	2,9
COUFFO	21,9	81,6	25,4
DONGA	0,8	100,0	3,1
MONO	28,8	85,0	30,1
OUEME	33,9	100,0	34,3
PLATEAU	20,5	89,8	29,4
ZOU	15,9	58,3	16,6
LITTORAL	0,9	100,0	1,3

- **Situation au niveau département selon le genre**

Le graphique ci-dessous met en évidence un accès inégal aux documents de propriété ou de présomption de propriété en fonction du sexe et de la région.

Au plan national, les parcelles exploitées par les hommes (14,3%) et qui disposent de document de propriété ou de présomption de propriété sont légèrement supérieures à celles exploitées par les femmes (12,3%). Mais globalement, cette proportion demeure très faible (15,8%). Dans les départements du Nord, très peu de parcelles exploitées par les femmes (0 à 0,6%) disposent d'un document de propriété ou de présomption de propriété. Cependant, les départements du Sud, tels que l'Ouémé, le Mono et le Couffo présentent les taux les plus élevés de parcelles (22,6% à 35,1%) disposant d'un document de propriété ou de présomption de propriété aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Graphique 35: Proportion (%) des individus/parcelles ayant un document de propriété ou de présomption de propreté par genre et par département

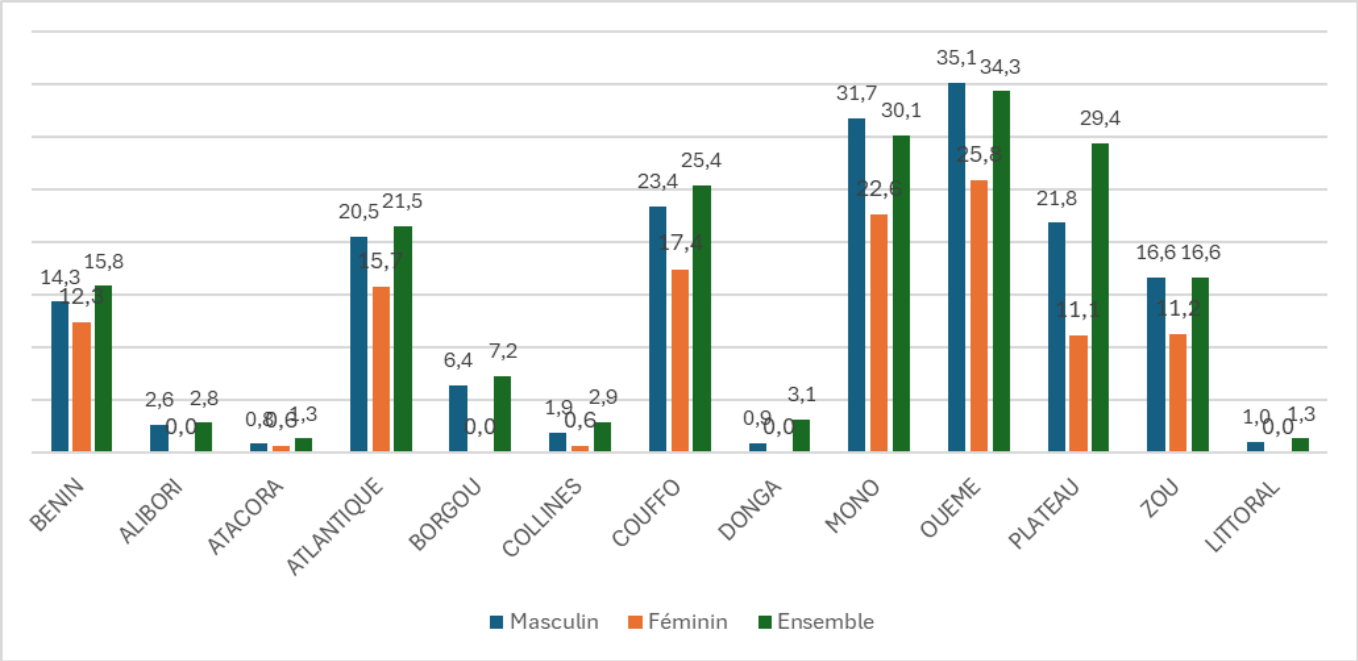

- **Type de document de propriété ou de présomption de propriété par type d'exploitation et par département**

Le tableau 25 présente la répartition des types de documents de propriété ou de présomption de propriété détenus par les exploitations agricoles sur les parcelles exploitées, selon le type d'exploitation et le département. Les documents courants considérés dans le cadre de l'ESA 2024 sont :

la Convention de vente (CV) ;

l'Attestation de Détention Coutumière (ADC) ;

le Titre Foncier (TF) ;

l'Attestation de Recasement (AR) ;

le Certificat Administratif (CA).

Une faible proportion des individus du secteur ménage disposent d'un document de propriété ou de présomption de propriété. Les documents les plus fréquents sont la Convention de vente (11,6%), et l'Attestation de Détention Coutumière (2,7%) tandis que les autres documents, tels que le Titre Foncier (0,6%), l'Attestation de Recasement (0,5%) et le Certificat Administratif (0,3%), sont marginaux.

Le secteur hors ménage présente un taux de sécurisation foncière beaucoup plus élevé. Dans de nombreux départements, une grande majorité des exploitations disposent d'un document, en particulier de Conventions de vente (souvent 100 %).

De fortes disparités régionales apparaissent. Les proportions les plus élevées sont observées dans les départements du Sud, notamment l'Ouémé (31,5%), le Plateau (26,3%), le Couffo (24,9%) et le Mono (24,2%). À l'inverse, les proportions demeurent très faibles dans le Nord, avec 0,6% dans l'Atacora, 1,2% dans l'Alibori et 2,8 % dans la Donga.

Tableau 27: Proportion (%) des individus/exploitations ayant des types de document de propriété ou de présomption de propreté par type d'exploitation et par département

DÉPARTEMENT	Secteur ménage					Secteur hors ménage					Ensemble des exploitations				
	CV	ADC	TF	AR	CA	CV	ADC	TF	AR	CA	CV	ADC	TF	AR	CA
BENIN	**11,6**	**2,7**	**0,6**	**0,5**	**0,3**	**95,1**	**9,5**	**2,1**	**0**	**0**	**13,4**	**2,8**	**0,6**	**0,5**	**0,3**
ALIBORI	0,8	0,8	0,2	0,6	0,6	100	0	0	0	0	1,2	0,8	0,2	0,6	0,6
ATACORA	0,1	0,7	0	0	0	100	0	0	0	0	0,6	0,7	0	0	0
ATLANTIQUE	17,1	3,6	0,2	0	0	83,3	4,2	16,7	0	0	18,4	3,7	0,5	0	0
BORGOU	2,2	2,9	0,3	0,5	0,5	100	7,1	0	0	0	3,4	2,9	0,3	0,5	0,5
COLLINES	0,7	0,9	0,2	0	0,1	72,7	45,5	0	0	0	1,6	1,5	0,2	0	0,1
COUFFO	21,1	1,3	0	0,1	0	95,2	21,4	0	0	0	24,9	2,3	0	0,1	0
DONGA	0,5	0,2	0	0,2	0,2	100	0	0	0	0	2,8	0,2	0	0,2	0,2
MONO	22,7	7,3	0,4	0,2	0,4	88,9	0	0	0	0	24,2	7,1	0,4	0,2	0,4
OUEME	31	1,5	1,8	2,3	1,1	100	0	0	0	0	31,5	1,5	1,8	2,3	1,1
PLATEAU	16,7	7,1	0,3	0,4	0,3	100	3,4	0	0	0	26,3	6,7	0,3	0,4	0,3
ZOU	13,2	3,9	1,8	0,5	0,4	92,9	28,6	7,1	0	0	14	4,1	1,9	0,5	0,4
LITTORAL	0	0,9	0	0	0	100	0	0	0	0	0,4	0,9	0	0	0

- **Type de document de propriété ou de présomption de propriété selon le genre et par département**

Le tableau 26 présente la proportion de personnes disposant d'un document de propriété ou de présomption de propriété, selon le sexe et le département.

Sur l'échiquier national, seulement 13,4% des personnes ont une Convention de vente, 2,8% une Attestation de Détention Coutumière (ADC) et 0,6% un Titre foncier. Les autres documents, tels que l'Attestation de Recasement (AR) et le Certificat Administratif (CA), restent marginaux.

De fortes inégalités de genre sont observées. Dans le Littoral et les départements du nord (Alibori, Atacora, Borgou, Donga), la proportion de femmes disposant d'une Convention de vente ou d'un Titre foncier est nulle, alors que certains hommes en détiennent. A l'inverse, dans des départements du Sud comme l'Ouémé, les proportions sont plus élevées pour les deux sexes, avec 32,4% des hommes et 21,7% des femmes disposant d'une Convention de vente sur les terres exploitées pour la production agricole.

Les disparités régionales sont également marquées : les proportions de personnes disposant d'un document sont plus élevées dans le Sud, notamment dans l'Ouémé (31,5%), le Plateau (26,3%), le Couffo (24,9 %) et le Mono (24,2%). Dans le Nord, les proportions restent très faibles, allant de 0,6% dans l'Atacora à 3,4% dans le Borgou.

La Convention de vente constitue de loin le document le plus répandu pour les deux sexes dans la majorité des départements, tandis que la possession d'un Titre Foncier demeure rare, ce qui indique que les transactions informelles ou semi-formelles sont la norme.

Ces données confirment une sécurisation foncière limitée au Bénin, avec un accès très restreint aux documents officiels, particulièrement pour les femmes et dans les départements du Nord.

Le tableau confirme une faible sécurisation foncière au Bénin, avec un accès très limité aux documents officiels, notamment pour les femmes et dans les départements du Nord.

Tableau 28: Proportion des personnes disposant des types de document de propriété ou de présomption de propreté par genre et par département

DEPARTEMENT	Masculin					Féminin					Ensemble				
	CV	ADC	TF	AR	CA	CV	ADC	TF	AR	CA	CV	ADC	TF	AR	CA
BENIN	**11,8**	**2,7**	**0,6**	**0,5**	**0,4**	**10,4**	**2,3**	**0,5**	**0,2**	**0,1**	**13,4**	**2,8**	**0,6**	**0,5**	**0,3**
ALIBORI	0,9	0,9	0,3	0,6	0,6	0	0	0	0	0	1,2	0,8	0,2	0,6	0,6
ATACORA	0,1	0,7	0	0	0	0	0,6	0	0	0	0,6	0,7	0	0	0
ATLANTIQUE	17,4	4	0,2	0	0	15	1,3	0	0	0	18,4	3,7	0,5	0	0
BORGOU	2,4	3	0,4	0,6	0,6	0	0	0	0	0	3,4	2,9	0,3	0,5	0,5
COLLINES	0,8	1	0,3	0	0,1	0	0,6	0	0	0	1,6	1,5	0,2	0	0,1
COUFFO	22,6	1,4	0	0,2	0	16,9	1	0	0	0	24,9	2,3	0	0,1	0
DONGA	0,5	0,2	0	0,2	0,2	0	0	0	0	0	2,8	0,2	0	0,2	0,2
MONO	25,3	7,7	0,4	0,4	0,5	17,3	6,5	0,4	0	0	24,2	7,1	0,4	0,2	0,4
OUEME	32,4	1,5	1,8	2,5	1,3	21,7	1,9	1,9	0,6	0	31,5	1,5	1,8	2,3	1,1
PLATEAU	17,6	7,8	0,3	0,5	0,3	9,9	2,5	0	0	0	26,3	6,7	0,3	0,4	0,3
ZOU	13,9	3,9	1,8	0,4	0,4	8,6	3,7	1,6	1,1	0,5	14	4,1	1,9	0,5	0,4
LITTORAL	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0,4	0,9	0	0	0

La carte ci-après présente la situation par Pôle de Développement Agricole

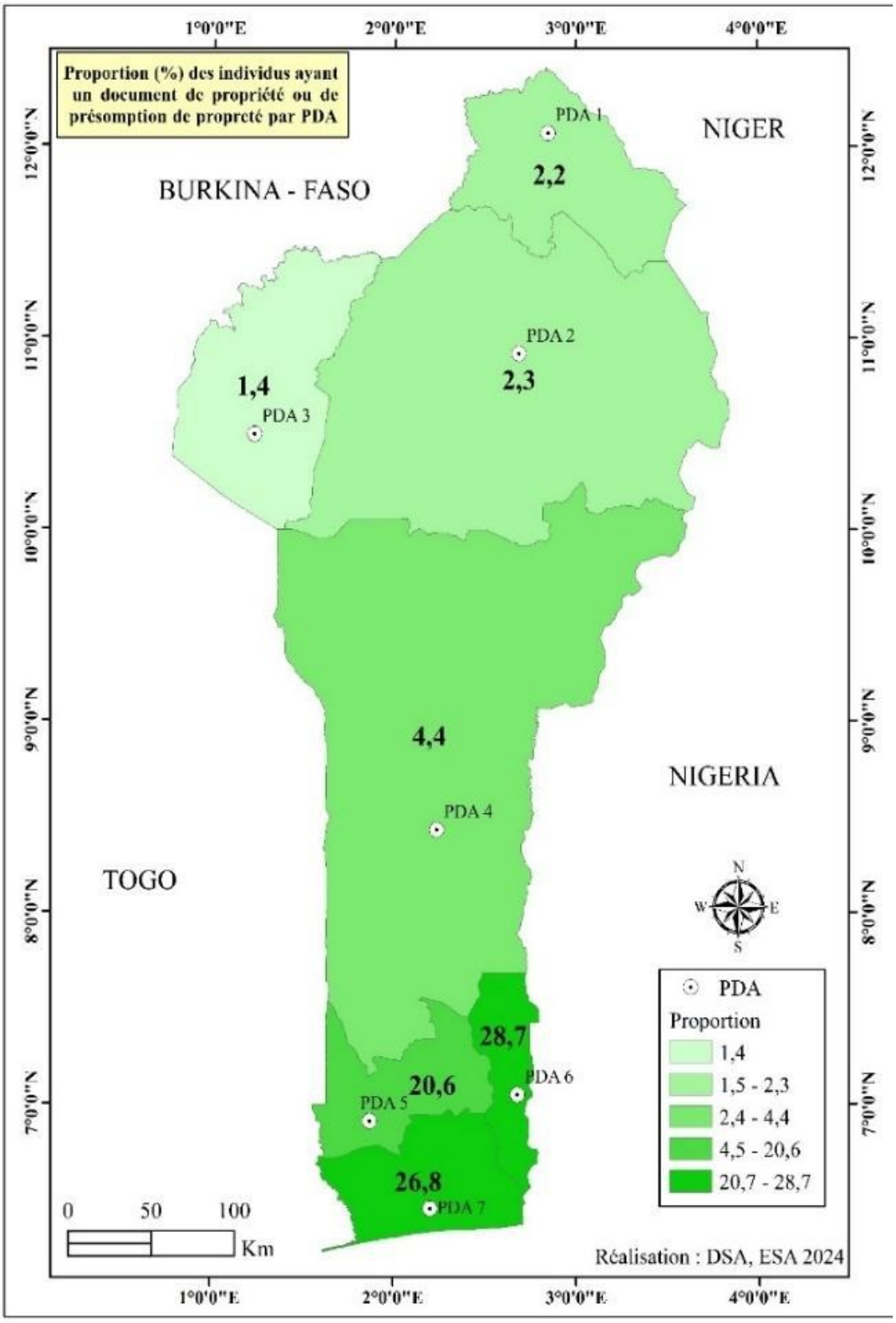

Carte 4 : Proportion (%) des individus ayant un document de propriété ou de présomption de propriété par PDA

6.2. Modes de faire-valoir

Le tableau ci-dessous présente une analyse détaillée des modes de faire-valoir des parcelles exploitées au Bénin, en distinguant le secteur ménage du secteur hors ménage. Le mode de faire-valoir désigne la manière dont l'exploitant a obtenu le droit d'utiliser la parcelle.

Au niveau national, la grande majorité des parcelles (71,4%) sont exploitées en héritage. Ce mode de faire-valoir direct est le plus courant dans le secteur ménage, représentant 86,5% des parcelles, contre 6,9 dans le secteur hors ménage. Les achats de terres restent un mode secondaire pour le secteur ménage, représentant 8,2% des parcelles contre 90,8% pour le secteur hors ménage.

Les modes indirects tels que l'emprunt et le fermage sont plus fréquents dans le secteur ménage (10,2% et 1,3%) que dans le secteur hors ménage (3,2% et 0%).

Cette configuration met en évidence une double structure foncière : un foncier traditionnel, familial dans le secteur ménage, et un foncier commercial dans le secteur hors ménage.

Tableau 29: Proportion (%) des parcelles exploitées selon le mode de faire valoir (direct vs indirect) par type d'exploitation

Mode de faire valoir	Type de mode de faire valoir	Secteur ménage	Secteur hors ménage	Ensemble des parcelles
	Total des parcelles exploitées	2 589 615	279	**2 589 894**
	Héritage	71,4	6,5	**71,4**
	Achat	6,8	84,9	**6,8**
	Don	4,4	2,2	**4,4**
	Gage	0,7	-	**0,7**
	Emprunt	10,2	3,2	**10,2**
	Fermage	1,3	-	**1,3**
	Pour l'Etat	0,2	0,7	**0,2**
	Métayage	1,8	2,5	**1,8**
	Non attribuée	3,3	-	**3,3**
Direct	Total des parcelles exploitées	2 136 962	261	**2 137 223**
	Héritage	86,5	6,9	**86,5**
	Achat	8,2	90,8	**8,2**
	Don	5,3	2,3	**5,3**
Indirect	Total des parcelles exploitées	343 088	16	**343 104**
	Emprunt	77,2	56,3	**77,2**
	Fermage	9,5	-	**9,5**
	Métayage	13,2	43,8	**13,2**
Autres modes	Total des parcelles exploitées	109 565	2	**109 567**
	Gage	16,2	-	**16,2**
	Pour l'Etat	5,7	100,0	**5,7**
	Non attribuée	78,1	-	**78,1**

7. MESURES DE GESTION DURABLE DES TERRES SUR LES EXPLOITATIONS

La gestion durable des terres regroupe six (06) principales pratiques à savoir :

- la Gestion Intégrée de Fertilité des Sols (GIFS) ;
- l'Agriculture de Conservation (AC) ;
- la Conservation des Eaux et des Sols (CES) ;
- l'Intégration Agriculture et Elevage (IAE) ;
- l'Agroforesterie et Forêt Individuelle (AFI) ;
- l'Adaptation au Changement Climatique (ACC).

Au plan national, 74,1% des exploitants agricoles déclarent avoir pratiqué au moins une mesure de gestion durable des terres.

Les mesures de Gestion Intégrée de Fertilité des Sols (GIFS) apparaissent globalement plus répandues, touchant 61,9% des exploitations du secteur ménage et 62,8% des exploitations dans le secteur hors ménage. En revanche, les pratiques d'Agroforesterie et Forêt Individuelle (AFI) ainsi que de Conservation des Eaux et des Sols (CES) restent faibles, avec des proportions respective 11,2% et 15,2%, indépendamment des secteurs.

Ces résultats montrent que, malgré une prise de conscience progressive de la nécessité de préserver les sols, l'adoption des pratiques de gestion durable demeure encore faible, surtout pour les mesures nécessitant des investissements ou des connaissances techniques plus avancées.

Tableau 30: Proportions (%) des exploitants agricoles ayant appliqué des mesures de Gestion durable des terres et d'adaptation au changement climatique

	Secteur ménage	Secteur hors ménage	ENSEMBLE DES EXPLOITATIONS
BENIN	**74,1**	**74,4**	**74,1**
Gestion Intégrée de Fertilité des Sols (GIFS)	61,9	62,8	61,9
Agriculture de Conservation (AC)	48,9	47,4	48,9
Conservation des Eaux et des Sols (CES)	15,2	15,4	15,2
Intégration Agriculture et Elevage (IAE)	13,6	41,0	13,6
Agroforesterie et Forêt Individuelle (AFI)	11,2	16,7	11,2
Adaptation au Changement Climatique (ACC)	40,6	66,7	40,6

7.1. Pratiques des mesures de gestion durable des terres et d'adaptation au changement climatique par les exploitations au niveau des départements

Les mesures de gestion durable des terres et d'adaptation au changement climatique sont pratiquées dans les exploitations agricoles des douze départements du pays. Dans tous les départements, les résultats révèlent qu'au moins six (06) exploitations sur dix (10) adoptent au moins l'une des mesures de gestion durable des terres (GDT). Le niveau d'adoption des mesures au niveau des exploitations agricoles varie d'un département à un autre, quel que soit le type de secteur. Dans cette variabilité d'adoption des mesures de gestion durable des terres, il est même constaté l'absence ou la quasi-absence de certaines mesures, aussi bien dans le secteur ménage que dans le secteur hors ménage.

Hormis les départements du Plateau, du Borgou et des Collines qui sont avec moins de 50% d'exploitations pratiquant les mesures GDT, la Gestion Intégrée de Fertilité des Sols (GIFS) reste la pratique la plus prédominante dans le pays, avec plus de 60% d'exploitations agricoles concernées.

Le Littoral présente des niveaux exceptionnellement élevés d'adoption des mesures GDT, en particulier la GIFS (99%) observée dans les exploitations agricoles dont la spécialité reste l'horticulture mais aussi l'AC (94,6%) et l'IAE (88,7%).

Tableau 31: Proportions (%) des exploitants pratiquant des mesures de gestion durable des terres et d'adaptation au changement climatique par département

Types de pratique	ALIBORI	ATACORA	ATLANTIQUE	BORGOU	COLLINES	COUFFO	DONGA	MONO	OUEME	PLATEAU	ZOU	LITTORAL
Adoption d'une pratique au moins.	*76,4*	*79,4*	*79,4*	*60,7*	*56,8*	*96,7*	*72,2*	*77,4*	*83*	*63,8*	*67,8*	*99,5*
Gestion Intégrée de Fertilité des Sols (GIFS)	63,9	69,2	67,3	45,6	35,8	92,3	61,3	61,4	69,4	49,3	60,4	99
Agriculture de Conservation (AC)	52,9	51,8	50,3	38,3	33,1	84,5	45,3	61,5	44,4	31,3	36,1	94,6
Conservation des Eaux et des Sols (CES)	45,7	14,7	7,4	8,8	5,2	20,7	19,9	7,6	11,2	19,5	4,4	10,8
Intégration Agriculture et Elevage (IAE)	26,8	8,5	8,5	15	1,2	40,5	17,1	1,6	8,7	5,7	6,3	88,7
Agroforesterie et Forêt Individuelle (AFI)	5,1	11,6	5,9	20,6	11,6	25,3	16,9	3,1	3,8	6,2	7,5	2
Adaptation au Changement Climatique (ACC)	54,1	40,1	32,3	40,6	20,1	68,8	35,1	52,7	37,7	43,6	19,5	76,8

La carte ci-après indique la pratique de gestion durable des terres et d'adaptation au Changement climatique dans les communes du Bénin.

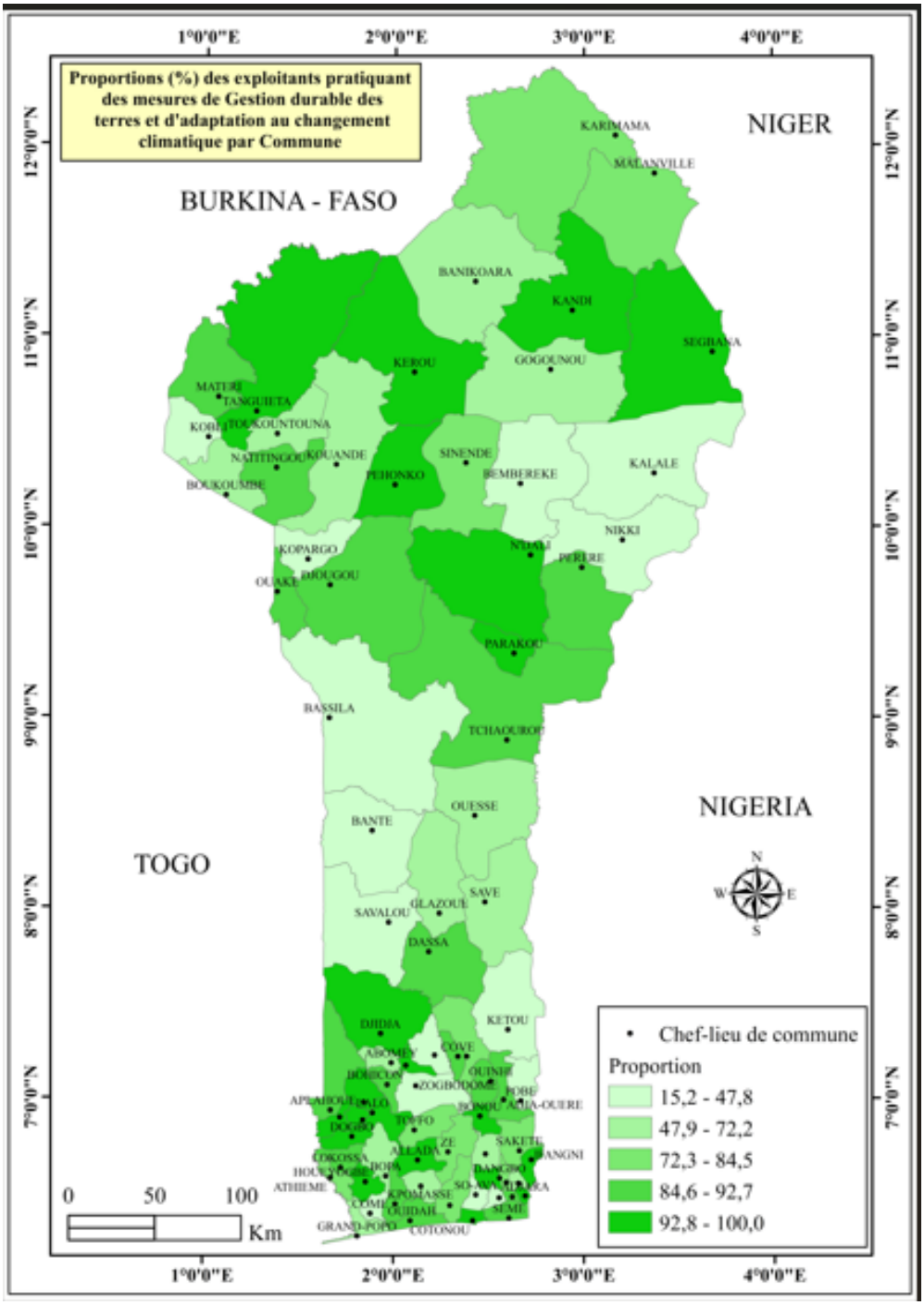

Carte 5: Proportion (%) des exploitants pratiquant des mesures de Gestion Durables des Terres et d'adaptation aux changements climatiques

7.2. Mesure de Gestion Durable des Terres sur les parcelles et d'Adaptation au Changement Climatique

La mesure de gestion durable des terres est appliquée sur les parcelles dans une proportion de 44% dans le secteur hors ménage contre 33,2% dans le secteur ménage. A l'instar des exploitations agricoles, la mesure de Gestion Intégrée de Fertilité des sols (GIFS) et la mesure d'Adaptation au Changement Climatique (ACC) sont les plus appliquées, avec plus d'une parcelle sur quatre (04) concernées. La mesure ''Agriculture de Conservation (AC)'' demeure non moins prépondérante, puisqu'elle est mise en œuvre sur 21,3% des parcelles en exploitation.

Par contre, la mesure de Conservation des Eaux et des Sols (CES) et celle d'Agroforesterie et Forêt Individuelle (AFI) restent faiblement adoptées sur les parcelles et occupent des proportions variant entre 6% et 20%.

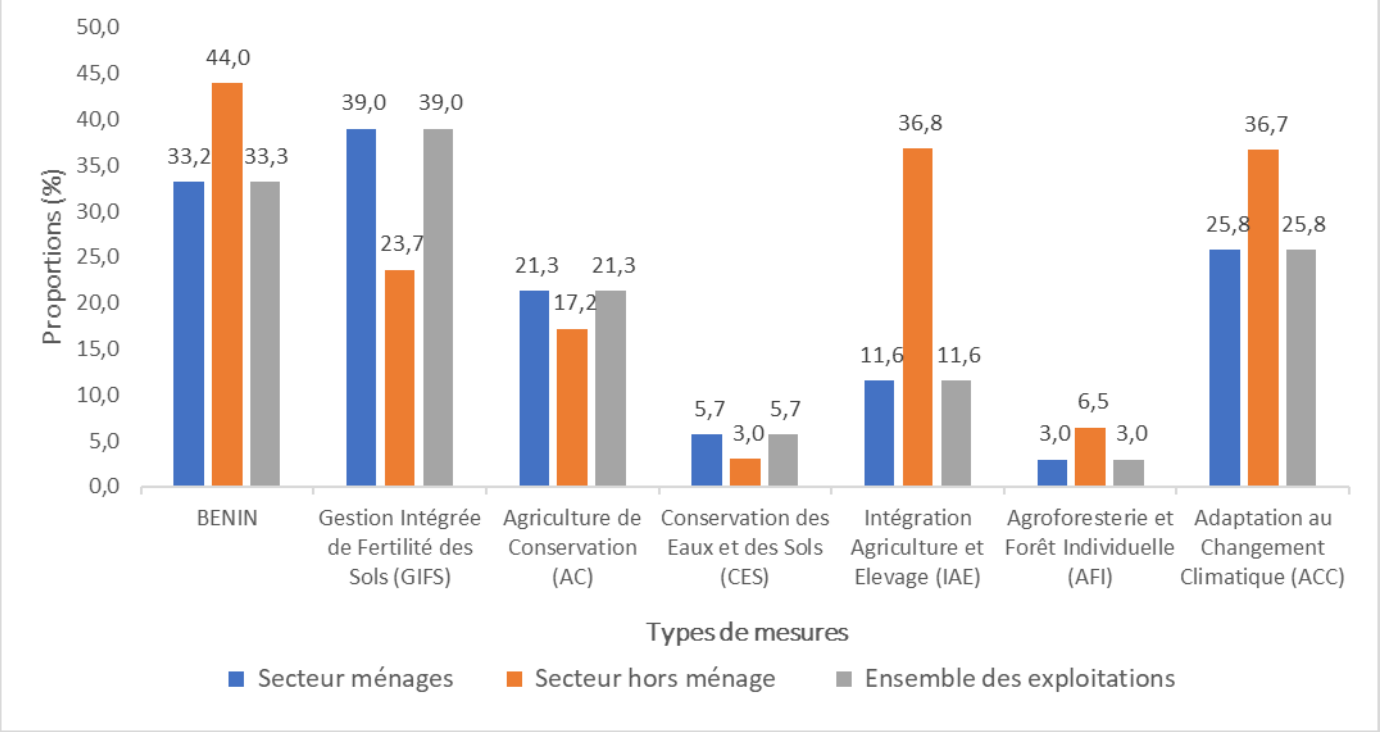

7.3. Adoption des mesures de gestion durable des terres et d'adaptation au changement climatique sur les parcelles au niveau des départements

Toutes les grandes mesures de Gestion Durables des Terres (GDT) et d'Adaptation au Changement Climatique (ACC) sont appliquées sur certaines parcelles agricoles des départements du pays avec une grande disparité. Au vu des résultats présentés dans le tableau suivant, la mesure de Gestion Intégrée de fertilité des Sols (GIFS) semble la plus pratiquée sur les parcelles agricoles dans la plupart des départements, sauf dans le Borgou et dans les Collines où moins de cinq (05) parcelles sur 10 font l'objet de cette mesure. L'Agriculture de Conservation (AC) se positionne au deuxième rang en matière de GDT au plan des départements, avec des proportions se retrouvant au voisinage de 20%. A l'instar des exploitations agricoles en général, très peu de parcelles agricoles sont concernées par les mesures de Conservation des Eaux et des Sols (CES) et les mesures d'Agroforesterie et forêt individuelle au plan départemental.

Graphique 37: Proportions (%) des parcelles ayant fait l'objet de mesure de Gestion durable des terres et d'adaptation au changement climatique par département

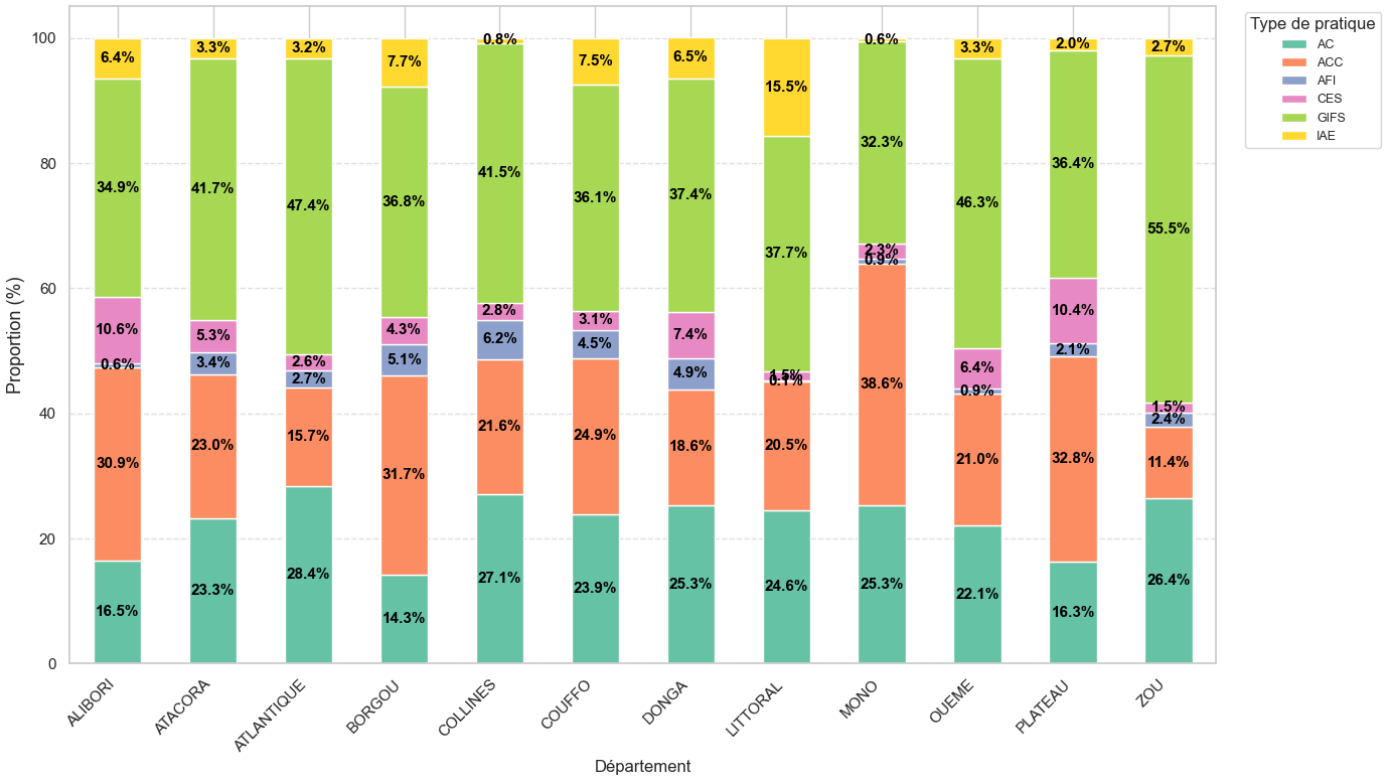

8. SECURITE ALIMENTAIRE ET RESILIENCE DES MENAGES AGRICOLES

Fortes de l'analyse des pratiques agricoles, des infrastructures et de la gestion durable des terres, les sous sections suivantes se concentrent sur la sécurité alimentaire et la résilience des ménages agricoles. Elles s'appuient sur l'évaluation du score de consommation alimentaire, de l'indice de sécurité alimentaire, ainsi que des stratégies et capacités de résilience face aux contraintes et chocs agricoles.

8.1. Score de Consommation Alimentaire des ménages agricoles (SCA)

Le Score de Consommation Alimentaire (SCA) mesure la diversité et la qualité de l'alimentation d'un ménage sur les sept derniers jours, en tenant compte de la fréquence de consommation et de la valeur nutritionnelle des différents groupes d'aliments.

Le graphique 35 met en évidence des disparités notables entre les départements. Au niveau national, 64,2 % des ménages agricoles présentent un score de consommation alimentaire jugé acceptable, contre 25,6 % en situation limite et 10,2 % avec une consommation pauvre. Les résultats les plus favorables sont observés dans le Littoral (95,2 % acceptable et seulement 1,9 % pauvre), suivi du Plateau, de l'Ouémé et du Mono, où plus de trois quarts des ménages affichent un SCA acceptable.

À l'opposé, la Donga (31,8 % acceptable et 18,4 % pauvre) et l'Atacora (44 % acceptable, 24,5 % pauvre) affichent une situation préoccupante. Les Collines, le Couffo et le Zou se situent dans une zone intermédiaire, avec environ 62 à 68 % de ménages ayant un SCA acceptable, mais avec plus de 10 % en situation de consommation pauvre.

Ces contrastes témoignent d'une vulnérabilité accrue dans les zones du Nord et du Centre, tandis que les départements urbains et côtiers sont relativement épargnés.

Graphique 38: Score de Consommation Alimentaire (SCA) des ménages agricoles par département

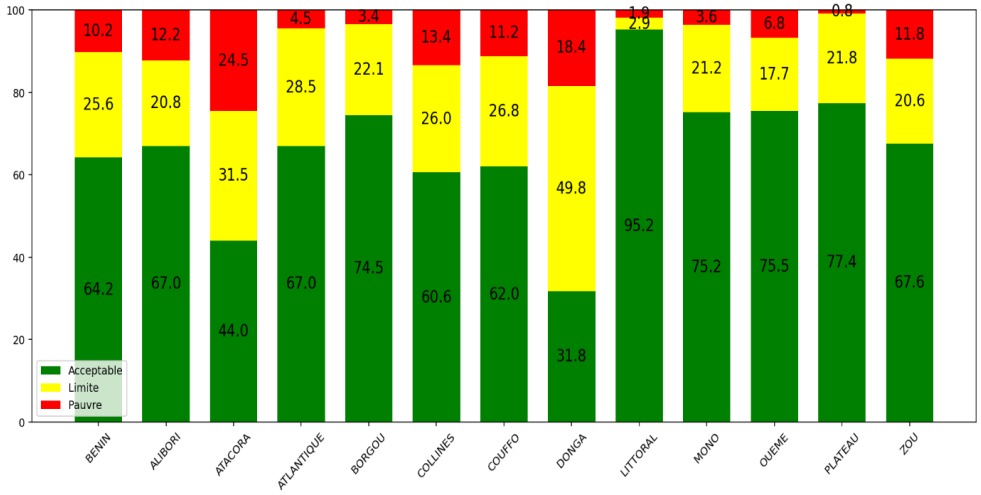

En reprenant les analyses par PDA, on remarque des disparités notables. Les PDA 1, 6 et 7 affichent les meilleures performances, avec des taux supérieurs à 75 % et une pauvreté alimentaire quasi inexistante, notamment dans le PDA 6. À l'inverse, le PDA 3 présente une situation critique : moins de 40 % des ménages ont une consommation *acceptable* et près de 30 % sont en catégorie *pauvre*. Les PDA 4 et 5 montrent également des fragilités. Ce contraste souligne la nécessité d'actions ciblées dans les zones vulnérables, tout en capitalisant sur les bonnes pratiques des pôles performants.

Graphique 39: Score de Consommation Alimentaire (SCA) des ménages agricoles par PDA

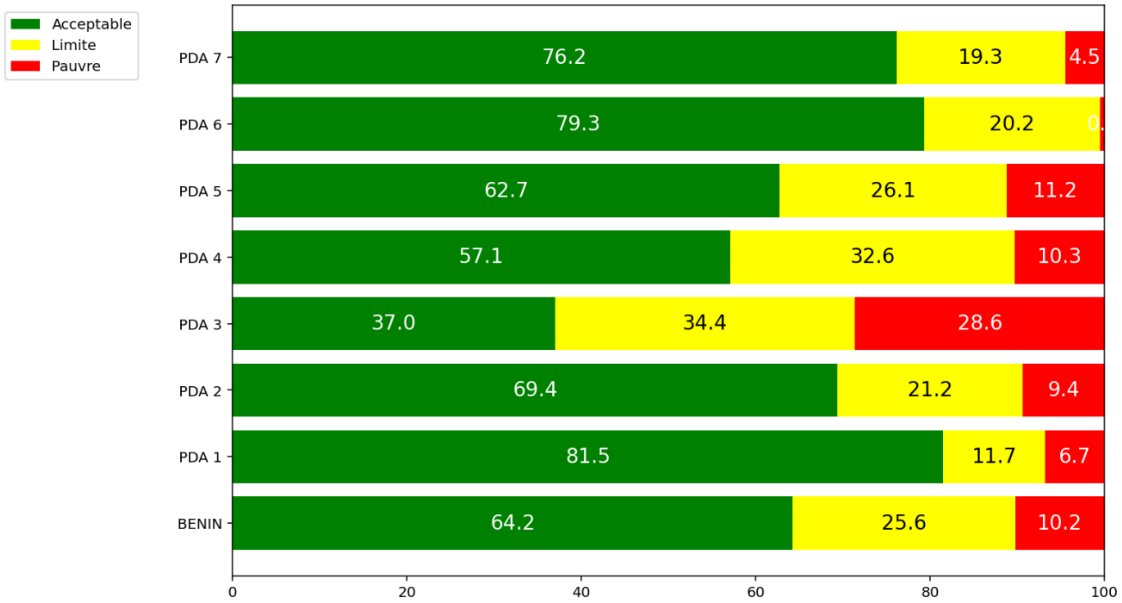

8.2. Indice de Sécurité Alimentaire des ménages agricoles (ISA)

L'indice de Sécurité Alimentaire (ISA) est un indicateur composite qui mesure la capacité des ménages à accéder de manière régulière et stable à une alimentation suffisante et adéquate. Le graphique 37 présentant l'Indice de Sécurité Alimentaire (ISA) par département, met en lumière une situation contrastée. À l'échelle nationale, seuls 24,1 % des ménages agricoles sont en sécurité alimentaire, tandis que près de la moitié (48,5 %) se trouvent en situation limite, plus d'un quart (24,5 %) en insécurité modérée, et 2 % en insécurité sévère.

Les résultats les plus favorables sont enregistrés dans le Littoral, où près d'un ménage sur deux (48,8 %) est en sécurité alimentaire, suivi du Borgou (37,2 %), des Collines (35,7 %), du Plateau (34,5 %) et du Mono (31,2 %).

En revanche, certains départements se distinguent par une forte prévalence de l'insécurité alimentaire : la Donga (43 % modérée), l'Atacora (42,3 % modérée) et le Couffo (28,2 % modérée à sévère) figurent parmi les plus touchés. L'Atlantique, le Zou et l'Ouémé se caractérisent surtout par une majorité de ménages agricoles en situation limite, avec également des parts non négligeables en insécurité modérée.

En revanche, certains départements se distinguent par une forte prévalence de l'insécurité alimentaire :

la Donga (43 % modérée), l'Atacora (42,3 % modérée) et le Couffo (28,2 % modérée à sévère) figurent parmi les plus touchés. L'Atlantique, le Zou et l'Ouémé se caractérisent surtout par une majorité de ménages agricoles en situation limite, avec également des parts non négligeables en insécurité modérée.

Graphique 40: Indice de Sécurité Alimentaire (ISA) des ménages agricoles par département

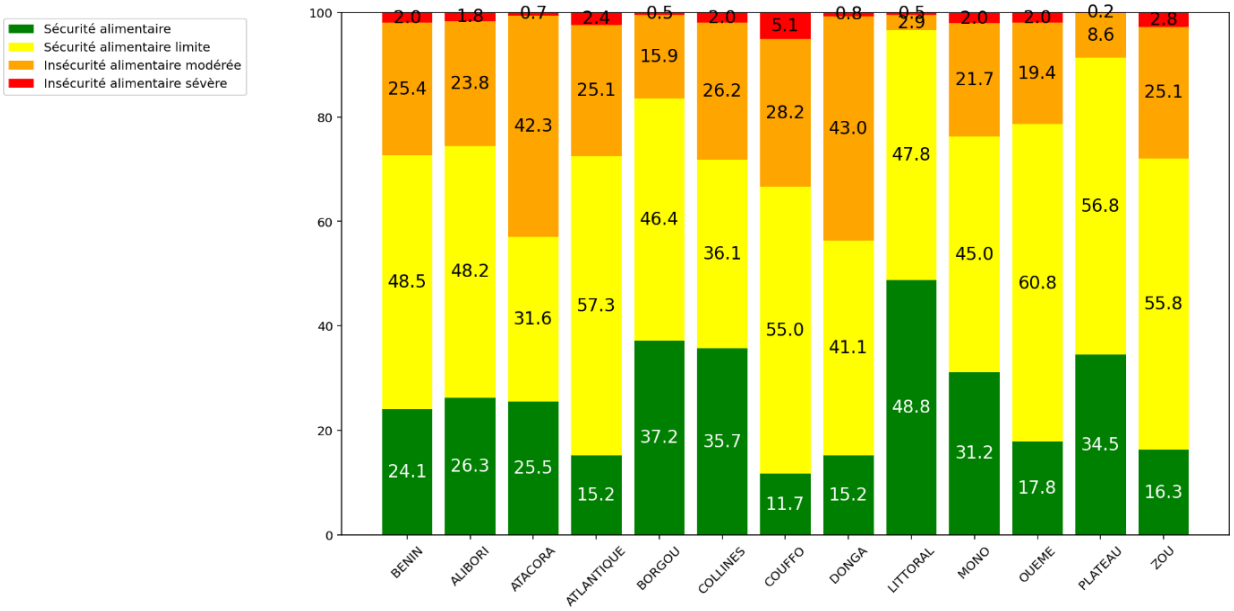

Au niveau des PDA, on peut aisément constater que le PDA 1 se démarque nettement avec 61,4% des ménages agricoles en situation de sécurité alimentaire, tandis que PDA 6 affiche également de bons résultats (36,2% en situation de sécurité alimentaire et la quasi absence de ménages agricoles en situation d'insécurité alimentaire sévère). À l'opposé, les PDA 3, 4 et 5 présentent des niveaux élevés d'insécurité alimentaire modérée (plus de 27% des ménages agricoles) et une faible part de ménages agricoles en situation de sécurité alimentaire. Ces disparités territoriales appellent des réponses ciblées, combinant appui nutritionnel, renforcement des systèmes alimentaires et valorisation des pôles résilients.

Graphique 41: Indice de Sécurité Alimentaire (ISA) des ménages agricoles par PDA

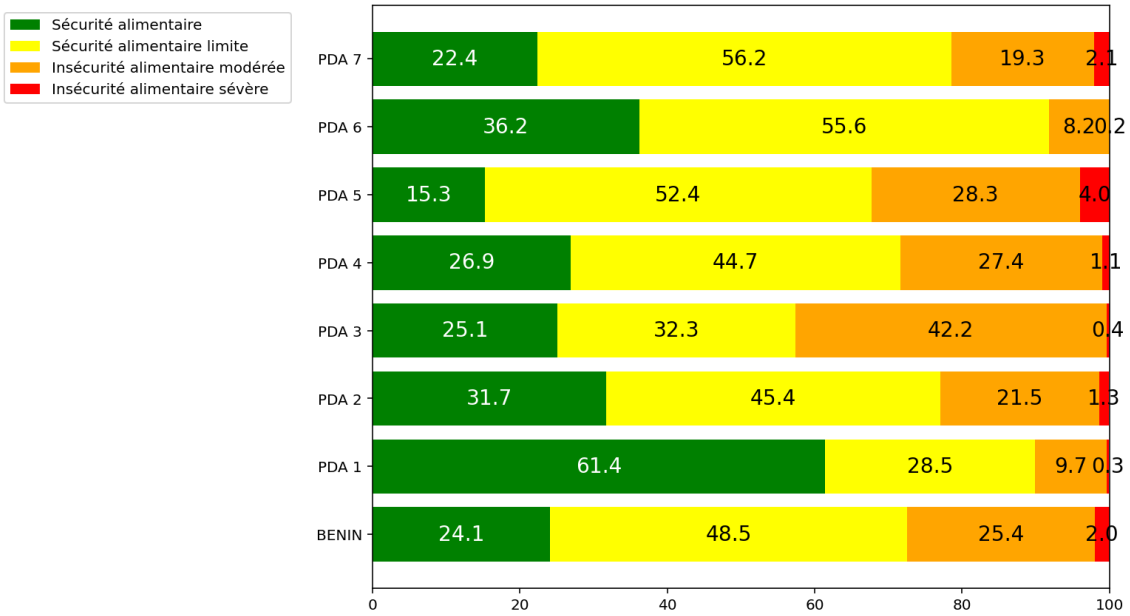

8.3. Indice de Stratégie de Survie (ISAME) des ménages agricoles

L'indice de stratégie de survie (ISAME) mesure le degré de recours des ménages à des mécanismes d'adaptation face aux difficultés d'accès à la nourriture. Il repose sur la fréquence et la sévérité des stratégies utilisées au cours des sept derniers jours.

Le graphique 39 présente l'Indice des Stratégies de Survie (ISAME) par département et révèle de fortes disparités dans la manière dont les ménages font face aux difficultés alimentaires.

À niveau national, plus de deux tiers (67,6%) des ménages agricoles n'ont recours à aucune stratégie, tandis que 32,4 % mobilisent des stratégies de stress, de crise ou d'urgence.

Les départements du Nord, comme l'Atacora (91,4% sans stratégie), la Donga (88,9%), le Borgou (86,3%) et l'Alibori (84,3%), montrent une meilleure capacité d'absorption des chocs. À l'inverse, l'Ouémé (45,6% sans stratégie et 20,9% en crise) et le Couffo (45,1% sans stratégie, 15,6% en crise, 13% en urgence) apparaissent particulièrement vulnérables. L'Atlantique et le Zou présentent aussi une forte utilisation de stratégies plus sévères.

Graphique 42: Indice des Stratégies de Survie (ISAME) des ménages agricoles par département

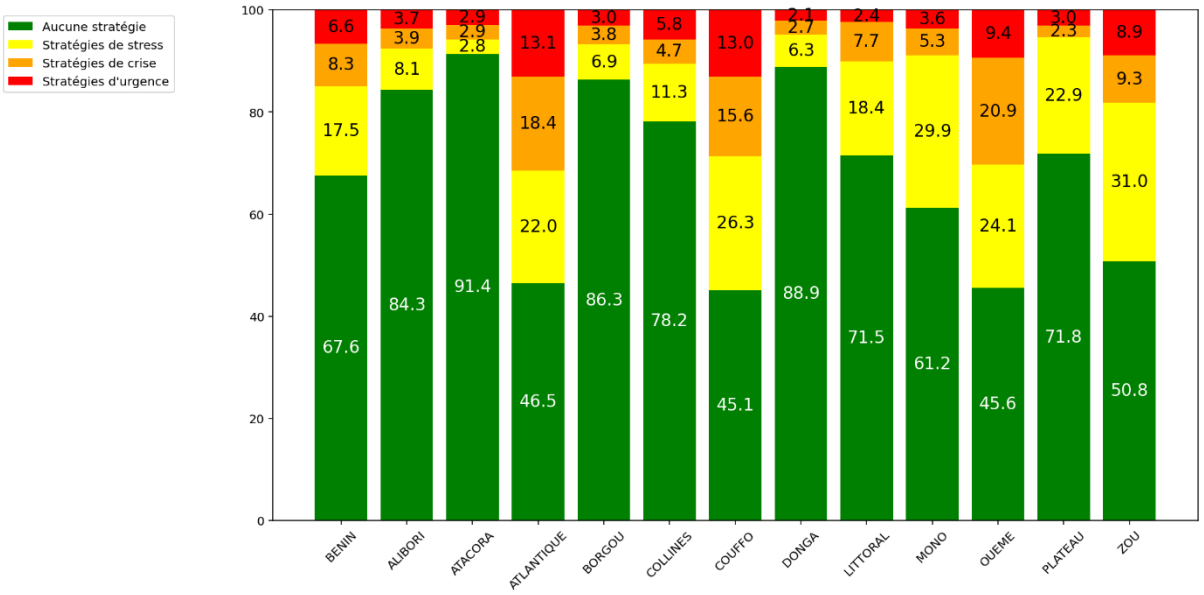

En reprenant l'analyse par PDA, on observe que les PDA 1, 2, 3 et 4 affichent les meilleurs profils : plus de 80% des ménages agricoles n'ont recours à aucune stratégie, et les stratégies d'urgence restent marginales. Ces pôles témoignent d'une stabilité alimentaire et d'une bonne capacité d'absorption des chocs.

Le PDA 6 se situe dans une position intermédiaire, avec 70,4% de ménages agricoles qui ne font recours à aucune stratégie de survie, mais une proportion significative (24,2%) en stress. Les PDA 5 et 7 révèlent une forte pression alimentaire, près de la moitié des ménages agricoles y adoptant des stratégies de stress ou d'urgence.

Graphique 43: Indice des Stratégies de Survie (ISAME) des ménages agricoles par PDA

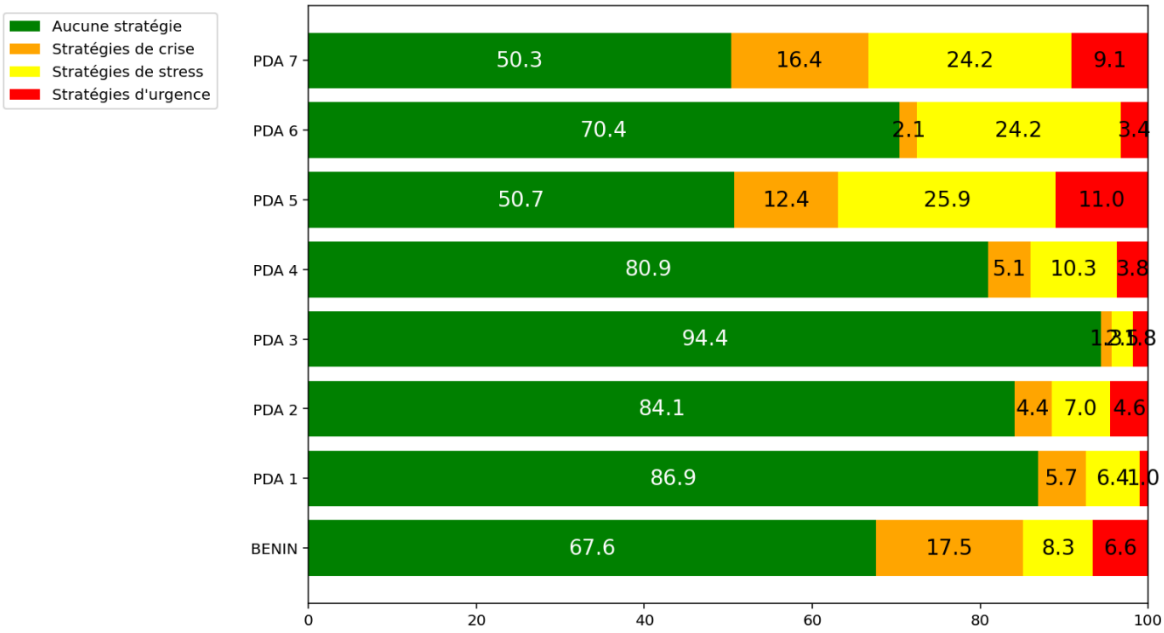

8.4. Indice de la Capacité de Résilience (ICR) des ménages agricoles

L'indice moyen de capacité de résilience évalue la capacité des ménages à absorber, s'adapter et se relever face aux chocs qui affectent leur sécurité alimentaire.

L'indice moyen de capacité de résilience (ICR) pour l'ensemble des ménages agricoles du Bénin s'établit à 75,4.

Afin d'analyser la manière dont l'indice de la résilience est distribué au sein de la population, les quintiles sont utilisés. La population est d'abord divisée en cinq parties égales en fonction du niveau de l'indice : le premier quintile comprend le cinquième de la population en bas de l'échelle des indices de la résilience (c'est-à-dire les 20% de la population ayant les indices les plus faibles), le deuxième quintile représente les 20% suivants (de 20 % à 40 %), etc. pour terminer avec le cinquième quintile qui représente les 20% de la population ayant les indices les plus élevés.

De par sa construction, les ménages se retrouvant dans le premier et le deuxième quintile sont considérés dans notre cas ici comme les ménages les moins résilients et ceux se retrouvant dans le quatrième et le cinquième quintile sont les plus résilients. Les résultats montrent que les ménages se trouvant dans le cinquième quintile ont une résilience moyenne qui varient légèrement autour de la valeur nationale.

Les ménages agricoles des départements du Nord-Est, Borgou (72,7) et Alibori (71,3), ainsi que du Littoral (68,3) ont les moyennes de l'indice de la résilience les plus faibles qui se situent bien en-dessous de la moyenne pour le Bénin (75,4). Les indices moyens de résilience les plus élevées sont observés pour les départements du Plateau (77,2), de l'Atlantique (77,6) et de l'Ouémé 77,9.

Tableau 32: Indice de la Capacité de Résilience (ICR) des ménages agricoles par quintile et par Département

DEPARTEMENT	1er quintile	2e quintile	3e quintile	4e quintile	5e quintile	RCI
BENIN	**69,4**	**73,9**	**76,1**	**77,9**	**80,2**	**75,4**
ALIBORI	68,0	73,9	75,9	77,7	80,4	71,3
ATACORA	69,9	73,9	76,1	77,8	80,2	73,8
ATLANTIQUE	69,6	73,9	76,1	77,9	80,2	77,6
BORGOU	69,3	73,8	76,0	77,9	80,1	72,7
COLLINES	70,0	73,9	76,1	77,9	80,0	75,2
COUFFO	71,0	74,1	76,1	77,9	80,1	75,7
DONGA	70,0	73,8	76,2	77,8	80,2	75,3
LITTORAL	68,3	0,0	0,0	0,0	0,0	68,3
MONO	0,0	74,0	76,1	77,9	80,4	78,1
OUEME	70,9	74,1	76,2	77,9	80,0	77,9
PLATEAU	0,0	74,3	76,3	77,9	79,8	77,2
ZOU	70,4	73,8	76,2	77,9	80,2	76,8

Les PDA présentent des profils différenciés : le PDA 1 reste en retrait avec un indice moyen de 69,4, signalant une fragilité persistante malgré une progression par quintile. À l'inverse, les PDA 5, 6 et 7 affichent des niveaux supérieurs à la moyenne nationale (entre 76,5 et 77,4), traduisant une meilleure robustesse face aux chocs. Les PDA 2, 3 et 4 se situent dans une zone intermédiaire.

Tableau 33: Indice de la Capacité de Résilience (ICR) des ménages agricoles par quintile et par PDA

PDA	1er quintile	2e quintile	3e quintile	4e quintile	5e quintile	RCI
BENIN	**69,4**	**73,9**	**76,1**	**77,9**	**80,2**	**75,4**
PDA 1	66,9	73,5	76,0	77,7	78,8	69,4
PDA 2	69,0	73,9	76,0	77,7	80,7	72,1
PDA 3	69,9	73,8	76,1	77,9	80,1	74,0
PDA 4	69,8	73,9	76,1	77,9	80,1	74,6
PDA 5	70,6	74,0	76,1	77,9	80,2	76,5
PDA 6	69,2	74,3	76,2	78,0	79,8	77,2
PDA 7	68,8	74,0	76,2	77,9	80,3	77,4

9. INDICATEURS DE QUALITE

Les critères d'appréciation de la qualité des données sont le coefficient de variation, l'erreur standard, le nombre d'observations dans la sous-dimension et l'intervalle de confiance. Pour chacun de ces critères, les seuils retenus sont les suivants :

- Coefficient de variation : moins de 33%.
- Erreur standard : Moins de 17,5%.

- Nombre d'observations dans chaque sous-échantillon : supérieur ou égale à 30.
- Intervalle de confiance : Ne pas inclure la valeur 0.

Les valeurs qui ne se conforment pas à ces seuils sont considérées ne pas répondre aux critères de qualités statistiques requis pour pouvoir être publiées.

Toutefois, les données sur les exploitations du secteur hors ménage étant collectée au niveau de toute la cible et compte tenu du nombre très limité d'observations, il n'est pas tenu rigueur à ces critères.

Les valeurs de ces critères sont contenues dans le tableau en annexe 1, 2 et 3 du présent rapport.



CONCLUSION

L'édition 2024 de l'Enquête Statistique Agricole (ESA) fournit un ensemble de données actualisées et fiables qui éclairent la situation du secteur agricole béninois. Les résultats mettent en évidence des avancées notables dans certains domaines comme la production des céréales et des légumineuses qui s'est accrue, mais révèlent également des fragilités persistantes liées à la faible scolarisation des responsables d'exploitations, à l'accès limité à la formation technique spécialisée et à la faible adoption des pratiques d'enregistrement des mouvements (production, charges de l'exploitation, revenus, etc.) qui ont lieu au sein de l'exploitation.

Les analyses montrent que l'agriculture béninoise demeure majoritairement familiale, avec une prédominance du mode de faire -valoir direct et une forte dépendance aux ressources naturelles. Les disparités entre secteur ménage et secteur hors ménage, notamment en matière d'accès aux intrants et aux modes d'acquisition des terres, traduisent des dynamiques contrastées qui doivent être prises en compte dans les politiques publiques.

Dans un contexte marqué par le changement climatique, la croissance démographique et les contraintes économiques, ces résultats soulignent l'urgence de renforcer la résilience des ménages agricoles et d'améliorer la productivité agricole. La disponibilité de ces statistiques constitue ainsi un outil stratégique pour orienter les décisions, suivre les progrès vers les Objectifs de Développement Durable et appuyer la mise en œuvre des politiques nationales de développement agricole.

En définitive, l'ESA 2024 confirme le rôle central de la statistique agricole comme levier de planification et de pilotage, et appelle à une mobilisation accrue des acteurs institutionnels, techniques et financiers pour transformer les défis identifiés en opportunités de croissance et de durabilité.





ANNEXES



Annexe 1 : Indicateurs de qualité des superficies emblavées

Département	Groupe_culture	Numobs	Value	Erreur_type	Statis-tique_test	Pvalue	Borne_inf	Borne_sup	Degré_liberté	Fractile	Coé_variation
BENIN	Total	30716	3790862.6	82575.263	45.907969	0	3629011.7	3952713.5	30704	1.9600413	2.178271
BENIN	Céréales	17059	2138520.1	34581.806	61.839457	0	2070738.4	2206301.9	30642	1.9600414	1.61709
BENIN	Légumineuses	8069	1081371.5	72519.483	14.911462	4.162e-50	939230.32	1223512.7	30642	1.9600414	6.706251
BENIN	Racines et Tubercules	2885	508080.48	24106.998	21.076058	6.545e-98	460829.77	555331.2	30642	1.9600414	4.74472
BENIN	Légumes	2641	61896.742	8911.5444	6.9456808	3.842e-12	44429.746	79363.738	30642	1.9600414	14.39744
ALIBORI	Total	2906	447442.93	12812.496	34.922386	4.62e-262	422329.91	472555.95	30704	1.9600413	2.863493
ALIBORI	Céréales	1918	334792.41	11350.632	29.495486	1.43e-188	312544.7	357040.12	30642	1.9600414	3.390349
ALIBORI	Légumineuses	644	90161.929	5973.0759	15.094723	2.684e-51	78454.453	101869.4	30642	1.9600414	6.624832
ALIBORI	Racines et Tubercules	76	7790.844	1141.0764	6.827627	8.794e-12	5554.2871	10027.401	30642	1.9600414	14.64638
ALIBORI	Légumes	268	14697.747	5077.7512	2.8945386	.00379984	4745.1441	24650.349	30642	1.9600414	34.54782
ATACORA	Total	4017	444092.48	14703.174	30.203852	1.64e-197	415273.65	472911.3	30704	1.9600413	3.310836
ATACORA	Céréales	2017	258758.32	9880.0345	26.190021	1.53e-149	239393.04	278123.59	30642	1.9600414	3.818248
ATACORA	Légumineuses	1328	123260.83	5736.1883	21.488282	1.13e-101	112017.66	134504	30642	1.9600414	4.653699
ATACORA	Racines et Tubercules	486	60296.173	10646.234	5.6636152	1.495e-08	39429.113	81163.233	30642	1.9600414	17.65657
ATACORA	Légumes	186	1777.1568	262.00435	6.7829286	1.199e-11	1263.6174	2290.6962	30642	1.9600414	14.74289
ATLANTIQUE	Total	2857	250990.62	14220.913	17.649402	2.266e-69	223117.04	278864.19	30704	1.9600413	5.665914
ATLANTIQUE	Céréales	1842	147300.77	6156.0677	23.927737	2.23e-125	135234.62	159366.91	30642	1.9600414	4.17925
ATLANTIQUE	Légumineuses	91	7944.2644	1641.8744	4.8385335	1.314e-06	4726.1225	11162.406	30642	1.9600414	20.66742
ATLANTIQUE	Racines et Tubercules	369	75675.442	12344.297	6.130397	8.873e-10	51480.109	99870.776	30642	1.9600414	16.31216
ATLANTIQUE	Légumes	554	19497.192	4607.3831	4.231728	.00002326	10466.53	28527.854	30642	1.9600414	23.63101
BORGOU	Total	3323	766380.05	72533.996	10.565805	4.759e-26	624210.42	908549.67	30704	1.9600413	9.464495
BORGOU	Céréales	1730	351824.34	16021.392	21.959662	4.61e-106	320421.75	383226.93	30642	1.9600414	4.553804
BORGOU	Légumineuses	1066	308572.42	70898.625	4.3523047	.00001351	169608.18	447536.66	30642	1.9600414	22.97633

Annexe 1 : Indicateurs de qualité des superficies emblavées

Département	Groupe_culture	Numobs	Value	Erreur_type	Statis-tique_test	Pvalue	Borne_inf	Borne_sup	Degré_liberté	Fractile	Coé_variation
BORGOU	Racines et Tubercules	457	104222.34	9235.6275	11.284814	1.783e-29	86120.126	122324.55	30642	1.9600414	8.861466
BORGOU	Légumes	70	1760.9495	438.47997	4.0160318	.00005933	901.51062	2620.3884	30642	1.9600414	24.9002
COLLINES	Total	2874	419567.01	15275.717	27.466273	4.29e-164	389625.97	449508.04	30704	1.9600413	3.640829
COLLINES	Céréales	1297	170810.29	8803.7687	19.401951	2.353e-83	153554.53	188066.04	30642	1.9600414	5.154121
COLLINES	Légumineuses	1321	179882.37	7711.2217	23.32735	2.57e-119	164768.06	194996.68	30642	1.9600414	4.286813
COLLINES	Racines et Tubercules	233	68542.003	11600.487	5.9085453	3.488e-09	45804.568	91279.437	30642	1.9600414	16.92464
COLLINES	Légumes	22	332.33649	135.7271	2.448564	.01434826	66.30576	598.36722	30642	1.9600414	40.84026
COUFFO	Total	1931	245176.63	19312.143	12.695465	7.756e-37	207324.03	283029.23	30704	1.9600413	7.876829
COUFFO	Céréales	1250	148664.15	18759.704	7.9246534	2.365e-15	111894.36	185433.95	30642	1.9600414	12.61885
COUFFO	Légumineuses	586	88901.98	5736.2187	15.49836	5.706e-54	77658.753	100145.21	30642	1.9600414	6.452296
COUFFO	Racines et Tubercules	18	5416.6279	1874.0467	2.8903377	.00385098	1743.4187	9089.8371	30642	1.9600414	34.59803
COUFFO	Légumes	77	2193.8706	444.85669	4.9316346	8.197e-07	1321.9331	3065.8082	30642	1.9600414	20.27725
DONGA	Total	2124	287498.64	9725.793	29.560432	2.18e-189	268435.68	306561.6	30704	1.9600413	3.3829
DONGA	Céréales	954	127913.36	6762.9682	18.91379	2.489e-79	114657.66	141169.06	30642	1.9600414	5.287148
DONGA	Légumineuses	572	67399.847	4930.7755	13.669218	2.065e-42	57735.323	77064.371	30642	1.9600414	7.315707
DONGA	Racines et Tubercules	516	91293.731	7045.8293	12.957131	2.700e-38	77483.614	105103.85	30642	1.9600414	7.717758
DONGA	Légumes	81	867.15072	224.55503	3.8616402	.00011286	427.01357	1307.2879	30642	1.9600414	25.89573
MONO	Total	1529	134829.91	7562.2709	17.829288	9.529e-71	120007.55	149652.27	30704	1.9600413	5.608749
MONO	Céréales	1256	113630.37	5053.4616	22.48565	4.55e-111	103725.38	123535.36	30642	1.9600414	4.447281
MONO	Légumineuses	75	3001.7951	480.21939	6.2508828	4.135e-10	2060.5452	3943.045	30642	1.9600414	15.99774
MONO	Racines et Tubercules	77	11168.906	2175.2964	5.1344294	2.847e-07	6905.2347	15432.577	30642	1.9600414	19.47636
MONO	Légumes	121	7028.8374	5478.6149	1.2829588	.19951621	-3709.4747	17767.149	30642	1.9600414	77.94482
OUEME	Total	2766	123453.27	4293.152	28.755859	1.84e-179	115038.52	131868.03	30704	1.9600413	3.477552

Annexe 1 : Indicateurs de qualité des superficies emblavées

Département	Groupe_culture	Numobs	Value	Erreur_type	Statis-tique_test	Pvalue	Borne_inf	Borne_sup	Degré_liberté	Fractile	Coé_variation
OUEME	Céréales	1458	66207.475	2877.658	23.007416	3.80e-116	60567.146	71847.804	30642	1.9600414	4.346425
OUEME	Légumineuses	351	16201.864	1318.053	12.29227	1.203e-34	13618.426	18785.303	30642	1.9600414	8.135194
OUEME	Racines et Tubercules	419	31861.849	3230.8061	9.8618881	6.587e-23	25529.335	38194.362	30642	1.9600414	10.14005
OUEME	Légumes	481	8788.6208	1167.264	7.5292487	5.244e-14	6500.7351	11076.506	30642	1.9600414	13.28154
PLATEAU	Total	1640	231742.2	9030.6466	25.661751	1.03e-143	214041.76	249442.64	30704	1.9600413	3.89685
PLATEAU	Céréales	1274	181533.04	8623.7808	21.050285	1.119e-97	164630.08	198436.01	30642	1.9600414	4.750529
PLATEAU	Légumineuses	147	10740.189	1308.2256	8.2097377	2.303e-16	8176.0127	13304.365	30642	1.9600414	12.18066
PLATEAU	Racines et Tubercules	153	37490.108	4131.4862	9.0742425	1.211e-19	29392.224	45587.992	30642	1.9600414	11.0202
PLATEAU	Légumes	66	1978.8616	363.76324	5.4399715	5.370e-08	1265.8706	2691.8527	30642	1.9600414	18.38245
ZOU	Total	4141	439438.05	10809.538	40.652806	0	418250.91	460625.19	30704	1.9600413	2.459855
ZOU	Céréales	2063	237085.61	9566.0164	24.784152	2.80e-134	218335.82	255835.4	30642	1.9600414	4.034836
ZOU	Légumineuses	1888	185304.02	6389.3755	29.001899	1.83e-182	172780.58	197827.46	30642	1.9600414	3.44805
ZOU	Racines et Tubercules	80	14311.098	2976.2564	4.8084224	1.528e-06	8477.5124	20144.684	30642	1.9600414	20.79684
ZOU	Légumes	108	2734.5665	604.95969	4.5202459	6.200e-06	1548.8205	3920.3126	30642	1.9600414	22.12269
LITTORAL	Total	608	250.81567	22.917505	10.944283	7.968e-28	205.89641	295.73492	30704	1.9600413	9.137191
LITTORAL	Racines et Tubercules	1	11.362629	11.362629	1	.3173184	-10.908594	33.633852	30642	1.9600414	100
LITTORAL	Légumes	607	239.45304	20.126289	11.897526	1.438e-32	200.00468	278.9014	30642	1.9600414	8.405109

Annexe 1 : Indicateurs de qualité des superficies emblavées

Département	Groupe_culture	Numobs	Value	Erreur_type	Statis-tique_test	Pvalue	Borne_inf	Borne_sup	Degré_liberté	Fractile	Coé_variation
OUEME	Céréales	1458	66207.475	2877.658	23.007416	3.80e-116	60567.146	71847.804	30642	1.9600414	4.346425
OUEME	Légumineuses	351	16201.864	1318.053	12.29227	1.203e-34	13618.426	18785.303	30642	1.9600414	8.135194
OUEME	Racines et Tubercules	419	31861.849	3230.8061	9.8618881	6.587e-23	25529.335	38194.362	30642	1.9600414	10.14005
OUEME	Légumes	481	8788.6208	1167.264	7.5292487	5.244e-14	6500.7351	11076.506	30642	1.9600414	13.28154
PLATEAU	Total	1640	231742.2	9030.6466	25.661751	1.03e-143	214041.76	249442.64	30704	1.9600413	3.89685
PLATEAU	Céréales	1274	181533.04	8623.7808	21.050285	1.119e-97	164630.08	198436.01	30642	1.9600414	4.750529
PLATEAU	Légumineuses	147	10740.189	1308.2256	8.2097377	2.303e-16	8176.0127	13304.365	30642	1.9600414	12.18066
PLATEAU	Racines et Tubercules	153	37490.108	4131.4862	9.0742425	1.211e-19	29392.224	45587.992	30642	1.9600414	11.0202
PLATEAU	Légumes	66	1978.8616	363.76324	5.4399715	5.370e-08	1265.8706	2691.8527	30642	1.9600414	18.38245
ZOU	Total	4141	439438.05	10809.538	40.652806	0	418250.91	460625.19	30704	1.9600413	2.459855
ZOU	Céréales	2063	237085.61	9566.0164	24.784152	2.80e-134	218335.82	255835.4	30642	1.9600414	4.034836
ZOU	Légumineuses	1888	185304.02	6389.3755	29.001899	1.83e-182	172780.58	197827.46	30642	1.9600414	3.44805
ZOU	Racines et Tubercules	80	14311.098	2976.2564	4.8084224	1.528e-06	8477.5124	20144.684	30642	1.9600414	20.79684
ZOU	Légumes	108	2734.5665	604.95969	4.5202459	6.200e-06	1548.8205	3920.3126	30642	1.9600414	22.12269
LITTORAL	Total	608	250.81567	22.917505	10.944283	7.968e-28	205.89641	295.73492	30704	1.9600413	9.137191
LITTORAL	Racines et Tubercules	1	11.362629	11.362629	1	.3173184	-10.908594	33.633852	30642	1.9600414	100
LITTORAL	Légumes	607	239.45304	20.126289	11.897526	1.438e-32	200.00468	278.9014	30642	1.9600414	8.405109

Annexe 2 : Indicateurs de qualité de la production agricole

Secteur	Saison	StatType	NumObs	Value	Er-reur_type	Statis-tique_test	Pvalue	borne_inf	Borne_Sup	Dé-gré_liberté	Fractile	coéf_variation
Ensemble des secteurs	Première saison	Mean	10002	2582.9336	50.010443	51.647886	0	2484.9111	2680.9562	30704	1.9600413	1.936188
Ensemble des secteurs	Première saison	Total	10002	1204822.6	29263.779	41.171121	0	1147464.4	1262180.8	30704	1.9600413	2.428887
Ensemble des secteurs	Première saison	Total	10002	3563671.6	207753.07	17.1534	1.200e-65	3156467	3970876.1	30704	1.9600413	5.829748
Ensemble des secteurs	Deuxième saison	Mean	6388	1584.8811	39.104516	40.529362	0	1508.2346	1661.5276	30704	1.9600413	2.467347
Ensemble des secteurs	Deuxième saison	Total	6388	571084.24	14034.8	40.690585	0	543575.45	598593.03	30704	1.9600413	2.457571
Ensemble des secteurs	Deuxième saison	Total	6388	1420679.3	168490.78	8.4317924	3.551e-17	1090430.4	1750928.2	30704	1.9600413	11.85987
Ensemble des secteurs	Saison unique	Mean	11761	3499.3403	98.713223	35.44956	8.21e-270	3305.8583	3692.8223	30704	1.9600413	2.82091
Ensemble des secteurs	Saison unique	Total	11761	1915912.3	75614.593	25.337865	3.38e-140	1767704.6	2064120.1	30704	1.9600413	3.946662
Ensemble des secteurs	Saison unique	Total	11761	6430899.7	272225.47	23.623431	2.74e-122	5897326.6	6964472.8	30704	1.9600413	4.233085
Ensemble des secteurs	Contre saison sans légume irrigué	Mean	1073	7144.4654	497.96954	14.347194	1.569e-46	6168.4246	8120.5062	30704	1.9600413	6.970004
Ensemble des secteurs	Contre saison sans légume irrigué	Total	1073	78947.966	11219.345	7.0367715	2.009e-12	56957.587	100938.34	30704	1.9600413	14.21106
Ensemble des secteurs	Contre saison sans légume irrigué	Total	1073	670197.1	93812.144	7.1440335	9.265e-13	486321.43	854072.77	30704	1.9600413	13.99769
Ensemble des secteurs	Maraîcharge	Mean	1492	10987.449	291.5284	37.68912	6.40e-304	10416.041	11558.857	30704	1.9600413	2.653286
Ensemble des secteurs	Maraîcharge	Total	1492	20095.455	5129.9539	3.9172778	.00008975	10040.534	30150.376	30704	1.9600413	25.52793
Ensemble des secteurs	Maraîcharge	Total	1492	244885.22	63974.347	3.8278658	.00012952	119492.86	370277.58	30704	1.9600413	26.12422
Secteur ménage	Première saison	Mean	9935	2582.4463	50.013526	51.634958	0	2484.4177	2680.4748	30704	1.9600413	1.936672
Secteur ménage	Première saison	Total	9935	1204133.9	29265.144	41.145669	0	1146773	1261494.8	30704	1.9600413	2.430389
Secteur ménage	Première saison	Total	9935	3558820.7	207754.06	17.129969	1.789e-65	3151614.2	3966027.2	30704	1.9600413	5.837722
Secteur ménage	Deuxième saison	Mean	6322	1584.6541	39.109162	40.518743	0	1507.9985	1661.3097	30704	1.9600413	2.467994
Secteur ménage	Deuxième saison	Total	6322	570483.21	14035.939	40.644463	0	542972.19	597994.23	30704	1.9600413	2.46036

Annexe 2 : Indicateurs de qualité de la production agricole

Secteur	Saison	StatType	NumObs	Value	Erreur_type	Statistique_test	Pvalue	borne_inf	Borne_Sup	Dégré_liberté	Fractile	coéf_variation
Secteur ménage	Saison unique	Mean	11730	3499.3556	98.7163	35.44861	8.48e-270	3305.8676	3692.8437	30704	1.9600413	2.820985
Secteur ménage	Saison unique	Total	11730	1914718	75613.645	25.322387	4.97e-140	1766512.1	2062923.9	30704	1.9600413	3.949075
Secteur ménage	Saison unique	Total	11730	6426418.1	272211.55	23.608175	3.90e-122	5892872.2	6959964	30704	1.9600413	4.235821
Secteur ménage	Contre saison sans légume irrigué	Mean	1051	7143.0494	498.11151	14.340262	1.733e-46	6166.7303	8119.3685	30704	1.9600413	6.973373
Secteur ménage	Contre saison sans légume irrigué	Total	1051	78723.603	11218.911	7.0170452	2.313e-12	56734.076	100713.13	30704	1.9600413	14.25101
Secteur ménage	Contre saison sans légume irrigué	Total	1051	666486.29	93791.054	7.1060753	1.220e-12	482651.96	850320.63	30704	1.9600413	14.07247
Secteur ménage	Maraîcharge	Mean	1446	10984.876	291.72817	37.654493	2.23e-303	10413.077	11556.675	30704	1.9600413	2.655725
Secteur ménage	Maraîcharge	Total	1446	20089.302	5129.9533	3.9160789	.0000902	10034.382	30144.222	30704	1.9600413	25.53575
Secteur ménage	Maraîcharge	Total	1446	244655.89	63974.131	3.824294	.00013141	119263.95	370047.82	30704	1.9600413	26.14862
Secteur hors ménage	Première saison	Mean	67	8927.7934	2161.1343	4.1310683	.0000362	4691.881	13163.706	30704	1.9600413	24.20681
Secteur hors ménage	Première saison	Total	67	688.66794	162.72405	4.2321216	.00002322	369.7221	1007.6138	30704	1.9600413	23.62881
Secteur hors ménage	Première saison	Total	67	4850.8625	1331.0439	3.6444046	.00026845	2241.9616	7459.7635	30704	1.9600413	27.43933
Secteur hors ménage	Deuxième saison	Mean	66	3503.6432	732.02292	4.7862479	1.707e-06	2068.848	4938.4383	30704	1.9600413	20.89319
Secteur hors ménage	Deuxième saison	Total	66	601.03252	125.86209	4.775326	1.802e-06	354.33763	847.72742	30704	1.9600413	20.94098
Secteur hors ménage	Deuxième saison	Total	66	2877.8633	1494.547	1.9255756	.05416661	-51.510469	5807.237	30704	1.9600413	51.93252
Secteur hors ménage	Saison unique	Mean	31	3009.7097	774.27262	3.8871447	.00010164	1492.1034	4527.3159	30704	1.9600413	25.72582
Secteur hors ménage	Saison unique	Total	31	1194.343	702.50011	1.7001321	.08911621	-182.58621	2571.2722	30704	1.9600413	58.81896
Secteur hors ménage	Saison unique	Total	31	4481.6029	3318.3557	1.3505493	.17684981	-2022.5112	10985.717	30704	1.9600413	74.04395
Secteur hors ménage	Contre saison sans légume irrigué	Mean	22	12043.345	1594.8072	7.551599	4.419e-14	8917.4566	15169.232	30704	1.9600413	13.24223
Secteur hors ménage	Contre saison sans légume irrigué	Total	22	224.36228	103.29062	2.1721458	.0298523	21.908407	426.81616	30704	1.9600413	46.03743
Secteur hors ménage	Contre saison sans légume irrigué	Total	22	3710.8049	2025.6501	1.8319081	.06697479	-259.55289	7681.1628	30704	1.9600413	54.58789

Annexe 2 : Indicateurs de qualité de la production agricole

Secteur hors ménage	Maraîcharge	Mean	46	14546.297	2325.35	6.2555305	4.014e-10	9988.5156	19104.079	30704	1.9600413	15.98585
Secteur hors ménage	Maraîcharge	Total	46	6.15311	2.8485516	2.1600837	.0307739	.56983134	11.736389	30704	1.9600413	46.2945
Secteur hors ménage	Maraîcharge	Total	46	229.32926	166.92988	1.3738059	.16951197	-97.860193	556.51872	30704	1.9600413	72.79048

Annexe 3 : Indicateurs de qualité des superficies exploitées

Secteur	Département	statType	numObs	value	Erreur_type	Statis-tique_test	pvalue	borne_inf	Borne_Sup	De-gré_liber té	Fractile	coéf_variation
Secteur ménage	Benin	Total	3588	239935.35	7994.9047	30.011033	4.59e-195	224265.01	255605.69	30772	1.9600411	3.332108
Secteur ménage	ALIBORI	Total	196	25450.635	3203.5337	7.9445503	2.015e-15	19171.577	31729.693	30772	1.9600411	12.58724
Secteur ménage	ATACORA	Total	477	26742.641	1949.8703	13.715087	1.101e-42	22920.815	30564.467	30772	1.9600411	7.291241
Secteur ménage	ATLANTIQUE	Total	301	11484.749	911.50742	12.599732	2.605e-36	9698.1572	13271.341	30772	1.9600411	7.936677
Secteur ménage	BORGOU	Total	130	19500.292	2640.4017	7.3853503	1.559e-13	14324.996	24675.588	30772	1.9600411	13.54032
Secteur ménage	COLLINES	Total	431	59099.023	3942.2373	14.991239	1.265e-50	51372.076	66825.971	30772	1.9600411	6.670563
Secteur ménage	COUFFO	Total	649	24281.64	1267.9096	19.150924	2.828e-81	21796.485	26766.795	30772	1.9600411	5.22168
Secteur ménage	DONGA	Total	73	7021.9551	1971.7754	3.5612347	.00036967	3157.1942	10886.716	30772	1.9600411	28.08015
Secteur ménage	MONO	Total	361	18540.905	1777.2398	10.432416	1.945e-25	15057.442	22024.368	30772	1.9600411	9.585507
Secteur ménage	OUEME	Total	280	6570.4235	724.21465	9.0724808	1.231e-19	5150.933	7989.914	30772	1.9600411	11.02234
Secteur ménage	PLATEAU	Total	124	8897.2097	1458.6076	6.0997966	1.075e-09	6038.2789	11756.141	30772	1.9600411	16.39399
Secteur ménage	ZOU	Total	520	32344.436	3899.228	8.2950871	1.129e-16	24701.789	39987.083	30772	1.9600411	12.05533
Secteur ménage	LITTORAL	Total	46	1.44274	.24330938	5.9296522	3.068e-09	.96584361	1.9196364	30772	1.9600411	16.8644

Annexe 4 : Equipe de pilotage : Travaux de terrain

Au niveau national

Coordination : BIAOU Alexandre

Responsable technique national : ABALLO C. Serge

Implémentation des questionnaires : Mesdames OUNDE Georgette et MEVIEDJI Bricette

Coordonnateurs départementaux :

Atacora : KPOTI Hubert ;

Atlantique et Littoral : OUNDE Georgette ;

Alibori : ALI Ourou Téré;

Borgou : AHOLOUKPE Damien ;

Couffo : ANANI Lise Carole ;

Collines : BIO NIGAN Anissath ;

Donga : LOKO D. Honoré ;

Mono : COVI Eumoresque ;

Ouémé : MEVIEDJI Bricette ;

Plateau : HOUNGBEDJI Modeste

Zou : AYADJI C. B. T. Lydie

Equipe départementale

NOUDAMADJO Mahougnon Darius	DDAEP ALIBORI
AGOLIGAN TOMETIN Roeff Kimy Dénakpo	DDAEP ALIBORI
DOUGNON Dossou Philibert	DDAEP ATLANTIQUE
HOUNKPE Arnaud Ghislain Mahussi	DDAEP ATLANTIQUE
MOUSSA Hakibou	DDAEP BORGOU
CHABI MOHAMED Akimou	DDAEP BORGOU
MONTCHO Kocou David	DDAEP COUFFO
HLASSAME C. A. Aristide	DDAEP COUFFO
IMOROU Sani	DDAEP DONGA
TONOU SARE Yousoufou	DDAEP DONGA
MEDJOLO Yédjénou Alphonse	DDAEP LITTORAL
HOUSSINOU Joël Kouassi	DDAEP- LITTORAL
DOSSOU Ayidji Fernando	DDAEP MONO
GOUSSI Renaud Comlan	DDAEP MONO
ADJOKPO Marcel	DDAEP OUEME
ALONOUMAVO S. Wassilatou	DDAEP OUEME
AMOUSSOU D. Emile Prosper	DDAEP ZOU
DAHOUI N. Wilfried	DDAEP ZOU
DANNON Finagnon Oscar	DDAEP-ATACORA
HOUNDANON Lin Lazre	DDAEP-COLLINES
ASSONGBA Yélokpon Pénièl Dénis	DDAEP-COLLINES
KATA Bienvenu	DDAEP PLATEAU
KPAKPA Landry	DDAEP PLATEAU

Annexe 5: Equipe du traitement, analyse et rédaction du rapport

Au niveau national

Coordination : BIAOU Alexandre

Responsable technique national : ABALLO C. Serge

Apurement des données

ABALLO Codjo Serge

OUNDE Georgette

MEVIEDJI Bricette

ALI Ourou Téré

Tabulation

ABALLO Codjo Serge

OUNDE Georgette

MEVIEDJI Bricette

ALI Ourou Téré

KOMABANIN A. Raimi

ATCHADE J. M. Christian O.

DEGBESSE A. Appolinaire

EDALO Codjo

Rédaction du rapport

ABALLO Codjo Serge

ALI Ourou Téré

ATCHADE J. M. Christian O

HOUNGBEDJI Modeste

GBASSI Kouassi

Appui Technique : FAO

Relecture

FAO

INStaD

Banque Mondiale

DSA